

Dès l'ouverture du sommet constitutionnel

Les provinces imposent le thème du partage

par Michél Vastel

OTTAWA — Plus unies que jamais, et avec la bonne bienveillance de M. Pierre Trudeau, les provinces ont réussi à imposer leur rythme à l'ouverture de la Conférence constitutionnelle hier matin.

Elles ont en effet obtenu qu'on discute d'abord du partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement, ce qui a obligé le gouvernement fédéral à abattre ses cartes le premier. Ce n'est que dans deux jours qu'on abordera les trois questions auxquelles M. Trudeau tient le plus: l'enchaînement d'une Charte des droits dans la constitution, le rapatriement et le renforcement de l'union économique.

«Tout ce que nous voulons, a déclaré hier le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, c'est profiter de cette réforme constitutionnelle pour faire enfin confirmer des droits que nous estimons avoir depuis longtemps».

Dès l'ouverture de la conférence hier matin, M. Pierre Trudeau a fait face à un front commun des dix provinces sur la nature de l'ordre du jour. Le premier ministre du Canada aurait, de toute évidence, souhaité qu'on aborde d'abord les questions «qui concernent le peuple»:

une déclaration de principes, une Charte des droits incluant les droits linguistiques, un engagement au partage et le rapatriement assorti d'une formule d'amendement. Les provinces n'ont pas accepté cette distinction subtile, flairant un piège. Elles craignaient qu'on escamote ainsi ce qui est essentiel pour elles: une redéfinition du partage des pouvoirs.

Mais il n'y a eu aucun affrontement puisque M. Trudeau s'est immédiatement rallié à l'avis unanime des provinces, de même qu'il a accepté à leur demande que chacun y aille de sa petite déclaration d'ouverture. Il a quand même pris le temps de signaler que cinq provinces avaient changé d'avis dimanche.

Du coup, la conférence s'est immédia-

tement engagée dans son petit «ronron» habituel au point que certains observateurs ont eu une impression de «déjà entendu». Mais au moins n'y eut-il aucune esclandre et le climat de cette première matinée fut plutôt serein.

Dès l'après-midi, la discussion s'est engagée sur un terrain plutôt technique. À propos des débats sur la propriété des ressources et sur les communications, on a nettement senti les bénéfices du long exercice de l'été. Les premiers ministres ont donné l'impression de savoir davantage de quoi ils discutaient.

Mais le changement de stratégie a pris un peu par surprise la délégation fédérale au point qu'hier soir, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a dû réunir son

comité de conseillers pour réévaluer la stratégie du gouvernement fédéral.

Plusieurs premiers ministres, et le gouvernement fédéral lui-même, semblent décidés à isoler les points où une entente est possible et à perdre le moins de temps possible avec les sujets où, manifestement, tout accord est impossible.

Tous les premiers ministres ont d'autre part réaffirmé leur engagement à un fédéralisme renouvelé mais plusieurs ont prétendu qu'il n'y a pas de crise et que le gouvernement fédéral n'est donc pas justifié d'imposer des échéances. «Je n'accepterai aucun deadline», a lancé M. Allan Blakeney de la Saskatchewan, tandis que son collègue de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a lancé à M. Trudeau: «prouvez-nous d'abord qu'il y a une crise, alors on verra!»

La série de discours du matin a été un long exercice de dévouement où chaque province est venue dire ce qu'elle a sur le cœur depuis tant d'années qu'elles discutent de réforme constitutionnelle. Un point d'accord apparaissait évident: «si nous sommes tous là, c'est de toute évidence que le système n'est pas parfait». Comme d'habitude on a assisté à l'ha-

Voir page 10: Provinces



À son arrivée à la conférence des premiers ministres sur la constitution, hier à Ottawa, M. René Lévesque a échangé des blagues avec un groupe de traducteurs du gouvernement fédéral, qui font actuellement la grève pour l'obtention de meilleures conditions de travail. (Photolaser CP)

■ **Ressources: les provinces acceptent les offres fédérales**

■ **Le nouveau sénat, ce n'est pas pour tout de suite**

— page 7

Lévesque sort de ses gonds

«Cette réforme est devenue la chose de M. Trudeau»

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Furieux devant l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral à cette première journée de conférence, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a accusé hier son vis-à-vis canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, d'ignorer le point de vue des provinces et de transformer la réforme constitutionnelle en une entreprise de glorification personnelle.

«Cette réforme est devenue la chose de M. Trudeau. On ne peut tout de même pas admettre qu'un homme se bâtisse un monument personnel sur le tombeau des aspirations des autres», a dit M. Lévesque au sortir de la conférence dans une déclaration faite devant les caméras de télévision.

Littéralement hors de lui, le premier ministre québécois a clairement laissé en-

tendre que les discussions de cette première journée du sommet constitutionnel avaient été largement inutiles puisque le gouvernement fédéral n'est pas disposé à se rendre au consensus des provinces, même lorsque ces dernières font l'unanimité sur un sujet en particulier.

«Tout se passe comme si M. Trudeau se fichait de notre point de vue et avait déjà décidé à l'avance de réformer la constitu-

tion à partir de scénarios préfabriqués comme celui mis au point par M. Pitfield», a déclaré M. Lévesque.

En fait, cette colère du premier ministre du Québec a été principalement provoquée par le refus du gouvernement fédéral d'accéder au consensus interprovincial sur les télécommunications, un des douze sujets inscrits à l'ordre du jour

Voir page 10: Lévesque

■ **Maritimes: les problèmes proviennent des abus d'Ottawa**

■ **L'Ontario réclame une union économique forte**

— page 6



Engagé dans une conversation avec le premier ministre Bill Davis de l'Ontario, le premier ministre Trudeau n'en consulte pas moins sa montre, lors de la séance inaugurale de la conférence sur la constitution, hier à Ottawa. (Photolaser CP)

Trudeau lance un appel pressant en faveur d'un «rapatriement neutre» de la constitution

par Claude Turcotte

OTTAWA — Jugeant la présente conférence peut-être aussi importante que la première réunion des Pères de la Confédération en 1864, M. Pierre Elliott Trudeau, a lancé à ses homologues provinciaux un appel pressant en faveur du rapatriement de la constitution, «un rapatriement neutre», a-t-il précisé, par lequel ni les pouvoirs du gouvernement fédéral, ni ceux des provinces ne seraient

renforcés.

Expliquant que le rapatriement représente l'acte le plus simple de la volonté nationale, mais un geste que les Canadiens ne parviennent pas à accomplir après de multiples tentatives, le premier ministre du Canada a prévenu que les chefs de gouvernement devraient en arriver à un accord cette fois, c'est-à-dire cette semaine, sinon il faudra changer les règles du jeu.

Dès le début, M. Trudeau a manifesté

une volonté très nette et même visible à certains moments où son impatience s'exprimait plutôt aisément. Il a au cours de la journée présenté un certain nombre de «concessions» sur la propriété des ressources et le commerce interprovincial, ainsi que sur les communications.

D'ailleurs, le premier repli qu'a dû faire M. Trudeau hier matin portait sur l'ordre du jour, à propos duquel les premiers ministres n'avaient pas réussi à s'entendre dimanche. M. Trudeau voulait

commencer par des sujets qui lui sont chers, les chefs des gouvernements provinciaux voulaient d'abord parler de propriété des ressources, puis de communications.

Dans la liste des 12 points tels que présentés le 9 juin, le gouvernement fédéral présentait deux catégories de priorités, soit «la série pour le peuple», et «la série sur les pouvoirs gouvernementaux et les institutions». Aucun premier ministre provincial n'avait fait de remarque à cet

égard, mais ce ne fut pas le cas hier.

Un certain nombre de premiers ministres, dont MM. René Lévesque, Peter Lougheed et Brian Peckford, ont vivement reproché à M. Trudeau d'avoir établi ces distinctions et d'avoir fait un classement qui semble correspondre à ses propres goûts.

Dans la série pour le peuple, on retrouve notamment le rapatriement, la charte des droits et la déclaration de principe, des points en somme qui coïncident avec les priorités de M. Trudeau.

Dans l'autre catégorie, c'est-à-dire la série sur les pouvoirs gouvernementaux, il y a le partage des pouvoirs en général mais plus particulièrement les ressources naturelles, les communications, etc.

Les premiers ministres provinciaux ont soutenu que les ressources naturelles sont d'un intérêt vital pour le peuple tout autant que le rapatriement. Il y a eu sur ce point plusieurs allusions au cours de la journée. Si au départ, M. Trudeau n'a pas manifesté d'opposition à éliminer ces catégories, il a donné l'impression au fur et à mesure que le temps passait de s'en tenir à sa classification initiale.

Pourquoi les premiers ministres ont-ils attaché autant d'importance à ce qui semble être un détail tout à fait anodin?

C'est que depuis le 9 juin, il y a eu plusieurs discours et une campagne publicitaire fédérale. Dans les capitales provinciales, on a cru découvrir que M. Trudeau pourrait rapidement déclencher un référendum national sur le rapatriement et la Charte des droits: en somme sur «la série pour le peuple».

Il s'agissait donc hier pour eux de demander au premier ministre fédéral de faire en sorte que d'autres points parmi les douze fassent partie de la série sur le peuple.

D'une part, les premiers ministres provinciaux ne veulent pas avoir l'air de vouloir augmenter leurs pouvoirs; d'autre part, ils ne sont pas favorables à un rapatriement unilatéral fait par M. Trudeau dans les meilleurs intérêts du peuple.

Au cours de l'après-midi, après avoir accepté l'ordre du jour préféré par la majorité des provinces, M. Trudeau a voulu démontrer sa bonne foi et son sens du

Voir page 10: Trudeau

En France, en Belgique et au Québec, la réforme municipale reste inachevée

par Alain Duhamel

Le colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations a débuté hier à Montréal par un constat: la réforme des institutions municipales demeure inachevée puisqu'elle a consisté, à ce jour, en une série d'interventions ponctuelles et partielles.

En France, en Belgique et au Québec, l'institution de communautés urbaines et d'agglomérations ont érigé des structures supramunicipales sans que pour autant l'autonomie des administrations municipales ait été mieux assurée et mieux pourvue.

Des représentants des communautés urbaines françaises, belges et québécoises se réunissent cette semaine afin d'entreprendre un premier bilan des efforts entrepris depuis une vingtaine d'années des deux côtés de l'Atlantique pour révaloriser les institutions locales et régionales face à des gouvernements supérieurs dont les champs d'activité se sont considé-

rament étendus.

«...Pour habituer l'opinion, on commence la grande réforme par une succession de réformes partielles sans, pour finir, que la réforme d'ensemble voit le jour. C'est ce qui a été fait dans un premier temps avec la réforme des structures, c'est ce qui est en train de se faire avec la réforme visant à renforcer les libertés communales. En fait, toutes ces modifications, outre qu'elles ont compliqué un modèle assez simple car uniforme, donnent une impression de précarité et d'inachèvement» conclut le professeur André Pouille, de l'Université du Maine-Le Mans, qui a fait un examen de la réforme française.

La réforme belge a porté le professeur Paul Oriante à des conclusions peut-être plus cyniques: «Le seul pouvoir, finalement, qui sorte indemne des réformes, c'est la bureaucratie».

Les nouvelles institutions belges se sont en fait substituées aux anciennes communes. «Jusqu'à présent, les réformes n'ont été accompagnées d'au-

cune mesure tendant à accroître de façon systématique l'autonomie locale par décentralisation d'attributions des pouvoirs supérieurs vers les communes. Dans le système des fusions et agglomérations, c'est par transfert des attributions communales que se constituent les compétences de l'entité nouvelle».

La réforme québécoise, de groupes de travail en livres blancs, aura mis une quinzaine d'années à instituer un cadre général à l'intérieur duquel les structures municipales du monde rural et du monde urbain commencent à peine à s'articuler. La réforme de la fiscalité municipale a redéfini les moyens des administrations locales et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme les réunit dans une municipalité de comté aussi conforme que possible à la région d'appartenance.

«Cette réforme est loin d'avoir l'ampleur de celle appliquée dans d'autres pays», affirme le professeur Robert Petrelli, de l'Université du

Voir page 10: Réforme

AU SOMMAIRE

■ Les députés libéraux du West Island ne rencontrent pas d'opposition — page 2

■ Ottawa rejette plusieurs recommandations du père Harvey — page 3

■ Le gouvernement clandestin de Bolivie marque des points, selon Paz Zamora — page 4

■ Des grévistes défilent le gouvernement polonais — page 5

■ Un programme spécial: un éditorial de Jean-Claude Leclerc — page 8

■ Française Dorin: Vive les lits simples! — page 16

■ Ici et ailleurs, la mission doit opter pour le peuple — page 18

C'EST EN PERMANENCE LA FOIRE DU LIVRE

RABAIS DE 30% SUR TOUT

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955, BOUL. SAINT-LAURENT

en bref...

■ Médiateur à la Reynolds

M. Rolland Doucet, jusqu'à récemment conciliateur en chef du ministère fédéral du Travail pour le Québec et maintenant attaché au service de médiation préventive du ministère québécois du Travail et de la Main-d'oeuvre, a été nommé hier médiateur dans le long conflit de la compagnie Reynolds, au Cap-de-la-Madeleine.

Le 3 mars dernier, la direction de l'entreprise décrétait le lock-out de ses 823 employés, membres du Syndicat des travailleurs de la Reynolds (CSN), en dépit de la présence dans le dossier, depuis le 15 février, de M. Jean des Trois-Maisons à titre de conciliateur.

En annonçant la nomination de M. Doucet, M. Pierre-Marc Johnson s'est dit convaincu d'un règlement rapide du conflit « si les représentants patronaux et syndicaux y mettent un minimum de diligence et de bonne foi et apportent leur plus entière collaboration au travail du médiateur ».

■ Les commis ont débrayé

OTTAWA (PC) — Les commis au service du gouvernement fédéral ont passé outre aux recommandations de l'exécutif national de leur syndicat et ils ont déclenché, hier, des grèves dans plusieurs villes de l'Ontario et du Québec.

Les commis, les fonctionnaires fédéraux les moins bien rémunérés — avec un salaire annuel moyen de \$12,815 — ont voulu ainsi répondre à la décision du Conseil du trésor de rejeter le dernier rapport de conciliation, endossé par deux des trois membres du bureau d'arbitrage.

Le travail devait reprendre ce matin, toutefois les dirigeants des sections locales s'attendent à ce que des grèves rotatives soient déclenchées partout au pays.

Les quelque 52,000 membres du syndicat, affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada, ont le droit de grève depuis vendredi dernier. Ils sont sans contrat de travail depuis novembre.

■ Gérin-Lajoie à la retraite

Directeur depuis 15 ans du Syndicat des Métallurgistes (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie a annoncé hier qu'il prenait sa retraite du syndicalisme et ne serait pas candidat aux prochaines élections à la direction, en mai 1981.

M. Gérin-Lajoie a fait part de sa décision aux dirigeants des 250 syndicats locaux que compte le Québec en précisant qu'il était « fier du syndicat, de ses permanents et de ses dirigeants locaux ». Le directeur a ajouté que le Syndicat des Métallurgistes est « le plus démocratique qui soit ».

M. Gérin-Lajoie a souligné en outre qu'avec l'équipe qui l'a secondé depuis 1965, il était particulièrement heureux d'avoir accru le nombre de membres de 16,000 à 45,000 et que l'accent ait été mis sur la sécurité et la santé au travail, sur l'information et sur la formation syndicale.

■ Carrière Landreville: une cause reportée

L'étude d'une requête en injonction du Procureur général du Québec, contre la Carrière Landreville, de Boucherville, a été reportée hier à une date indéterminée, par le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure.

Cette décision résulte d'un appel porté par le procureur de la carrière, Me Viateur Bergeron, qui a vu ses trois objections préliminaires rejetées par le tribunal.

Il voulait faire rejeter la requête gouvernementale et avait affirmé que le bref d'assignation à sa cliente était timbré mais qu'il avait été mal signifié.

Me Bergeron a de plus plaidé l'irrecevabilité de la cause, soulignant que le bref avait été remis à un tiers au lieu de la carrière ou encore que ça n'avait pas été fait à la résidence des propriétaires, MM. Lucien Paul et Serge Landreville.

Les députés libéraux du West Island qui veulent un autre mandat ne rencontrent pas d'opposition

par Rodolphe Morissette

Les députés libéraux sortants du West Island qui se présenteront au prochain scrutin provincial n'auront pas d'adversaires à leurs assemblées d'investiture respectives. Dans les autres comités de l'ouest de Montréal, en revanche, les candidats sont nombreux.

MM. Reed Scowen (Notre-Dame-de-Grâce) et Herbert Marx (D'Arcy-McGee) ont eu leur assemblée d'investiture en août. Outre hier et demain, MM. Fernand Lalonde (Marguerite-Bourgeois), John Ciaccia (Mont-Royal), John O'Gallagher (Robert-Baldwin) et Mme Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie) tiennent les leurs et n'ont aucun adversaire.

Contrairement à ce que certains prévoient, les députés libéraux de Verdun, M. Lucien Caron, et de Saint-Louis, M. Harry Blank, ont découragé ceux qui auraient voulu leur faire la lutte. La période de mise en candidature dans le comité libéral de Verdun est terminée et personne ne s'est montré le bout du nez pour contester M. Caron.

Dans Saint-Louis, M. Nick Auf der Maur s'était proposé de contester la candidature de M. Blank, qui représente le comité à l'Assemblée nationale depuis 20 ans. Peine perdue, cependant! Le journaliste et animateur à la radio, qui est aussi conseiller municipal de Montréal, a dû s'en retourner bredouille. Tandis que ses efforts pour recruter des nouveaux membres échouaient, M. Blank, lui, doublait purement et simplement le membership de l'association, afin d'entrer en force au moment de la « convention », qui doit avoir lieu dans quelques semaines. M. Auf der Maur a renoncé à toute candidature libérale.

Dans le nouveau comité de Jacques-Cartier, la situation reste fort ambiguë pour l'heure. Le député libéral sortant, M. Noël Saint-Germain, fait le sphinx et chacun essaie, mais en vain, de deviner ses intentions. Il refuse de dire s'il sera de nouveau candidat, mais jusqu'à cette semaine, il n'a guère travaillé dans son comité, qui est pourtant nouveau pour à peu près la moitié. En même temps, les personnes qui voudraient prendre sa succession s'il décide de

partir, ainsi qu'il en donne des signes, n'osent pas annoncer leur candidature tant que M. Saint-Germain ne se sera point clairement désisté. « J'observe les choses de très loin, a-t-il confié, et ce que je vois m'amuse beaucoup. » Visiblement, le plus intéressé au comité, chez les libéraux, est Me Roy Amaron, conseiller municipal de Dorval, qui habite le comité. En 1976, il avait été défait comme candidat libéral dans Pointe-Claire par M. William Shaw, alors de l'Union nationale.

Le 18 août dernier, le même M. Shaw, qui siège à Québec comme indépendant depuis 1977, a adhéré au Parti libéral et s'est présenté chez le chef de la formation, M. Claude Ryan, pour avoir sa permission d'être candidat, « dans Jacques-Cartier (où il demeure) ou dans Nelligan », ce dernier comité ayant remplacé, moyennant certaines modifications, celui de Pointe-Claire à la pointe ouest de l'île. M. Shaw dit avoir choisi Nelligan, sur le conseil de M. Ryan.

Il va sans dire que l'association libérale du nouveau comité de Nelligan n'affiche pas un enthousiasme délirant pour la candidature de M. Shaw. Aussi prépare-t-on un « lavage » assez magistral au jeune dentiste à l'assemblée d'investiture de septembre. L'un des candidats éventuels approché récemment par les libéraux est M. Bob Burns, professeur au John Abbott College et animateur de l'émission *Quebec Report* à CBC.

M. Jacques Mongeau, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et du Conseil scolaire de l'île de Montréal, avait voulu se porter candidat libéral chez lui, dans l'ouest de Montréal, en 1976; mais le chef d'alors lui avait répliqué qu'il préférerait y voir des candidats de langue anglaise. Le même scénario se reproduit-il cette année? La direction du parti suggère plutôt à M. Mongeau de se présenter dans l'est de la métropole et l'on croit deviner que ce sera dans Rosemont, où a grandi M. Mongeau.

Dans le nouveau comité de Marquette, qui donne l'impression d'avoir été découpé dans le West-Island par un chérubin du Parti québécois (Ville-Saint-Pierre et une

partie des villes de Lachine et de LaSalle — un total de 80% de francophones), les libéraux auront deux aspirants candidats à l'assemblée d'investiture du 8 octobre, MM. Claude Landrieu de LaSalle et Claude Dauphin de Lachine. Ce dernier a « travaillé » le comité sans arrêt tout l'été et a constitué un embryon d'association locale de plusieurs centaines de militants qui lui sont favorables. Un échec de Lachine, M. René Poirier, avait annoncé aussi sa candidature, mais il a dû se désister cette semaine en voyant où en était rendu M. Dauphin, un jeune avocat de 26 ans.

Contrairement aux autres comités de l'ouest de l'île, le Parti québécois a l'espoir de remporter Marquette. Ils avaient deux aspirants jusqu'à hier, Me Daniel Zizian et M. Gérard Kentzinger, un commerçant de LaSalle, mais M. Zizian s'est désisté en faveur de son ami. Rappelons que M. Kentzinger n'avait perdu la bataille que par 806 voix au profit de M. Fernand Lalonde, libéral, dans le comité de Marguerite-Bourgeois en novembre 1976.

Dans le comité de Sainte-Anne, représenté par M. Jean-Marie Lacoste, péquiste, et où le NON l'a emporté en mai par presque 10,000 voix, trois aspirants libéraux sont dans la course: MM. Raymond Allaire, qui a vendu beaucoup de nouvelles cartes de membres, Jean-Paul Paquette et Bruno Fortin, conseiller municipal

de Verdun, que M. Lacoste avait défait (par 689 voix) en 1976.

Dans Saint-Henri, le Dr Eugène Fournier, MM. Roma Hains, Raymond Lavigne, Jean-Guy Lafaille et peut-être Mme Rita Beaty seront candidats libéraux à l'assemblée d'investiture d'octobre.

Dans le comité de Westmount, enfin, les jeux ne sont pas encore faits. Pour succéder à M. George Springate, qui a dit qu'il ne se représenterait pas, il n'y a qu'un seul candidat pour l'heure. Il s'agit de M. Robert de Fougerolles, un ingénieur, et il a l'appui de Me Jim Robb, l'un des principaux king-makers de Westmount. D'autre part, Westmount, avec les comités de Jacques-Cartier et de Nelligan, pourrait faire l'objet d'une redistribution de candidats, afin de garantir l'élection de femmes chez les libé-

raux, qui songent à se présenter dans l'ouest de Montréal, Mmes Sheilah Finestone, Joan Dougherty, présidente du Bureau des écoles protestantes du Montréal métropolitain, et Louise Robic, de Roxboro, l'une des instigatrices du mouvement des Yvette en mai dernier.

Par ailleurs, dans le comité d'Outremont, il est acquis que Mme Lina Allard, pour des raisons familiales, ne sera point candidate. Me Louise des Troismaisons et M. Paul-André Tétrault, conseiller municipal d'Outremont, restent sur les rangs, que le comité soit soumis à une partielle ou à une élection générale.

Une énigme reste toutefois: M. Claude Ryan acceptera-t-il, ou non, la candidature de l'ex-premier ministre libéral, M. Robert Bourassa, qui persiste, semble-t-il, à se présenter dans ce comité, non point à

une partielle, mais à une générale? Les deux hommes doivent se rencontrer prochainement et les perspectives seraient meilleures à ce sujet pour M. Bourassa, d'autant plus que M. Ryan n'a pu obtenir l'assentiment des quelques candidats qu'il avait, lui, en vue, pour le comité. Quant à M. Jérôme Choquette, il a abandonné la partie, mais son comité organisateur reste « en veilleuse » pour le cas où M. Bourassa ne soit pas candidat dans Outremont et que les aspirants restants soient plus faciles à vaincre.

Bref, dans l'ouest de Montréal, où les libéraux sont certains de l'emporter presque partout, les assemblées d'investiture libérales sont presque aussi décisives que l'élection. Et dans neuf comités sur 16, les députés libéraux sortants seront élus sans opposition.

Les Montréalais appuient Fox malgré le règlement municipal

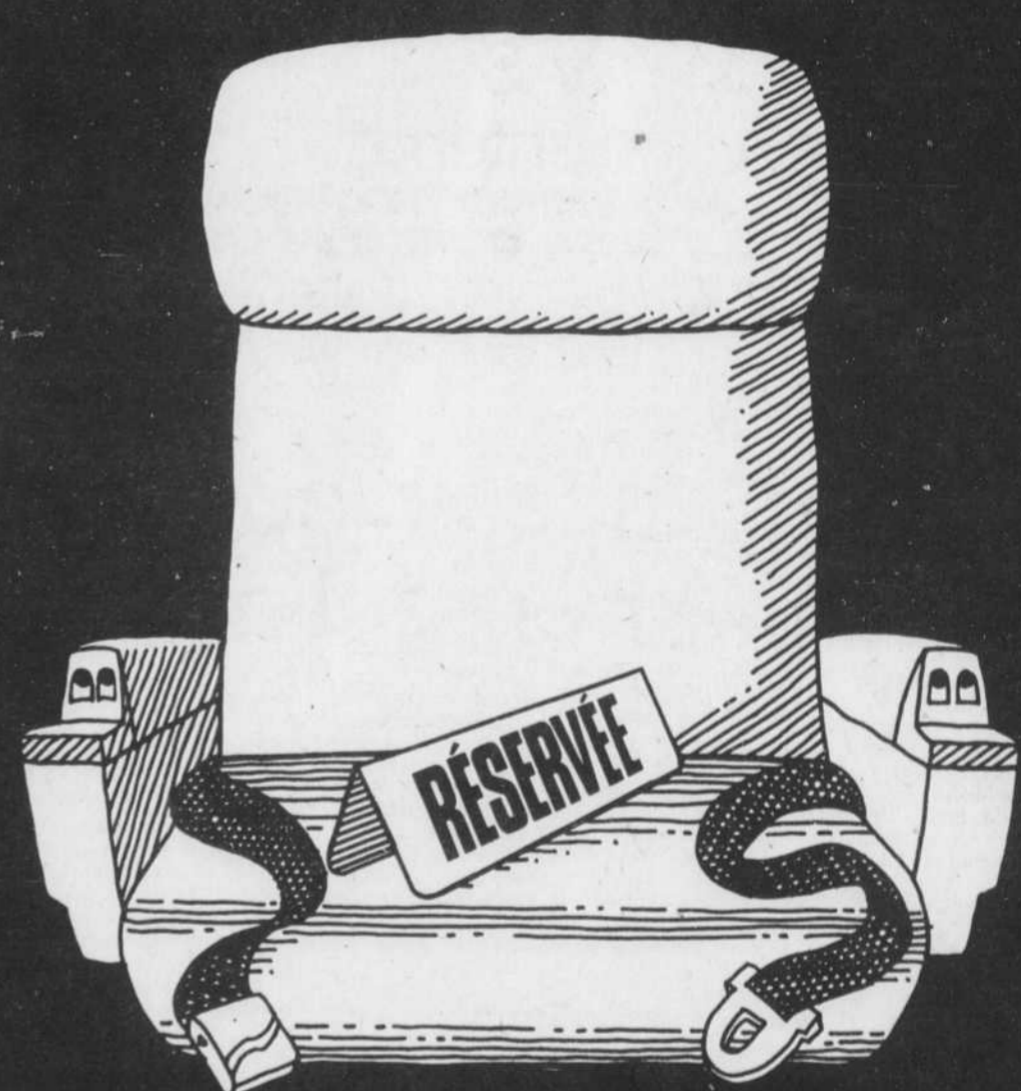
En dépit d'un règlement municipal qui a jeté, dimanche soir, un certain froid sur la campagne de financement en faveur de la Société canadienne du cancer lancée en l'honneur du coureur unijambiste Terry Fox, la station CFCF-TV a quand même reçu des centaines d'appels de per-

sonnes qui voulaient contribuer à cette campagne.

Touchés par l'aventure de Terry Fox et son actuelle lutte avec un cancer du poulmon, des centaines de personnes ont néanmoins appelé la station de télévision pour faire part de leurs dons à cette campagne.

Cette vague de générosité s'est poursuivie hier alors que des centaines de lettres contenant des chèques ont été reçues à la Fondation canadienne du cancer, qui pourra déterminer au courant de la semaine dans quelle mesure cette campagne de souscription aura été profitable.

SI VOUS ALLEZ À CHICAGO, RÉSERVEZ VOTRE PLACE EN MÊME TEMPS QUE VOTRE BILLET.




Si vous allez à Chicago avec American Airlines, vous pouvez choisir votre place en même temps que votre vol.

Vous désirez une place côté hublot ou côté couloir? Vous serez sûr de l'obtenir grâce au système de réservation des places à l'avance d'American. Nous garderons votre place pendant onze mois, jusqu'à 15 minutes avant le départ de l'avion.


American Airlines se rend de Montréal à Chicago sans escale à 9h40 et à 15h45. Sur chaque vol, vous pouvez passer à la douane à Dorval, recevoir des cartes d'embarquement pour tout le voyage, ce qui vous évite de faire la queue, et bien sûr, jouir du service impeccable d'American. Pour réserver, appelez votre agent de voyages ou American Airlines.

Et n'oubliez pas de réserver votre place préférée.

Vos cartes d'embarquement pour le vol aller-retour et les vols de correspondance d'American Airlines seront émises à Montréal.



American Airlines, américaine par excellence.



Perry Ellis aborde l'automne avec un brin d'humour

Perry Ellis joue avec les matières classiques, laine et velours côtelé, afin d'égayer les jours moroses de l'automne! Il les traite avec élégance et raffinement tout en y ajoutant une pointe d'humour!

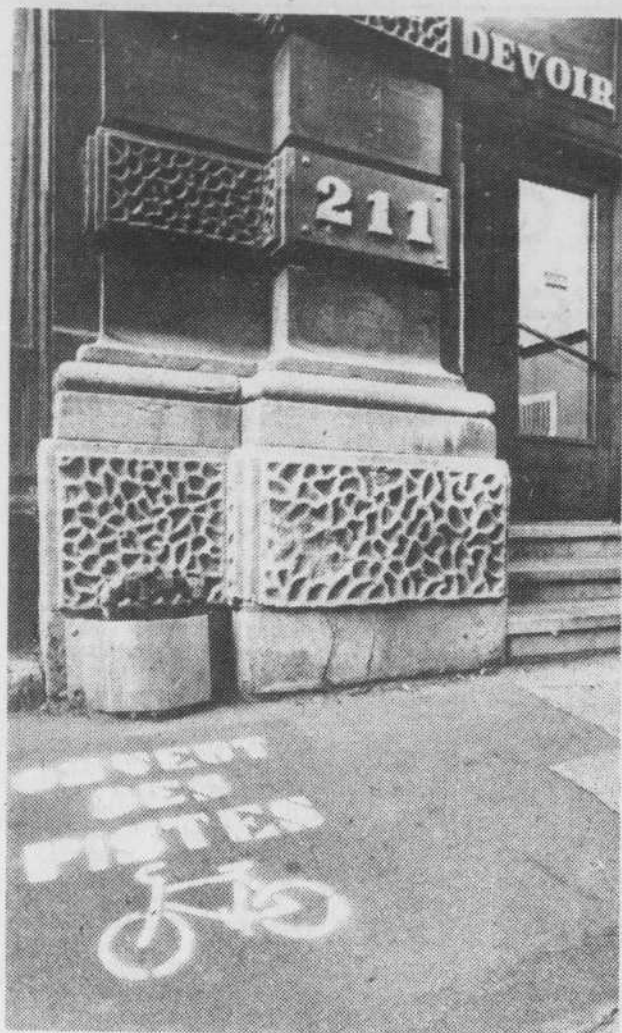
Pull à col roulé en laine Shetland, à manches longues. Ton de bruyère aspect tweed (teintes de brun et vin). Tailles: petite ou moyenne. **140.00 ch.**

Pantalon à mi-mollet en velours côtelé de coton. Pli creux devant deux plis plats dans le dos. Tons unis de cuivre ou gris étain. Tailles 6 à 10. **90.00 ch.**

Eaton Centre-ville seulement, La Diligence, 3e étage. (546) Achats en personne seulement

EATON

La Diligence, 3e étage



En dépit de la condamnation de certains d'entre eux pour méfait public, les «irréductibles» de Vélo Québec et du Monde à bicyclette poursuivent leur campagne de sensibilisation auprès du public montréalais en peignant leur slogan un peu partout. Le trottoir devant l'édifice du DEVOIR n'y a pas échappé. Les cyclistes réclament notamment l'aménagement d'une voie cyclable nord-sud, que les autorités municipales refusent d'accorder malgré une offre de financement de \$300,000 de la part du gouvernement du Québec. Ils aimeraient aussi pouvoir emprunter le métro avec leur vélo, hors des heures de pointe, mais la CTCUM s'y oppose. (Photo Jacques Grenier)

Le statut des Haïtiens: le fédéral rejette plusieurs recommandations du père Harvey

par Patricia Poirier

Tout en s'engageant à négocier sérieusement avec le Québec, le gouvernement fédéral rejette plusieurs recommandations formulées par le père Julien Harvey quant aux modalités d'une vaste opération qui permettrait aux quelque 2,000 Haïtiens qui vivent dans la clandestinité, de régulariser leur statut.

«Le père Harvey a interprété la loi (de l'immigration) d'une manière un peu trop libérale», a déclaré hier au DEVOIR, le porte-parole du ministre fédéral de l'Immigration, M. Dennis Dawson. Ce dernier a dit douter qu'Ottawa reconnaisse la légalité d'un organisme intermédiaire «neutre et confidentiel» qui serait responsable de la mise en oeuvre de l'opération de régularisation du statut des Haïtiens.

Dans son rapport de 24 pages, M. Harvey a suggéré au ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, que soit mise en oeuvre une opération pour permettre aux Haïtiens qui le désirent de régulariser leur statut. Le gouvernement pourrait alors émettre des certificats de sélection du Québec (CSQ) comme lui permet l'entente fédérale-provinciale conclue par MM. Couture et Cullen. Cependant, le ministre du Québec devrait s'assurer à l'avance que son homologue fédéral acceptera de reconnaître tous ces CSQ et qu'il accordera ainsi «dans les meilleurs délais» le visa de résidence permanente.

Même s'il a dit croire que l'émission des CSQ s'avère probablement la meilleure solution et «vers laquelle nous nous acheminons», M. Dawson n'a pas caché ses réticences en disant que cela pose beaucoup de problèmes sur le plan juridique.

M. Harvey a recommandé deux voies au gouvernement du Québec: reconnaître que les immigrants clandestins haïtiens constituent une catégorie spéciale de personnes en détresse (comme le permet la loi) ou encore, interpréter de façon généreuse les exigences de points requis pour l'obtention d'un CSQ.

Dans son rapport, M. Harvey a insisté sur la nécessité de créer un organisme spécial pour mener l'opération, qui serait formé de personnes dont la neutralité et la discrétion sont reconnues, afin que les Haïtiens qui désirent régulariser leur statut puissent le faire dans «la plus grande sécurité et confidentialité».

Cette recommandation ne sourit guère à Ottawa, qui ne voit pas comment cette responsabilité qui consiste à recevoir les demandes d'immigration pourrait être confiée à des tiers parties alors que la loi précise déjà que c'est le rôle des agents d'immigration. «On ne peut pas adapter nos moeurs politiques à un groupe qui croit qu'on (le fédéral) est là pour lui nuire», a com-

menté M. Dawson, en faisant allusion au fait que de nombreux immigrants clandestins craignent les agents d'immigration qu'ils associent à un pouvoir répressif.

M. Dawson a cependant félicité le père Harvey qui a recommandé qu'Ottawa commence à émettre des visas de tourisme aux Haïtiens qui désirent séjourner au pays. «C'est un moyen de fermer le robinet (de l'immigration clandestine)», a-t-il dit. Le gouvernement fédéral avait déjà proposé cette mesure mais Québec l'a refusée.

Enfin, le porte-parole du

ministre Lloyd Axworthy a indiqué qu'il n'était pas en mesure de commenter la recommandation de M. Harvey à l'effet qu'il y ait une enquête sur les opérations de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Haïti, «parce que cela relève du ministère des Affaires extérieures».

Par ailleurs, les quelques porte-parole d'associations d'organismes de la communauté haïtienne de Montréal, qui avait pu prendre connaissance du rapport, ont généralement bien accueilli les recommandations de M. Har-

vey en signalant toutefois que la balle est dorénavant dans le camp du gouvernement fédéral.

Le responsable du Bureau chrétien de la communauté haïtienne de Montréal, M. Paul Dejean, a indiqué qu'il était «positif» que M. Harvey ait reconnu la nécessité d'enquêter sur le rôle de l'ACDI et qu'il ait noté le cas de détresse des Haïtiens. Toutefois, il lui a reproché de ne pas avoir respecté son mandat qui stipulait «d'étudier la question des réfugiés politiques haïtiens et de proposer des moyens de

mieux les identifier pour l'avenir et de faciliter leur établissement au Québec».

Le ministère de l'Immigration du Québec ne devrait pas chercher à établir une distinction entre réfugiés politiques et migrants économiques, étant donné que les deux groupes se confondent dans la même catégorie de personnes en détresse, a fait savoir M. Harvey. Cette interprétation de la situation politique des Haïtiens a vivement déçu l'organisme de M. Dejean, qui a aussi dit s'opposer à l'émission des visas de tourisme à Port-au-Prince.

Rapatriment de la constitution: les Québécois appuient Ottawa

Les Québécois, tant francophones qu'anglophones, donnent raison au gouvernement fédéral pour ce qui a trait au rapatriement de la constitution canadienne et à sa formule d'amendement.

C'est ce qui ressort de la deuxième tranche du sondage exécuté par la maison Sorecom pour les quotidiens *The Gazette* de Montréal et *Le Soleil* de Québec.

Les résultats de ce sondage indiquent d'autre part qu'une

majorité de Québécois des deux langues soutiennent, mais dans une moindre proportion, la position d'Ottawa sur la déclaration de principes devant servir d'introduction à cette nouvelle constitution.

Cette deuxième tranche d'un sondage téléphonique qui a touché 1,200 personnes, du 16 au 25 août, a fait l'objet de manchettes dans ces deux quotidiens hier.

Au chapitre des communications, des ressources natu-

relles, de l'économie, de la péréquation et de la lutte aux inégalités régionales, les répondants au sondage ont exprimé majoritairement leur appui aux positions des provinces mais se sont néanmoins majoritairement rangés derrière le gouvernement central pour ce qui est du rapatriement de la constitution, de la formule d'amendement et de la déclaration de principes de la constitution canadienne.

Les personnes interrogées

lors de ce sondage se sont en majorité prononcées en faveur de la juridiction d'Ottawa sur les droits miniers sous-marins.

Le sondage de la maison Sorecom, réalisé en collaboration avec M. Maurice Pinard, souligne d'autre part que les répondants sont en majorité satisfaits de la façon dont le gouvernement du Parti québécois s'est acquitté de ses responsabilités en matière de discussion constitutionnelle.

Un accord de principe aux écoles protestantes

par Paule des Rivières

D'intensives négociations ont abouti à la conclusion d'une entente de principe entre les représentants du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) et de l'Association des enseignants de Montréal (AEM). Les discussions en vue d'une entente sur les conditions de travail à caractère local des enseignants ont repris peu après que le BEPGM ait annoncé qu'il décréterait un lock-out dans ses 100 écoles. Hier, les autorités administratives ont annulé leur geste et les cours pourraient reprendre

demain matin pour les 35,000 étudiants protestants de la métropole.

Cet après-midi, les 2,500 enseignants du syndicat se prononcèrent sur l'entente de principe que leurs dirigeants leur recommanderont d'entériner. Le contenu de l'entente n'a pas encore été dévoilé; on sait seulement qu'elle couvre l'ensemble des 23 points encore en litige vendredi.

Vendredi dernier, le BEPGM, présidé par Mme Joan Dougherty, avertissait qu'un lock-out paralyserait toutes les écoles protestantes de la ville à compter de mardi

matin, ceci en réaction aux moyens de pression que le syndicat avait mis à exécution dès la rentrée. Ces moyens de pression ne perturbaient pas les cours mais consistaient en un boycottage des activités parascolaires et du travail administratif.

Les autorités protestantes avaient décidé de transformer la journée d'hier en une journée pédagogique et ils ont décidé de donner le même statut à la journée d'aujourd'hui de façon à permettre aux enseignants d'être payés, ce qui n'aurait pas été le cas si le lock-out avait été en vigueur ce matin.

Télé-Médic et le MAS en viennent à une entente

par André Tardif

Une entente survenue hier entre le ministère des Affaires sociales (MAS) et la direction de Télé-Médic permettra à cette entreprise de poursuivre son oeuvre de visites d'urgence à domicile.

Le ministre, M. Denis Lazure, annonçait en effet que le MAS assumerait dorénavant le coût des médicaments fournis à domicile par les médecins au service de Télé-Médic, et que les prescriptions réclamées par cette dernière depuis un an seraient remboursées, après vérification comptable.

Totalisant \$125,000 pour la région montréalaise (\$150,000 en tout au Québec), ces prescriptions représentaient toute la différence entre le seuil de la rentabilité et la faille pour Télé-Médic, selon son président, M. Simon Bédard.

Ce dernier, face à l'impossi-

bilité de payer «raisonnablement» son personnel syndiqué, annonçait la fermeture de l'entreprise il y a deux semaines, à moins d'un changement dans la politique de remboursement du MAS. M. Lazure a précisé hier que la procédure «un peu boiteuse» utilisée jusqu'ici serait assouplie afin de permettre le remboursement de prescriptions sans qu'elles aient à passer par une pharmacie.

M. Lazure a également annoncé que son ministère allait explorer les modalités d'une implication du MAS dans Télé-Médic, dorénavant vouée à une vocation de service public grâce notamment à la participation financière de la Société d'investissements Desjardins.

Le ministre a expliqué que depuis trois ans et demi, le MAS accordait la priorité aux personnes âgées afin de leur permettre de demeurer à la

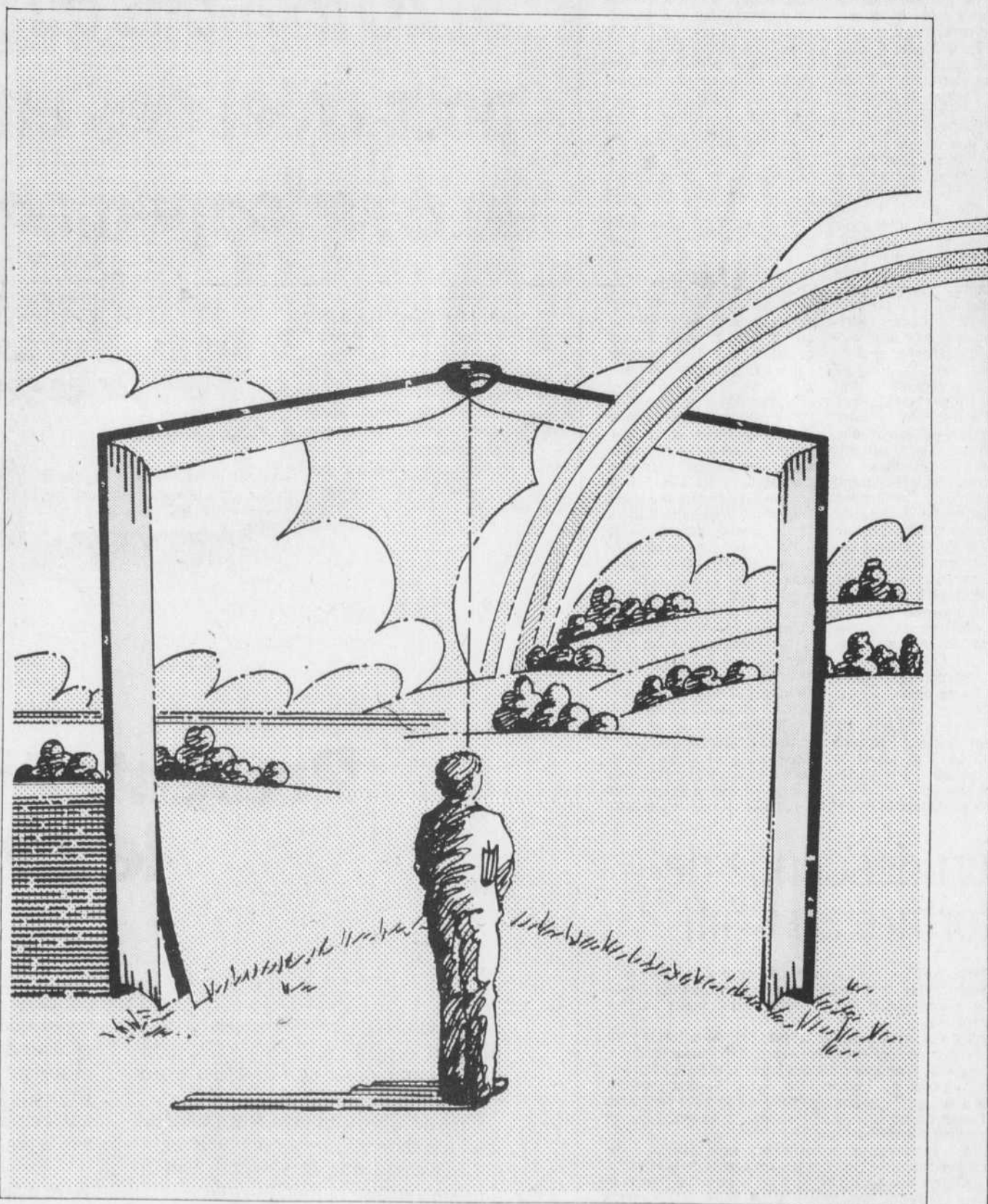
maison. Ainsi, les crédits à leur intention sont passés de \$20 millions à \$52 millions en quatre ans, et des centaines d'infirmières sont dorénavant affectées aux soins à domicile.

«Mais il manquait un troisième volet à cette politique, soit celui des visites d'urgence, et nous croyons que Télé-Médic, à l'avant-garde dans ce domaine, remplit un vide.»

M. Lazure a cependant précisé qu'il ne saurait être question, avant l'an prochain, d'augmenter le tarif des visites à domicile, puisque celui-ci devra faire l'objet de négociations avec les deux fédérations québécoises de médecins.

«Mais nous allons sûrement privilégier certains actes médicaux y compris la visite à domicile, actuellement rémunérée \$20-\$25, afin de la rendre plus attrayante en faveur des personnes âgées et handicapées.»

LA NOUVELLE LIBRAIRIE FLAMMARION SAINT-DENIS



LA GRANDE LIBRAIRIE DU VILLAGE SAINT-DENIS

Le jeudi 11 septembre, venez rencontrer de grands écrivains.

A l'occasion de l'ouverture officielle de la librairie Flammarion Saint-Denis, venez rencontrer six remarquables auteurs. Ils seront là à compter de 17 heures pour dédicacer leur dernier ouvrage.

Venez parler roman avec Françoise Dorin, auteur du grand succès «Les lits à une place».

Venez parler psychanalyse avec le Dr Julien Bigras, auteur d'essais et de récits. Le Dr Bigras signera «Le choc des oeuvres d'art».

Venez parler théâtre avec Roch Carrier, auteur de romans et de pièces, qui publiera tout récemment «Les fleurs vivent-elles ailleurs que sur la terre?»

Venez parler poésie avec Gaston Miron, l'un des grands noms de la poésie québécoise. L'auteur de «L'homme rapaillé» dédicacera le numéro de la revue «Possible», où vient de paraître une suite de poèmes inédits intitulée «Femme sans fin».

Venez parler sociologie avec Marcel Rioux, auteur de l'essai «La Question du Québec» qui commentera notamment «Essai de sociologie critique».

Venez parler science avec Fernand Séguin, biologiste et lauréat du prix Kalinga. Monsieur Séguin présentera son livre «Le sel de la science».

Une rencontre littéraire à ne pas manquer, agrémentée d'intermèdes musicaux.

FLAMMARION SAINT-DENIS
4380, rue Saint-Denis (près du métro Mont-Royal)

PRIX SPÉCIAL
1595⁰⁰

PIANO ARCHAMBAULT
modèle 3075 fini pécane avec banc.
aussi disponible modèle 3071 fini noyer

PLAN DE LOCATION PRE-ACHAT DISPONIBLE

LA MAISON DU PIANO DEPUIS 1896
Ed Archambault INC.
500 est, Ste-Catherine 849-6201

Pologne: des grévistes défient le gouvernement

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Bravant les avertissements répétés du gouvernement, plusieurs centaines — voire des milliers — de travailleurs polonais étaient encore en grève/hier. Ils ont

cessé le travail pour soutenir diverses revendications, allant du limogeage des responsables locaux du Parti ouvrier unifié à l'introduction de l'instruction religieuse dans les écoles d'État.

Un porte-parole du Comité d'auto-défense sociale (K.O.R.) a déclaré que les ouvriers d'une des plus grandes usines aéronautiques du pays s'étaient joints aux travailleurs d'autres entreprises

qui continuent leur mouvement de grève, en dépit des assurances données par les autorités que les concessions obtenues par les grévistes de la Baltique et de Silésie seront valables pour tout le pays.

Radio-Varsovie a diffusé hier un commentaire avertissant ceux qui refusent de reprendre le travail que leurs nouvelles exigences pourraient faire revenir les autorités sur certaines concessions accordées le mois dernier, alors que la hiérarchie du parti, quelque peu dépassée par les événements, connaissait les bouleversements qui ont abouti à la chute d'Edward Gierek.

La radio a signalé que les grèves se poursuivaient dans le nord-est, dans le centre industriel de Bialysok, près de la frontière soviétique, ainsi que dans les villes de Kamienna, Gora, Olzko, Elk et Tarnow, alors que les arrêts de travail sont terminés dans un certain nombre d'autres localités.

Le porte-parole du K.O.R. a précisé en ce qui concerne l'usine aéronautique W.S.K., dans la ville méridionale de Mielec, que le personnel tout entier était en grève, situation dont Radio-Varsovie n'a pas fait mention. Cette usine emploie près de 18.000 travailleurs et produit des avions de types divers allant du biplan pour déverser les insecticides à l'appareil d'entraînement militaire TS-11 Iskra.

Cette usine a arrêté le travail jeudi dernier, selon le porte-parole, et ses employés ont présenté une liste de 45 revendications comprenant le limogeage de trois responsables locaux du P.O.U.P., dont le chef du parti pour la région de Mielec, M. Elon Kotarba.

Les grévistes demandent aussi, selon la même source, l'introduction de l'instruction religieuse dans les écoles d'État et la diffusion par la radio de la messe et de cours de catéchisme par des enseignants désignés par l'Église.

Faisant montre de leur confiance fraîchement acquise, les grévistes de Mielec ont également insisté, selon le porte-parole, pour que la direction de leur usine soit alléguée et plus efficiente, en ne conservant que trois directeurs, plutôt que les 70 directeurs et sous-directeurs actuellement en fonction.

La grève a été déclenchée, selon le K.O.R., par une réunion extraordinaire de directeurs de l'usine et le respon-

sable du parti, au cours de laquelle M. Kotarba aurait déclaré que les syndicats dits indépendants n'avaient pas leur place à Mielec.

Les employés de l'usine auraient été abasourdis d'apprendre que les participants de cette réunion projetaient de demander à chaque travailleur de signer une déclaration demandant le maintien des syndicats officiels.

Par ailleurs, à trois semaines de la rentrée universitaire en Pologne, le 1er octobre, un mouvement se dessine dans le corps enseignant en faveur de la création d'organisations professionnelles indépendantes des syndicats officiels, constataient hier les observateurs à Varsovie.

Les premières initiatives concrètes dans ce domaine ont été prises dans les milieux scientifiques vers la fin de la semaine dernière. On a ainsi appris vendredi à l'École polytechnique de Varsovie que trois facultés s'étaient réunies pour former un syndicat indépendant, regroupant à la fois les enseignants, les techniciens et le personnel administratif.

Hier, on a pu savoir de source dissidente que des assemblées plus larges s'étaient tenues dans le même but samedi à Varsovie et à Cracovie. Dans la capitale, des délégués du milieu scientifique, des écoles supérieures, de l'Académie des sciences et de divers centres de recherche se sont réunis au siège de l'Insti-

tut d'études techniques fondamentales.

La décision de créer un «syndicat indépendant et autogéré des enseignants et des travailleurs du milieu technique et scientifique» aurait été prise à cette occasion, et un projet de statut aurait été mis au point.

À Cracovie, les délégués des «conseils d'entreprise» des écoles supérieures de la ville ont décidé de transformer l'actuelle «Association des enseignants polonais» en un syndicat indépendant du «Conseil central des syndicats», appellation des syndicats officiels dont la réforme est en cours. La nouvelle organisation prendrait le nom de «Syndicat des enseignants et des travailleurs scientifiques».

Conférence de Madrid: le pessimisme prévaut

MADRID (AFP) — Le doute et le désenchantement sont d'ores et déjà perceptibles à Madrid, avant même l'ouverture, ce matin, de la réunion préparatoire à la deuxième «conférence-bilan» sur la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki.

Chacun en effet — et le pays organisateur tout le premier — est conscient que ce sera, pour la Conférence sur la sé-

curité et la coopération en Europe dont la conclusion avait éveillé tant d'espoirs il y a cinq ans, «la réunion de la dernière chance».

Théoriquement, les experts et ambassadeurs qui se retrouvaient hier pour une première prise de contact informelle ne devaient en aucune façon se pencher sur les problèmes de fond, leur rôle se bornant à établir l'ordre du jour et les

modalités de travail de la conférence principale, dont l'ouverture est prévue pour le 11 novembre. Mais en réalité, l'enjeu de ces travaux de procédure est énorme, car c'est précisément de cet ordre du jour que dépendra le climat de la réunion plénière.

Les États-Unis, appuyés par de nombreux autres pays occidentaux, souhaitent que la première partie de la conférence soit suffisamment longue (elle avait duré neuf semaines à Belgrade) pour permettre une revue complète et détaillée de l'application de l'acte final.

C'est en effet, pour eux, une façon de pouvoir mettre l'Union soviétique en accusation, tant pour son intervention militaire en Afghanistan (la détente étant, pour les Occidentaux, «globale et indivisible») que pour les constantes violations des droits de l'homme qu'ils lui reprochent.

Moscou et ses alliés, au contraire, aimeraient «expédier» rapidement le volet «bilan» pour passer aux perspectives d'avenir — et plus particulièrement à leur proposition de conférence sur le désarmement. Un véritable affrontement soviéto-américain pourrait donc se produire sur cet apparemment inoffensif sujet de l'ordre du jour.

Selon des déclarations faites à Washington par un membre de la délégation américaine au quotidien indépendant espagnol El País, les États-Unis pourraient même demander un ajournement de la conférence principale si le Kremlin n'accepte pas un plan de travail permettant une «analyse sérieuse» de la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki. Mais la CSCE a cette particularité que toutes ses décisions doivent être adoptées par consensus (c'est à l'extérieur la raison pour laquelle personne n'a demandé le report de la réunion de Madrid après les événements d'Afghanistan) et il est bien évident que les pays de l'Est s'y refuseraient. Les perspectives de tension, à Madrid, sont donc bien réelles.

Banisadr dénonce le monopole du pouvoir

TÉHERAN (AFP) — Au moins 500.000 personnes ont écouté hier à Téhéran, autour de la Place des martyrs, un long réquisitoire du président Abolhassan Bani-Sadr contre ceux qui veulent monopoliser le pouvoir.

«Bani-sadr, nous te soutenons», ont scandé les manifestants à chaque fois que le président iranien a dénoncé un des mensonges proférés contre lui par ses opposants, qu'il n'a jamais cités nommément. La foule s'était assise sur la petite place circulaire, les quatre grandes avenues y conduisant et les ruelles avoisinantes.

Le président de la république avait annoncé ce discours important à l'occasion du deuxième anniversaire du «vendredi noir»: le 8 septembre 1978, plus de 1.000 manifestants, selon les opposants d'alors, avaient été tués par les forces du chah qui avaient ouvert le feu sur la foule.

En souvenir de ces martyrs, de nombreux manifestants tenaient à la main un glaive rouge. À chaque réverbère pendait une affiche marquée de la date du vendredi noir.

Une large banderole barrait l'entrée de la place: «Le vendredi noir perpétue la ligne rouge de Kébal». C'est à Kébal qu'avait été tué Hossein, le troisième imam des chiites, leur plus grand martyr. Au-dessus de la foule flottaient de nombreux portraits du président Bani-Sadr et quelques-uns du premier ministre, Mohammed Ali Radjai.

Des milliers de transistors relayaient la voix du président. Dans les ruelles, certains distribuaient aux manifestants des dattes ou des boissons, «pour faire le bien». Dans la foule, une jeune femme en tchador noir guidait ses deux garçons de deux et trois ans, vêtus en costumes de gardiens de la révolution. Ils portaient une rose rouge au canon de leurs fusils en plastique, comme les dizaines de vrais pasdaran qui assuraient l'ordre.

Hier matin, des dizaines de milliers de personnes se sont rendues au cimetière de Bénécht-Zahra, au sud de Téhéran, également pour commémorer le 2ème anniversaire du vendredi noir. Les familles ont pique-niqué autour des tombes des disparus, ornées de glaive rouge, lu des versets du coran, et nettoyé les pierres tombales avec de l'eau de rose, en écoutant un haut-parleur diffuser un message de l'ayatollah Khomeini: «Si vous tuez, vous serez victorieux, si vous êtes tués, vous irez au paradis».

Un peu plus loin, des femmes brandissaient des pancartes réclamant le châtiement des otages américains pour venger les «martyrs».

Rencontre égypto-israélienne pour normaliser les relations

LE CAIRE (Reuter) — M. Yitzhak Shamir, ministre israélien des Affaires étrangères, est attendu aujourd'hui au Caire, où ses entretiens avec les dirigeants égyptiens seront centrés sur la normalisation des relations bilatérales.

M. Pierre Boutros-Ghali, ministre d'État égyptien aux Affaires étrangères, a souligné lundi devant la presse que la visite de quarante-huit heures du chef de la diplomatie israélienne ne serait en aucun cas consacrée aux pourparlers sur l'autonomie palestinienne. M. Shamir rencontrera le président Anouar Sadate et aura des discussions avec M. Boutros-Ghali, qui remplace le ministre des Affaires étrangères, M. Kamal Hassan Ali, actuellement en traitement à Washington.

Aucun membre du gouvernement israélien n'a eu

d'entrevue avec le président Sadate depuis le mois de mars. Depuis lors, les deux pays se sont mutuellement accusés de violation des accords de Camp David, et Le Caire a par deux fois suspendu les négociations sur le projet d'autonomie. La semaine dernière, M. Sol Linowitz, émissaire spécial de Washington, a réussi à convaincre les deux parties de reprendre les entretiens prochainement, mais les responsables égyptiens ont jugé «très optimiste» l'annonce par le président Carter d'une reprise d'ici à quelques semaines.

M. Boutros-Ghali a exposé aux journalistes les griefs du Caire à l'égard d'Israël, en affirmant que ses discussions avec M. Shamir n'auraient «pas de liens avec les pourparlers sur l'autonomie palestinienne». Dans certains milieux égyptiens informés, on présente la visite du responsable israélien comme «une simple retombée de la mission de M. Linowitz».

M. Linowitz avait indiqué au Caire que M. Begin, président du Conseil israélien, reprochait au président Sadate de rencontrer actuellement davantage de figures de l'opposition israélienne que de membres du gouverne-

ment, rapporte-t-on. La semaine dernière, le rais a reçu M. Ezer Weizman, ancien ministre de la Défense qui s'est dissocié de l'administration Begin au mois d'avril. Cette semaine, le président égyptien doit rencontrer M. Yitzhak Rabin, représentant de l'opposition travailliste.

Un porte-parole de l'ambassade d'Israël a exprimé l'espoir que la venue de M. Shamir permettrait de «donner un contenu à la paix» en favorisant l'amélioration des rapports bilatéraux par des mesures concrètes. Le Parlement égyptien n'a toujours pas ratifié les accords israélo-égyptiens, ce qui n'a toutefois pas empêché le rétablissement des liaisons aériennes et l'afflux de touristes israéliens au Caire.

Les milieux d'affaires israéliens se plaignent de ce que l'Égypte n'ait pas encore délivré de licences d'importation et d'exportation, ainsi que de la faible impulsion donnée aux touristes égyptiens susceptibles de visiter Israël.

À l'alcool de betterave

LILLE (AFP) — La première course française d'automobiles alimentées par un carburant composé de 51 pour cent d'alcool de betterave et 49 pour cent d'essence aura lieu le 7 septembre sous les auspices d'une association sportive automobile du nord de la France.

Plus de soixante-dix véhicules homologués en catégories tourisme et grand-tourisme sont engagés dans les différentes courses.

Assad fait l'éloge de l'union avec la Libye

PARIS (AFP) — Le président syrien Hafez El Assad a affirmé hier que la Syrie approuvait «sans hésitation et sans réserve» le projet d'union entre la Libye et la Syrie.

Dans un discours prononcé peu après son arrivée dans la capitale libyenne et diffusé en direct par Radio-Tripoli captée à Paris, le chef de l'État syrien a souligné que l'union était «l'unique moyen pour faire face à l'agression sioniste et pour libérer les territoires arabes occupés par Israël». «L'union constitue la condition nécessaire et suffisante pour notre victoire dans la lutte que nous menons contre nos ennemis», a-t-il précisé.

Attaquant sans les nommer «ceux qui défendent l'union par la parole mais sont en fait des séparatistes», le président syrien s'est déclaré pour un établissement rapide de «l'état de l'union» entre les deux pays.

Le président Assad, qui est arrivé à la tête d'une importante délégation comprenant notamment le premier ministre Abdel Raouf Al Kassem et le ministre des Affaires étrangères, Abdel Halim Khaddam, devra, rappelle-t-on, examiner avec le colonel Kadhafi, les modalités de l'union entre les deux pays, pronée par le dirigeant libyen dans un discours prononcé le 1er septembre.

En tout, 170.000 soldats occidentaux participeront, à partir de lundi prochain, à trois opérations séparées: «Spearpoint», organisée par les Britanniques, avec plus de 60.000 hommes et 850 chars, se déroulera dans le nord de l'Allemagne fédérale, tandis que les Américains et les Allemands de l'Ouest mèneront dans le centre et dans le sud du pays leurs propres manœuvres, appelées «St-George» et «Certain Rampart».

Côté Est, bien que la télévision est-allemande assure une large couverture des opérations, peu de détails ont été fournis sur leur nature et leur composition. L'hebdomadaire de politique étrangère Horizon mentionne simplement la présence de nouveaux types de chars, d'artillerie, de missiles et d'hélicoptères.

Le plus important contingent est fourni par la R.D.A., avec 20.000 hommes. Vient ensuite l'U.R.S.S. avec 10.000 hommes environ, tandis que la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Bulgarie fournissent chacune 2.000 hommes. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la Roumanie a fourni un contingent. Les dernières manœuvres du Pacte en R.D.A., en 1970, avaient impliqué plus de 100.000 soldats.

Les opérations seront dirigées par M. Heinz Hoffmann, ministre est-allemand de la Défense, devant des observateurs des pays communistes, dont le maréchal soviétique Viktor Koulikov, commandant des forces du Pacte, et les ministres de la Défense de Cuba et de Mongolie.

D'autre part, le général Bernard W. Rogers, commandant en chef des forces de l'Otan en Europe, a inauguré hier les manœuvres d'automne de l'Otan, à la base de la Royal Air Force de Guetersloh, en R.F.A.

Le général Rogers, qui était accompagné du secrétaire général de l'Otan, M. Joseph Luns, et du ministre ouest-allemand de la défense, M. Hans Apel, a souligné que ces manœuvres annuelles avaient uniquement un caractère défensif et qu'il était vital, dans les prochaines années, de donner la priorité en Europe aux questions de sécurité.

«L'Union soviétique, a-t-il déclaré, accélère son avance sur l'Otan dans le domaine militaire et l'objectif de trois p.c. en termes réels des budgets militaires nationaux, que s'est fixé l'Otan, n'est pas suffisant pour réduire le retard de l'alliance». Le général a estimé que la plus grande période de vulnérabilité occidentale interviendrait en 1982, notamment en raison de la faiblesse relative des armements stratégiques américains, avant l'installation de la nouvelle génération de fusées américaines Pershing.

Commentant la situation en Pologne, le général Rogers a indiqué qu'il ne pensait pas que l'Union soviétique interviendrait actuellement. «Le cas échéant si cela se produisait, je tiens à dire que le traité de l'Atlantique nord ne prévoit pas que l'alliance prenne une quelconque initiative de son côté».

Remaniement à Madrid

MADRID (Reuter) — M. Adolfo Suarez, président du gouvernement espagnol, a remanié hier pour la deuxième fois en cinq mois son gouvernement.

Confronté à un chômage croissant, perdant peu à peu le soutien parlementaire dont il bénéficiait, et inquiet de sa chute de popularité dans l'opinion publique, M. Suarez s'est séparé de huit ministres, dont celui des Affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, et de son vice-président du gouvernement chargé de l'économie, M. Abril Martorell, qui a démissionné.

M. Leopoldo Calvo Sotelo, ministre chargé jusqu'ici des relations avec la Communauté européenne, succède à M. Martorell, tandis que M. Jose Pedro Perez-Llorca, proche collaborateur de M. Suarez, dirigera désormais la diplomatie espagnole.

La révocation de M. Orteja constitue une grosse surprise. Elle survient quelques heures avant l'ouverture à Madrid de la troisième Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le remaniement est marqué principalement par l'arrivée au pouvoir de représentants des sociaux-démocrates, l'aile droite de l'Union du centre démocratique (U.C.D.), la coalition qui a constitué la base parlementaire du chef du gouvernement.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Cours de français
méthodes et techniques du savoir-écrire

Armand Daigneault

20 cm x 22,5 cm

\$12,95



Du cours... aux notes de cours
Une idée... un paragraphe
Le résumé
La méthode du sondage
La technique CIMA
Le compte rendu de lecture
L'explication de texte
L'analyse littéraire
La dissertation
Réussir son introduction
La conclusion
Synthèse
Exemples d'une dissertation
Le travail de recherche
La biographie
Le rapport de laboratoire
La ponctuation
La description
La narration
Le portrait
La présentation technique

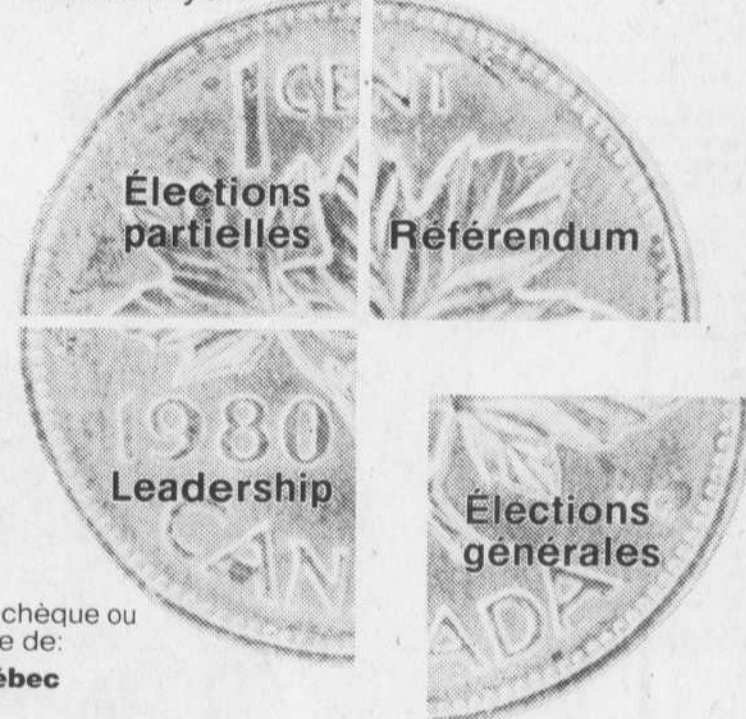
guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 1E3
TEL.: (514) 942-3481

Nous croyons que ce petit livre rendra les services espérés, particulièrement à ce moment où l'enseignement du français, après l'intermède du programme-cadre, revient à juste titre aux apprentissages fondamentaux.



«Par sa tradition, par son programme, par ceux qui le dirigent et l'animent, par son travail de renouveau des dernières années, le Parti libéral du Québec répond mieux que tout autre à cette attente normale de nos concitoyens. Il a dirigé la campagne référendaire. Grâce à votre générosité de l'an dernier, il a pu en assumer tous les coûts. Il faut maintenant l'aider à donner le "grand coup" qui permettra de compléter l'oeuvre commencée le 20 mai dernier.»

Claude Ryan



Je
donne
le
grand
coup



Je souscris généreusement au Parti libéral du Québec

Faites parvenir votre chèque ou mandat poste à l'ordre de:

Parti libéral du Québec
460 Gilford
Montréal, P.Q.
H2J 1N3

Crédit d'impôt:

La loi permet de déduire directement de son impôt à payer et non de son revenu imposable une partie de sa souscription soit 50% du premier \$100 et 25% du deuxième \$100.

Exemple:

Votre souscription	Votre crédit d'impôt	Coût réel de votre souscription:
\$ 24.00	\$12.00	\$12.00
100.00	50.00	50.00
150.00	62.50	87.50

Oui je veux donner moi aussi "LE GRAND COUP". Je vous fais parvenir ma contribution au montant de

\$ _____

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ TÉL. _____

COMTÉ _____

RENSEIGNEMENTS: Signalez sans frais de n'importe où au Québec: 1-800-361-7524.

Le sommet constitutionnel

MacLean: les problèmes proviennent des abus de pouvoirs



Pendant que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Angus MacLean, allume sa pipe, son homologue de l'Alberta, M. Peter Lougheed, prend des notes au début de la conférence sur la constitution, hier à Ottawa. (Photolaser CP)

Grève des traducteurs

OTTAWA (PC) — Les participants à la conférence constitutionnelle des premiers ministres à Ottawa ont été accueillis hier par une centaine de traducteurs du gouvernement fédéral en grève.

Les manifestants, une partie seulement des 700 traducteurs en grève, se sont rassemblés devant le Centre des conférences et ont scandé « Pas de traduction, pas de Canada » pendant que les premiers ministres faisaient leur entrée à l'ancienne gare, où doivent se poursuivre jusqu'à vendredi les discussions constitutionnelles. Seul le chef néo-démocrate a été applaudi à son entrée.

Des cadres, flanqués de pistes, ont consenti à franchir les lignes de piquetage afin de permettre que les délibérations entre M. Trudeau et ses homologues provinciaux soient traduites simultanément en français et en anglais.

« En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à continuer toute la semaine », a déclaré dans une entrevue M. Henri Frickx, président du Syndicat des traducteurs, interprètes et terminologues, affilié au Syndicat canadien des employés professionnels et techniques.



Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney (debout), consulte son homologue du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, hier à Ottawa juste avant que ne commence la conférence sur la constitution. (Photolaser CP)

L'Ontario réclame une union économique forte

OTTAWA (PC) — Le premier ministre de l'Ontario a réclamé pour le Canada une union économique forte et des mesures énergiques pour livrer bataille aux graves problèmes de l'inflation et du chômage.

Dans sa déclaration préliminaire hier matin à la conférence sur la constitution, M. William Davis a affirmé que rien ne pesait plus lourd sur l'ordre du jour que « ces deux forces menaçantes ». « Elles consomment nos possibilités, font tort aux innovants et sapent notre confiance en l'avenir et en chacun de nous », a-t-il dit.

« Quant à moi, a-t-il poursuivi, je suis déterminé à garder cette priorité à sa place dans la constitution ».

Le premier ministre conservateur a endossé la proposition fédérale sur l'enchaînement des droits de la personne, le droit de l'enseignement des minorités en anglais ou en français et des pouvoirs puissants à Ottawa pour diriger l'économie.

Selon M. Davis, « nous aurons deux classes de citoyens », si l'économie ne permet pas « de faire des affaires au Canada sans discrimination ».

Le but visé, a-t-il déclaré, est « une économie transcontinentale », l'une des principales raisons de la formation du Canada.

M. Davis a dit de la conférence constitutionnelle qu'il était temps d'en arriver à une entente, ajoutant cepen-

dant que ce qui allait être fait cette semaine « représenterait un bon départ, mais ne mettrait pas fin aux discussions ».

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral exagère l'importance d'une nouvelle constitution au lieu de s'attacher à aider les provinces pauvres en administrant l'économie nationale au profit de toutes les régions, a déclaré hier à la conférence constitutionnelle des premiers ministres du Canada, M. Angus MacLean, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans une attaque de grand style contre le gouvernement fédéral, au cours de la séance d'ouverture de la conférence, M. MacLean a déclaré qu'on aurait tort de considérer une nouvelle constitution « comme un remède aux maux dont souffre la nation ».

« Les problèmes du pays ne sont pas constitutionnels, mais « politiques ». Ils proviennent des abus de pouvoir dont se sont rendus coupables divers gouvernements fédéraux. Aux yeux des responsables de l'économie fédérale, il semble naturel que certaines parties du pays s'épanouissent, tandis que d'autres se débattent avec leurs difficultés économiques ».

« Les provinces pauvres, dit-il, sont une minorité à laquelle le gouvernement fédéral ne daigne même pas « faire la moindre concession ».

Pour M. MacLean, ce ne serait pas « nécessairement désastreux » si les Canadiens, mécontents des dispositions constitutionnelles, décidaient de disloquer le pays.

« Cela voudrait simplement dire que, dans un monde en évolution, de nouvelles formes de rapports sont préférables aux anciennes ».

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan et celui de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, ont déclaré par la suite qu'ils approuvaient l'offensive de M. MacLean contre la politique économique fédérale. « Il a parlé en notre nom à tous, a dit M. Buchanan. C'est la vérité logique ».

De l'avis de M. MacLean, le Sénat devrait être transformé en Chambre haute au sein de laquelle toutes les provinces joueraient d'une représentation égale. Elle aboutirait à une politique qui « reflète davantage les intérêts de toutes les provinces et, du même coup, de tout le pays ».

La Chambre des communes, a encore dit M. MacLean, où les sièges sont alloués selon l'importance numérique de la population, « constitue une protection adéquate » des intérêts des provinces plus riches.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a fait valoir que les réformes suggérées par sa province permettraient à cette dernière d'acquiescer suffisamment de richesses pour commencer à rembourser tous les avantages qu'elle a pu tirer de la confédération depuis qu'elle s'y est jointe en 1949.

Il a demandé au gouvernement fédéral de forcer le Québec à laisser Terre-Neuve exporter son électricité aux autres provinces et aux États-Unis en empruntant le territoire québécois.

Québec s'y oppose et Ottawa ne semble pas prêt d'agir.

Quant à M. Buchanan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, il désire que sa province conserve la totalité des recettes en provenance des

richesses sous-marines, car, tout comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse voudrait développer son économie « tout en préservant ses valeurs sociales traditionnelles ».

Dans son intervention, M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a déclaré que les hommes politiques devraient prendre le temps de rédiger une nouvelle

constitution qui reçoive l'approbation de tous les Canadiens.

À son avis, une nouvelle constitution devrait tenir compte des responsabilités du

gouvernement fédéral et de ceux des provinces, des droits de l'individu à vivre et à travailler soit en anglais soit en français et de la protection des minorités.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
 Corporation professionnelle d'exercice exclusif
 régie par le Code des professions
 680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
 Téléphone: (514) 288-3256

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vallancourt & Associés</p>	<p>DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue St-Catherine ouest Suite 810 - 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde</p>	<p>MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél. (514) 281-1555 Télés 055-50917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa, Thérford Mines, Hull, Buckingham, Chicoutimi 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2891</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gareau, C.A. L. Maheu, C.A.</p>	<p>MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal - Toronto Associés - Residents à Montréal Cecil Richter, C.A. Howard Usher, C.A. Marvin Usher, C.A. Barry Vineberg, C.A. Arnold Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A. David S. Goldberg, C.A. Alan Warner, C.A. Joseph Kramer, C.A. John J. Seaber, C.A. J. Kent Taylor, C.A. Ronald S. Vineberg, C.A. Shalom Katsenky, C.A. Phyllis M. Seaber, C.A. Frank Finlay, C.A. Patricia M. Seaber, C.A.</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Missis- sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Ber- muda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman.</p>	<p>GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211</p>	<p>MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter Société Nationale WARD MALLETTE Représentation Internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3M 1X1 - 274-2797</p>
<p>CLARKSON GORDON Comptables Agréés Associés-residents Montréal - Québec A. Benoit, C.A. C.C. Bignou, C.A. L.W. Bessinger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camarant, C.A. H.M. Cloutier, C.A. J.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A. J.P. Desjard, C.A. M.M. Dumais, C.A. R. Fortier, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. German, C.A. G. Grignon, C.A. J.P. Gravelle, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Lavoie, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.D. Oaker, C.A. R. Parent, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.</p>	<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1H3 845-9253 Bureaux: Montréal Laval Repentigny Iles de la Madeleine Maniwaki</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430</p>	<p>SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal - Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kitchener, Sept-Îles, Matane, Coaticook, Fort-Lauderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741</p>
<p>CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS 2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 382-4010 • 868-6400</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 886 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988</p>	<p>NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 848-4442 1 Place Ville-Marie 861-8512 635 ouest, boul. Dorchester 881-8381 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.</p>	<p>THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 830 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 868-7351</p>
<p>COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables agréés 397, rue Laurier Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535</p>	<p>LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS et COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9782</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS Comptables agréés 1320, boulevard Graham Suite 301 Montréal (Québec) H3P 3C8 Tél. (514) 342-4740</p>	<p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waguah Boulos, C.A. Jacques R. Chadoin, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Bari, C.A. Fard A. Chah, C.A. 4928, ave. Verdun, Verdun H4G 1N3 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 768-3871 - 435-4681</p>
<p>ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept. Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901</p>	<p>LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Royer - Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 - 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Stein, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin S. Goldstein, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Yaffe, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Trachtenberg, C.A. Gerald S. Stein, C.A. Stanley Weiser, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman D. Johnson, C.A. Brian D. Lewis, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chodoff, C.A. Alan M. Lyman, C.A. Jack Altman, C.A. Abraham M. Lyman, C.A. Henry Rosenfeld, C.A. Robert H. Zittrer, C.A.</p>

OBLIGATIONS
 municipales, scolaires, cegeps, hôpitaux

13%
 6 ans
 semi-annuel

demandez nos informations.

Mcneil Mantha INC.
 614 rue St-Jacques
 Suite 400
 Montréal, H3C 1E2
 845-8201
 FONDÉE EN 1930

Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____ CODE POSTAL _____
 TÉLÉPHONE _____

LA LISTE DES OBLIGATIONS BUREAU
 LES ÉTUDES SUR ACTIONS RÉSIDENCE

A la Carte

avec
MICHEL JASMIN

le menu artistique le plus complet
 du lundi au vendredi
 de 11h45 à 13h45

CKAC 73
 en premier!

Le sommet constitutionnel

Ressources: les provinces acceptent les offres d'Ottawa

par Michel Vastel

OTTAWA — Même si quelques provinces jugent cela encore insuffisant, au moins ont-elles toutes accepté ce que le gouvernement fédéral leur a proposé en ce qui concerne la propriété des ressources et le commerce interprovincial.

L'accord intervenu hier à la conférence constitutionnelle porte sur trois points:

■ l'accès des provinces à la taxation indirecte des ressources, que ces ressources soient ou non destinées à l'exportation hors de la province;

■ le droit des provinces de légiférer sur le commerce interprovincial de leurs ressources;

■ le renoncement, au moins provisoire, du gouvernement fédéral à discuter de son fameux pouvoir déclaratoire.

Ces concessions du gouvernement fédéral rapprochent sa proposition du «meilleur avant-projet» préparé en février 1979 par un groupe de fonctionnaires, et qui a toujours été considéré, depuis le début de cette négociation, comme un minimum par les provinces les plus intéressées à la question.

Il semblait évident hier que

même si la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et le Québec ne sont pas totalement satisfaits de cette proposition, elle est néanmoins acceptable pour le moment.

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, semblait même prêt à accepter cette formule si on trouvait un moyen de régler le problème de la potasse. Cette province a en effet voulu réduire la production de toutes ses mines pour contrer une baisse de la demande mais la Cour suprême a jugé cette décision non constitutionnelle. Dès hier, les fonctionnaires du gouvernement fédéral semblaient s'activer à régler ce cas particulier.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, son premier ministre, M. Bill Bennett, aurait voulu qu'on ajoute à la liste des «ressources», l'eau, qui représente une importante source de richesse pour Victoria. À cela M. Trudeau a répondu qu'on s'est déjà mis d'accord sur une telle définition — c'est-à-dire les ressources non-renouvelables comme le pétrole, le cuivre, le fer et le nickel, les ressources forestières et l'électricité. — Si on

doit y ajouter d'autres ressources, a déclaré M. Trudeau, ce sera au cours d'une autre conférence constitutionnelle.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a échoué dans sa tentative de relier les deux questions des ressources et des ressources au large des côtes. Selon lui, il ne devrait pas y avoir de différence entre la juridiction sur une ressource sous-marine et les ressources situées sous les eaux internationales du lac Ontario. Mais le président de la conférence, sur un ton très sec d'ailleurs, a renvoyé cette discussion à demain alors qu'on discutera effectivement des ressources au large des côtes.

M. Peckford a voulu également profiter de son temps d'antenne pour signaler que sa province n'a pas un traitement juste en ce qui concerne le transport de son électricité. On sait que Terre-Neuve a un vieux contentieux à ce sujet avec le Québec et M. Peckford a reproché à Ottawa de ne pas intervenir dans le domaine du transport de l'électricité comme il le fait dans celui du transport du gaz ou du pétrole.

Dans l'ensemble les premiers ministres des Maritimes se sont dits satisfaits par l'offre du gouvernement fédéral mais, par contre, les provinces de l'Alberta et du Québec sont loin d'être satisfaites. M. René Lévesque a même déclaré qu'on tromperait la population si on voulait laisser croire qu'il y a eu quelque progrès.

Quant au premier ministre Peter Lougheed, il a semblé lui aussi adopter la ligne dure devant les caméras de télévision mais il n'a pas osé contredire M. Trudeau lorsque celui-ci a prétendu que les provinces acceptaient au moins ce qui était sur la table. «Mais, a précisé le premier ministre de

l'Alberta, mes concitoyens ne se contenteront pas de ça.»

Pour sa part, le premier ministre Davis, de l'Ontario n'est pas d'accord avec ses collègues des autres provinces et il n'aime pas beaucoup que le gouvernement fédéral leur donne un accès à la taxation indirecte, ce qui pourrait pénaliser son industrie manufacturière. Mais il est évident qu'il ne bloquera pas un consensus sur cette question.

Dans l'ensemble, la délégation fédérale semblait satisfaite du déroulement des discussions sur les ressources. Mais elle garde en réserve une partie des discussions qui rebondiront à l'occasion du débat, demain, sur les pouvoirs touchant l'économie. Il semble qu'on s'apprête, dès demain, à mettre les fonctionnaires au travail sur ces deux questions ensemble. Depuis le début des négociations, en juillet, on a d'ailleurs toujours eu l'impression qu'il y avait là une monnaie d'échange: le gouvernement fédéral concédant plus d'autonomie aux provinces sur la gestion de leurs ressources en échange d'un renforcement de l'union économique.



Le secrétaire du Cabinet des relations fédérale-provinciales, M. Michael Kirby (à gauche), s'entretient avec le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, et le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau à l'ouverture de la conférence constitutionnelle, hier à Ottawa. (Photolaser CP)

Petite manifestation

OTTAWA (PC) — Une trentaine de Québécois de langue anglaise, qui disaient craindre pour la survie de leur culture, n'ont pas réussi à attirer l'attention, hier, à l'extérieur de l'endroit où se déroule la conférence sur la constitution.

Cherchant la publicité, les manifestants voulaient marquer leur opposition à la charte québécoise de la langue française et obtenir des sièges d'observateurs à la conférence des premiers ministres.

Ils ont été ignorés du pre-

mier ministre Trudeau, des premiers ministres provinciaux et de l'immense majorité des journalistes assistant à la conférence.

Leur porte-parole, le sénateur Eugene Forsey, a fait savoir qu'il avait transmis leur message à M. Trudeau, plus tôt dans la journée, parce qu'il était «consterné de constater que tant de gens à l'extérieur de la province de Québec étaient prêts à laisser disparaître la minorité de langue anglaise».

Un nouveau sénat: pas maintenant

OTTAWA — Les provinces n'étaient pas prêtes, hier, à discuter en profondeur de ce que pourrait être une nouvelle Chambre haute qui permettrait d'assurer une meilleure représentation régionale au sein de l'institution parlementaire fédérale.

«Pour renforcer la voix des régions à Ottawa, faut-il des représentants des gouvernements provinciaux ou des citoyens eux-mêmes?» C'est par cette question que le premier ministre Trudeau a voulu lan-

cer le débat sur la réforme du Sénat, le troisième point à l'ordre du jour de la conférence.

M. Bill Bennett, le premier ministre de la Colombie-Britannique, fut le premier à répondre à M. Trudeau: «Le Canada est le seul pays où c'est le gouvernement fédéral qui nomme les sénateurs.»

M. Bennett souhaite «une vraie réforme, le plus tôt possible». Mais à part lui, peu de premiers ministres sont dispo-

sés à prendre des engagements maintenant. C'est le cas de M. Hatfield, du Nouveau-Brunswick, qui se satisfait très bien du Sénat actuel.

En ce qui concerne le Québec, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, a expliqué qu'il faudra d'abord déterminer les changements dans d'autres domaines comme les pouvoirs d'intervention fédéraux, le pouvoir déclaratoire, etc. Par la suite, on pourra mieux évaluer ce que pourrait

être le rôle exact et la force d'un Sénat renouvelé. D'ici là, le Québec réserve donc son jugement.

À travers les discours d'ouverture des premiers ministres, il se dégage un consensus général sur le fait que le Sénat ne représente pas adéquatement les intérêts régionaux au parlement.

Cependant, les provinces ne s'entendent pas encore entre elles, ni avec le gouvernement fédéral, sur la nature de la ré-

forme de la Chambre haute, décrite par M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, comme «la bonne vieille institution».

Dans une interview qu'il accordait hier à l'issue de la première journée de la conférence, M. Bennett a déclaré que de nombreuses provinces — il n'en a pas précisé le nombre — sont d'accord avec son projet de création d'un Conseil des provinces pour succéder au Sénat.

André Gousse vit avec son temps.



Il y a sous l'aspect débraillé de la nouvelle génération autant d'esprits brillants et ambitieux que sous le costume des générations précédentes. Et André Gousse, sous son allure d'enfant du siècle, est un jeune homme résolument travailleur et conscient d'un avenir à bâtir. Comme tous les autres boursiers Pratt & Whitney, il pourra faire des études à l'université de son

choix. Le jury a sélectionné André pour l'excellence de ses résultats scolaires et ses chances de succès dans le domaine qui l'intéresse.

La relève de notre avenir est entre les mains de jeunes gens comme André Gousse. Leur faire confiance est plus qu'un témoignage de bonne volonté. C'est une nécessité.

 **UNITED TECHNOLOGIES**
PRATT & WHITNEY
AIRCRAFT DU CANADA LTEE

Un programme spécial

QUAND il a accepté d'étudier à la demande du ministre de l'Immigration le sort des réfugiés haïtiens chez nous, le père Julien Harvey, s.j., n'avait à sa disposition ni le temps ni surtout les moyens d'une commission d'enquête. Dans son rapport à M. Jacques Couture, l'ancien provincial des Jésuites recommandé justement qu'on pousse plus loin les connaissances disponibles au Québec sur l'intégration des Haïtiens chez nous et sur les rapports entre notre culture et la leur. Mais après avoir passé en revue la documentation disponible, et entendu nombre de témoins, le père Harvey en est venu à des recommandations qu'il importe d'endosser fermement.

Le programme spécial qu'il propose à l'égard des réfugiés haïtiens ne va pas ouvrir la porte à une invasion désordonnée, mais devrait au contraire, dans le cadre des lois actuelles et de nos obligations humanitaires, commencer de régulariser, dans la mesure du possible, une situation qui risquait de devenir explosive.

Avant de choisir une voie de solution, il fallait clarifier le statut de ces gens qui, par centaines de milliers depuis des années, fuient la «perle» des Antilles. S'appuyant notamment sur une «étude» canadienne faite en 1975 par un Québécois à Port-au-Prince, les autorités américaines prétendaient, en effet, que ces Haïtiens n'étaient pas des réfugiés politiques mais en somme des immigrants «économiques». Depuis 1975, cette étude et cette politique intransigeante ont contribué à infliger un sort inhumain à des milliers de gens ayant réussi à fuir le régime Duvalier.

Heureusement, un tribunal américain a fait justice, depuis, de cette argumentation simpliste, et en comparant le jugement rendu en Floride par le juge J. L. King avec la situation qu'il a lui-même pu vérifier à Montréal, le père Harvey en est venu lui aussi à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de donner foi à cette notion de «réfugié économique». Certes, dans cette île de misère, tout un peuple souffre du régime et de la famine qui y tient lieu d'économie nationale; et des millions de gens, s'ils en avaient les moyens physiques, prendraient la mer vers un rivage

meilleur. Il n'est pas possible ni souhaitable d'ouvrir les portes du Canada à un tel flot potentiel de réfugiés.

Mais il devrait être clair que nous devons accepter et intégrer chez nous ceux qui ont déjà fui, sous un titre ou un autre, et qui seraient soumis aux sévices du régime s'ils étaient déportés vers Port-au-Prince. Les mesures recommandées à ce chapitre par le père Harvey devraient être mises en application d'autant plus facilement qu'elles ne demandent aucun changement aux lois actuelles mais reposent tout simplement sur un minimum de bonne volonté et de coopération entre les autorités canadiennes et québécoises de l'Immigration.

En recourant à un organisme ad hoc oeuvrant dans la confiance et la discrétion, les autorités pourraient régulariser la situation d'un bon nombre sans pour autant déclencher des mouvements difficilement contrôlables à l'aéroport ou à l'ambassade canadienne de Port-au-Prince.

Plus difficile à résoudre est le problème posé par l'afflux actuel de réfugiés empruntant la voie des vols touristiques d'Air Canada. Le rapport Harvey, non sans quelque hésitation, recommande finalement qu'un visa soit exigé par les autorités canadiennes en Haïti. Un tel visa, tout en permettant de donner asile à des Haïtiens voulant fuir la persécution politique chez eux, aiderait à mieux contrôler l'afflux des réfugiés et leur statut.

À vrai dire, aucune solution ne sera satisfaisante en Haïti même, si le Canada ne fait pas connaître clairement les voies ouvertes et les voies interdites d'entrée chez nous. Or, les vrais réfugiés auront peur de s'identifier aux représentants canadiens et les faux immigrants se permettront toutes les illégalités à moins que notre ambassade ne soit au dessus de tout soupçon et, mieux encore à moins que nos diplomates soient à la hauteur du problème humanitaire qui se pose dans ce pays. Pour avoir une délégation acceptable au régime, il ne devrait pas être nécessaire de pactiser avec lui ou d'entrer dans les combines de sa «révolution» économique.

Peut-être les autorités fédérales seront-elles quelque peu heurtées par la recommandation du rapport Harvey invitant le ministre québé-

cois de l'Immigration à recommander lui-même à Ottawa une «enquête publique» sur le fonctionnement de l'Agence canadienne de développement international en Haïti et sur l'usage fait avec les fonds de l'ACDI en ce pays. Le temps est venu au contraire de réviser sérieusement l'ensemble de nos rapports économiques et politiques avec Port-au-Prince. Tous ces millions dépensés là-bas ne s'en vont pas nécessairement dans les comptes suisses des profiteurs du régime. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils n'aident pas à enrayer l'exode des réfugiés.

Quel que soit le sort fait à cette demande d'enquête sur l'ACDI et si fructueux que puisse être le programme spécial d'accueil recommandé par le rapport Harvey, le problème posé par le régime Duvalier et par le fardeau qu'il maintient sur l'avenir de Haïti ne sera pas résolu pour autant. Les critiques du régime s'en prennent en particulier aux entreprises canadiennes présentes là-bas, mais, ainsi que le signale au passage le père Harvey, personne n'a pu éteindre vraiment cette critique. En tout état de cause, l'avenir des Haïtiens devra être débloqué et forgé par les Haïtiens eux-mêmes.

À ce chapitre, les gens d'ici peuvent faire montre de solidarité; mais ils ne doivent pas ajouter à un héritage honteux de domination extérieure un nouveau colonialisme de l'aide et de la tutelle politique. Dans son rapport, l'ancien provincial des Jésuites signale l'importante présence des communautés religieuses d'ici en Haïti. Ces missionnaires sont eux-mêmes dans une situation délicate, pris entre la contribution humanitaire et spirituelle qu'ils doivent continuer d'apporter et la caution qu'en tire le régime de Port-au-Prince. Enfin, nombre de touristes québécois ont été, consciemment ou pas, mêlés aussi au «système» qui prévaut là-bas.

C'est pourquoi, tout en pressant les gouvernements de faire leur part pour les réfugiés, les citoyens et les religieux d'ici, notamment ceux de Montréal, doivent également faire le point sur la part de responsabilité qui leur revient dans le déblocage de cette impasse.

Jean-Claude LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

La controverse Bourgault-Lévesque

Lorsqu'on examine de plus près les propos tenus par Pierre Bourgault et René Lévesque, les deux chefs de file indépendantistes du Québec, on a l'impression que le premier ministre voit encore une fois chez l'ancien président du RIN, une tentative pour le «réguler aux oubliettes». Déjà vers 1966, avant que le RIN ait fait perdre le pouvoir aux libéraux, Lévesque s'embarquait royalement dans la grande décadence du pouvoir de Jean Lesage ainsi que dans la médiocrité léniante de la formule de rapatriement de la constitution, dite Fulton-Pavreau.

Mais heureusement Charles de Gaulle est venu nous rendre visite pendant cette autre offensive de propagande fédéraliste qui s'est appelée l'année du centenaire. La relance que le «Vive le Québec libre» de de Gaulle a donné au mouvement indépendantiste, a permis la renaissance politique d'un personnage en particulier: René Lévesque. Il a eu en effet l'opportunité d'espérer l'espérance de beaucoup de Québécois en démissionnant sous le titre de «Souveraineté-association», l'objectif à atteindre. La stratégie propre à cette idéologie est venue plus tard. Ce fut le début de l'étapisme. La nature même de cette stratégie nous plaçait dans une position qui comportait certains désavantages, lesquels n'ont malheureusement pas pu être évités: les résultats du référendum en font foi.

Voilà ce que Bourgault a dévoilé dans son post-mortem référendaire. Cette erreur stratégique se décele dans la suite des événements qui ont précédé le référendum et semble encore guider la démarche des dirigeants du gouvernement du Québec. L'échec historique que nous venons de subir peut être fatal si l'on ne démasque pas l'illusion de l'étapisme et ceux qui en sont responsables.

Dans un tel contexte, il m'a été impossible de poursuivre ma collaboration en tant que membre de l'exécutif du Parti québécois du comté de Hull.

Louis GRAVEL
président démissionnaire
de l'exécutif du
Parti québécois
du comté de Hull

Hull, 4 septembre

McGill et le Québec

Le numéro d'été 80 de *McGill News* contient un article fort intéressant de Hugh MacLennan, l'un de nos plus grands écrivains, professeur à cette université. L'auteur de *Deux solitudes* affirme que «McGill ne s'est pas tenue à l'écart de l'épanouissement du Québec», et il en donne un exemple.

En 1963, alors que des bombes faisaient éclater des boîtes à lettres à Westmont, et que le Canada anglophone se demandait: «Que veut le Québec?», l'un de ses collègues, Hansford Woods, doyen des Lettres et Sciences, (1964-69), proposa à M. MacLennan d'organiser une série de rencontres entre francophones et anglophones. À la fin de la quatrième et dernière, le voisin de M. MacLennan lui dit: «Bon, ces diners ont été fort intéressants, mais je ne crois pas que nous avons besoin de parler plus. Essayons plutôt de faire quelque chose». C'était Pierre Elliott Trudeau.

Un peu plus tard, continue Hugh MacLennan, André Laurendeau, un autre participant, proposa la formation de la Commission BB, et à laquelle deux autres participants, Frank Scott et Jean-Louis Gagnon travaillèrent. P.E. Trudeau et Gérard Pelletier allèrent à Ottawa, Eric Kierans devint ministre du Revenu à Québec, et plus tard, ministre des Postes à Ottawa, alors qu'André Raynault entra à l'Assemblée nationale. M. MacLennan finit son article par ses mots: «Les deux solitudes étaient presque totalement inconnues l'une de l'autre lorsque j'écrivis mon livre il y a 35 ans. Elles ne le sont plus. Elles se parlent et dialoguent maintenant, souvent s'exaspèrent mutuellement. Cela est sain. J'ai le sentiment que jamais, au niveau des individus, les relations n'ont été aussi bonnes qu'elles ne le sont actuellement».

Claude de MESTRAL

Montréal, 30 août

Mise au point du Centre Monchanin

(Lettre adressée à Clément Trudel, journaliste au DEVOIR).

Nous voulons d'abord vous exprimer toute notre appréciation pour l'intelligent et sympathique article que vous avez consacré au Centre interculturel Monchanin (LE DEVOIR, samedi 30 août 1980).

Mais comme vous l'écriviez vous-même, «il n'est pas facile de décrire ce qui s'y passe...». Aussi, nous paraît-il indispensable d'apporter quelques corrections si votre texte est pour refléter adéquatement la réalité du Centre.

Affirmer que le Centre prône une ligne de pensée que n'accepte pas nécessairement le ministère québécois de l'Immigration, pourrait laisser entendre, soit que le Centre a une position opposée à celle du ministère, soit que le ministère n'accepte pas la position prise par le Centre. Or il n'en est rien.

Le Centre, certes, essaie de tempérer une politique d'immigration trop exclusivement intégratrice par une politique d'accueil qui soit plus respectueuse des formes non intégratrices d'accueil, propres à certains peuples d'immigrants. Il cherche aussi: 1) à favoriser l'intégration des immigrants a) à tous les Québécois, de quel que origine ethnoculturelle qu'ils soient; b) aux nations autochtones qui se trouvent au Québec 2) à favoriser l'intégration de tous les Québécois de toute culture, aux immigrants et à leurs valeurs culturelles; 3) à favoriser une intégration réciproque qui aille au-delà du folklore, du standard économic de la société dominante, de l'amitié, pour rejoindre les valeurs spirituelles, religieuses, sociales, économiques et politiques de ces nations et de ces cultures.

Or, non seulement cette position ne nous semble-t-elle pas opposée à celle du ministère de l'Immigration, mais nous aimons croire qu'elle la complète et l'approfondit. Bien plus, le ministère, depuis ses débuts, nous a toujours appuyés et encouragés, au point qu'il nous subventionne depuis 1971. C'est donc dire qu'il nous accepte.

Mais l'erreur plus grave qui s'est glissée dans votre texte et que nous tenons vivement à corriger, c'est lorsqu'il prête au Centre ou à R. Vachon le propos suivant:

INACTUALITÉ

La diversité du français universel

par Louis-Paul Béguin

De temps en temps, sous la plume des chroniqueurs, revient le problème des régionalismes, leur place dans le français du Québec, et le bien-fondé de leur insertion, si timide soit-elle, dans les dictionnaires.

La langue française, comme toutes les langues vivantes, possède en son sein universel, des régionalismes de tous les pays où elle est utilisée. La langue anglaise, la langue allemande, la langue russe connaissent toutes des variantes dans leur vocabulaire. Les régionalismes du français se trouvent particulièrement vivants — et utiles — en Belgique, au Canada, en Suisse. En France, de Rabelais et George Sand jusqu'à San Antonio, en marge de la langue «standard», l'influencent d'ailleurs, toutes sortes de régionalismes (argotismes aussi, pourquoi pas) passent, résistent ou meurent comme des étoiles filantes, parfois, ou comme les lames de fond d'un inconscient collectif. Dans le cadre des travaux du Conseil international de la langue française, on annonce la publication d'une liste de mille régionalismes de France, qui sera dressée par des dialectologues. Cela prouve qu'on ne considère plus le français comme un «monolith» en France, pour y opposer naïvement le «québécois», fait de coupage volontaire de la langue française commune avec des archaïsmes, des tournures particulières au Québec.

Le problème, dans le fond, est émotif. La tendance actuelle est de réclamer la reconnaissance par l'État de l'existence, et des avantages qu'ils procurent, des parlers régionaux qui «enrichissent» le français aussi bien en France qu'au Québec. Soit. Cela dit, il ne faut pas négliger la nécessité d'avoir une langue que tout le monde comprenne, de Marseille à Sainte-Agathe et de Lille à Genève. L'ennui est qu'il faut faire une sélection, dans chaque pays, quant aux régionalismes à retenir, au détriment d'autres qu'on rejette arbitrairement, ou qu'on ne connaît pas. D'où les discussions.

On dit partout dans la francophonie c'est «de» ma faute, alors que le français soigné demande qu'on évite la préposition «de». Le mot bec pour baiser subsiste presque partout, en langue relâchée. On fait la même erreur (est-ce alors une erreur en parlant de «la dame du docteur», pour la femme). On entend parfois «la Madame», au Québec,

pour «la dame». On parlera de «la dernière de toute», ou du «dernier de tout» (Belgique et France) pour «C'est le comble». On a vu que *dîner* et *souper* avaient le même sens archaïque dans bien des coins de la francophonie. Il y a bien sûr une certaine unité, comme un fond, une manière commune d'expression dans une langue qui conserve dans ses dialectes ses qualités propres. C'est par le parler venu de France que s'est propagée notre langue. Ensuite, les variantes ont été causées par le milieu, l'influence d'autres langues, et aussi les habitudes sociales. N'empêche que les francophones se comprennent très bien, de Québec à Dakar.

Que devient le bon usage dans tout cela? Ma foi, les médias d'information ont cela de bon qu'ils rapprochent les peuples. Les populations de Suisse, de France, du Québec et de Belgique continuent peut-être d'utiliser leurs mots particuliers, mais ils n'en comprennent pas moins la langue commune. Cette langue moderne, courante et «de bon aloi» se propage par l'écriture, par la télévision et la radio. On est d'accord qu'il ne faut pas admettre dans le dictionnaire trop de régionalismes. Le choix des régionalismes à accepter dans le dictionnaire devra être fait par des spécialistes. Rappelons-nous une règle facile: le français régional seul ne donne accès qu'à la région où il est parlé. Le français commun ouvre les portes de la francophonie, et c'est donc ce français-là que doivent avoir en commun tous les peuples francophones, surtout pour faire connaître leurs travaux scientifiques et techniques. C'est le français que les banques de données mettent en mémoire. On distingue en fait, d'après Albert Doppagne, professeur à l'université libre de Bruxelles, le dialecte, la langue régionale et la langue commune. Le dialecte permet de communiquer avec un public restreint, la langue régionale avec une audience plus large et la langue commune permet d'atteindre le maximum possible de gens.

Certains régionalismes disparus de la langue courante, se retrouvent dans plusieurs pays francophones. Ainsi le temps est cru aussi bien en Belgique, au Canada et en Suisse. Cet adjectif signifie «froid et humide». Si ce régionalisme est un archaïsme, il existe encore des gens du Nord de la France qui l'emploient. On le trouvait dans

Froissart, ce qui ne le rajeunit pas. En Belgique et au Québec, on dit couramment *avant-midi*, terme qui n'est pas reconnu dans les dictionnaires. En Belgique, en Suisse et au Québec, de même que dans certaines régions de France, on dit *dîner* et on soupe le soir.

En Belgique et au Québec on utilise l'expression année académique pour année scolaire. Il faut voir là l'influence de «l'autre» langue, soit le flamand, soit l'anglais. *Assez bien de monde* en Belgique correspond à notre *assez de monde*, pour dire «pas mal de monde». Au Québec, en France et en Belgique, on utilise — trop souvent — le mot *botin*, quand il s'agit d'un simple répertoire (répertoire téléphonique du gouvernement du Québec). On marche en *rue* en Belgique, et sur la *rue* au Québec, alors que le français courant préfère «dans la rue». Le Belge dira familièrement qu'il a besoin d'une *loque* pour épousseter ses meubles, mais le Français du Nord de la France le dit aussi. Le *chiffon*, qui est le mot français courant pour le régionalisme *loque*, se dit en Suisse «patte». La *vadrouille* québécoise est la *serpillière* française, la *loque* «d'aloqueter» belge (le *torchon*, ou la *wassingue*) et la *panosse* suisse. Le chalet de montagne suisse se dit aussi *mazot*. Le mot chalet semble en France entré dans l'usage dans le sens que nous lui donnons au Québec.

Dans le français quotidien des trois pays francophones, Québec, Belgique et Suisse, des régionalismes nous donnent à parler une couleur locale qu'il est bon de reconnaître. Même chose en France, naturellement. Par exemple, une ménagère, au Québec, est la mère de famille, celle qui reste au foyer. La ménagère est aussi la boîte en bois contenant l'argenterie de la famille. La ménagère en Suisse est... le tablier de la mère de famille. (En Picardie, les vieilles personnes portent un *chi-noir*, joli petit tablier mis par dessus la robe, mais le terme disparaît lentement). Le navetier, à Paris ou à Montréal, fait la navette chaque jour, ou l'aller-retour: métro, boulot, métro, dodo. Le *navetteur* en Belgique désigne le même «banlieusard». Pour la flûte ou la baguette, on dit en Belgique comme au Québec, le pain français. On met de l'odeur (on se parfume) en Belgique au Québec et dans le Nord de la France. On dit aussi «du sent-bon». La *place*

en Belgique est un régionalisme signifiant la chambre, et on connaît l'anglicisme «place», pour immeuble au Québec. La chambre à manger des Suisses évoque à la fois notre chambre de bains et notre salle à dîner. On dit au Québec, en Normandie et en Belgique: «Ce vin goûte le bouchon» et «avoir le goût de». Expression trouvée dans Colette: «Que j'ai du goût!» Au Québec, on «barre les portes», archaïsme qui semble vouloir persister; on dit (je l'ai vu dans Simenon) «la porte est contre» en Belgique, au lieu de «la porte est entrebaillée». *Une bonne main* est un pourboire en Suisse et une *main d'applaudissement*, anglicisme, est l'équivalent d'applaudir au Québec. On jingle en Suisse, on gigue au Québec. Dans le Nord de la France on dit: *se rabi-bocher* (se réconcilier) qui devient en Suisse, *se repicoler*. «Irk!» dit le Québécois signifiant son dégoût, «Bèbe», dit le Belge et le Picard pour exprimer la même chose: d'autres, plus classiques, dans tous ces pays francophones diront: «Fi!». «En ordre», est l'équivalent suisse de notre «C'est correct», signifiant «D'accord». On donne une *baise* en Belgique, un *bec* dans le Nord de la France, au Québec et en Suisse. On se fait la *bise* en France régionale et en Belgique. Interjections: *Vé!* (Marseille), *Aie!* (Paris), *Ououille!* (Québec). C'est d'une façon raisonnée, sans trop de passion qu'il faut, en 1980, contempler les paysages variés du français, là où coule, lente, transparente, comme dit Jean Guittou, la rivière de notre langue qui, sur son passage entraîne avec elle des vestiges du passé, des ruines d'hier et des trouvailles d'aujourd'hui. Le travail qui se fait au Québec, en France en Belgique et en Suisse, va permettre de commencer, selon certaines priorités, ces études dialectologiques. Nous avons voyagé au pays des mots français dans les différentes régions qui les marquent. La nouvelle attitude des spécialistes nous permet, en 1980, d'être rassurés, éclairés et confiants sur l'avenir du français avec ou sans régionalismes. Le travail sera fait en collaboration: le dictionnaire qui en résultera sera, je l'espère, utilisé partout dans la francophonie. Aux mille régionalismes français viendraient s'ajouter pour les trois autres pays francophones, six cents termes en tout, très sur le volet. Ces 1600 régionalismes seraient intégrés à la langue commune.

Sichuan, qu'il a dirigée ces dernières années. Mais comment mener à bien ce réajustement à l'échelle d'un pays d'un milliard d'hommes, grand comme dix-huit fois la France et où 80% de la population vit à la campagne?

Déjà, certains phénomènes négatifs apparaissent qui risquent de modifier le rythme d'application des nouvelles orientations: apparition d'une inflation proche en 1979 de 6%, déficit budgétaire, déséquilibre du commerce extérieur. La priorité donnée à la compétence technique par rapport aux critères politiques ne risque-t-elle pas d'autre part d'effrayer l'appareil bureaucratique?

Le pari des successeurs de Mao, assurément ambitieux, est loin d'être gagné d'avance.

Le Monde

Remaniement à Pékin

Rarement remaniement ministériel dans un pays communiste aura été annoncé aussi longtemps à l'avance que celui qui est actuellement en cours en Chine. Dès le mois de mars dernier, M. Deng Xiaoping, qui reste l'un des hommes les plus dynamiques, malgré ses soixante-seize ans, de l'équipe dirigeante, avait amorcé cette vaste opération en annonçant son intention d'abandonner sa fonction de vice-premier ministre. Depuis juillet, un de ses collaborateurs ayant vendu la mèche, on savait aussi que M. Hua Guofeng, tout en conservant comme M. Deng ses responsabilités au sein du parti, se déferait assez vite de sa charge de chef du gouvernement.

Autant dire que la nomination de M. Zhao Ziyang comme nouveau président du Conseil des affaires d'État (c'est, en Chine, le nom du gouvernement) ne constitue nullement une

surprise. La forme qui caractérise cette succession de pouvoirs a néanmoins son importance: elle symbolise le souci d'ordre, de sérieux, de pondération qui anime les dirigeants chinois de l'ère post-maoïste.

Le changement auquel on assiste à Pékin représente, en fait, bien plus qu'une simple redistribution des rôles entre personnalités.

Le remplacement, ces dernières semaines, de plusieurs responsables importants, notamment à la tête du plan et du ministère des finances, avait déjà donné un indice en ce sens. Plus clair encore a été le discours prononcé devant l'Assemblée populaire par M. Yao Villin, président de la commission de planification.

Les principes économiques exposés par M. Yao signifient un véritable tournant, un rejet catégorique de la politique maoïste suivie depuis

le début des années 60. Qu'on en juge: relâchement du contrôle de l'État sur les entreprises, plus grande autonomie donnée aux unités industrielles dans le choix des investissements, début de décentralisation financière, rôle accru du secteur bancaire, embryon d'autogestion avec la création de «congrès ouvriers», possibilité pour certains «grands établissements» d'entrer directement en contact avec l'étranger. Bref, la Chine quitte l'ère de l'exhortation obsessionnelle des «masses» au travail pour entrer dans celle du réalisme technocratique.

Pour réaliser cette politique, qui devrait se heurter à bien des habitudes et des avantages acquis, le parti chinois a choisi apparemment l'homme qui lui fallait. Ni trop «expert» ni trop «rouge», M. Zhao Ziyang a déjà expérimenté certaines de ses méthodes dans la province du

«Il estime que le Québécois aura sans doute à s'adapter aux autres cultures, plutôt que de se fier à un cheminement inverse selon lequel on voudrait attirer le non-Québécois à s'intégrer».

Rien de plus loin de nos intentions! Le centre, en effet, a toujours prôné l'intégration réciproque: et de tous les Québécois aux autres cultures, et des autres cultures à tous les Québécois. Ou peut-être ce n'était qu'une erreur de typographie! En tout cas, voici notre pensée: «Il estime que le Québécois aura sans doute à s'adapter lui aussi aux autres cultures, plutôt que de se fier exclusivement à un cheminement inverse selon lequel on voudrait attirer le non-Québécois à s'intégrer».

Hétérodoxie du centre face aux tenants d'un État québécois francophone? Peut-être face à certains tenants d'un certain État québécois francophone, mais pas nécessairement, croyons-nous, à d'autres tenants d'un certain autre État québécois francophone.

Kalpna DAS et Robert VACHON

Montréal, 2 septembre

Notre français écrit

Il aura fallu plus d'une décennie d'enseignement médiocre du français où une génération a été sacrifiée sur l'autel du «programme-cadre» et des innovateurs de méthodes «actives» pour constater que la nouvelle orientation pédagogique avait passé à une extrémité où le résultat s'appelle inefficacité! Telle est la conclusion que m'inspire l'article intitulé: «L'écrit réhabilité au Québec», paru dans le supplément du DEVOIR le 13 juin.

Les deux philosophes qui on oppose entre «la transmission de connaissances» et «le développement chez l'élève de ses habiletés comme émetteur et comme récepteur, autant en langue orale qu'en langue écrite» ne m'apparaissent nullement contradictoires. Il ne s'agit que de savoir équilibrer cet enseignement. Or, on est passé d'une extrémité à l'autre en croyant que la lumière jaillissait soudainement de l'obscurité. C'est donc maintenant que l'on constate que l'écrit est important et que, de toutes façons, il y aura toujours une transmission de connaissances.

Si les élèves ont appris et compris — quelles que soient les méthodes — les lois du langage écrit, i.e. la grammaire, il sera très facile de les retrouver dans une «bonne» grammaire. À ce sujet, je ne puis recommander le «Nouveau code grammatical» de Alain De Bray, paru il y a quelques mois. À mon avis, ce volume constitue un bijou de clarté et de précision qui devrait être le vade-mecum de chacun car il se vend à un prix accessible à tous.

Le nom de Alain De Bray rappellera sûrement de bons souvenirs à ceux et celles qui enseignaient il y a 20 ans et plus. Ses volumes d'exercices grammaticaux étaient en usage même là où on nous défendait de les utiliser. Presque tous les directeurs d'école (surtout dans la région de Montréal) nous disaient prudemment: «Prenez De Bray, et vous réussirez...» C'est exactement ce qui arrivait. Son grand mérite a été de planer au-dessus de la médiocrité et de rendre service à tous les élèves et enseignants du Québec.

Jean-Jacques MURRAY

Ottawa, 1er septembre

L'assimilation persiste

Dans sa lettre «La persistance culturelle», parue le 25 août, dans LE DEVOIR, M. Louis Landry nie encore ouvertement le phénomène de l'assimilation, et ce, tant en ce qui concerne la langue que la culture. Il va jusqu'à dire que la langue est un élément de la culture «un élément très apparent, mais un élément bien superficiel quand même, qui prête souvent à confusion». Vous fermez les yeux sur un phénomène important de notre époque.

En contestant le phénomène de l'assimilation pour en nier l'existence, M. Landry se réfugie derrière les conceptions d'ethnologues et d'anthropologues modernes qui ne reconnaissent plus ce phénomène comme actuel. C'est là faire preuve de beaucoup de naïveté et prendre le public lecteur du DEVOIR pour des imbéciles que de se fier à la pensée de certains «scientifiques». Sachez, monsieur Landry, que les sciences «modernes» sont très divisées et que l'assimilation a ses défenseurs comme ses opposants. En refusant la définition simple que j'avais donnée de l'assimilation dans ma lettre du 18 août, vous avez démontré votre étroitesse d'esprit envers une définition que plusieurs sociologues et politologues admettent de toute évidence. Pour votre information, d'autre part, veuillez noter que la science n'est pas neutre, qu'elle obéit à des impératifs de pouvoir, de domination, d'argent, etc. Certains scientifiques falsifient l'histoire, etc. Certain bien connu, pourquoi ne pas vous renseigner au lieu de vous fier à des propos se limitant à «certains» ethnologues et anthropologues?

Et puisque dans votre lettre parue le 8 août, vous déclarez que, depuis 15 ans, vous fouillez les bibliothèques et les librairies, que vous posez des questions sur l'assimilation et que jamais vous avez trouvé une réponse suffisante, je vous indique les quelques sources suivantes, pour vous aider dans votre longue et infructueuse interrogation: la Nation Dénée (autochtone) de l'Ouest du Canada, le chef Algonquin Richard Kistabish d'Abitibi, le sociologue réputé Marcel Rioux, l'anthropologue convaincu et dévoué qu'est Rémi Savard, le démographe Charles Castonguay.

Ces personnes devraient être capables de vous informer grâce à leurs publications et à leurs personnalités publiques de bonne foi.

Denis FORGET

Ottawa, 4 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe. Enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

La jungle de la législation municipale

par Jean Héту

L'auteur est professeur de droit municipal à la Faculté de droit de l'université de Montréal.

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté quatre-vingt-seize projets de loi concernant les affaires municipales entre le 8 mars 1977 et le 22 mars 1979. Depuis ce temps plusieurs autres textes législatifs, toujours dans le domaine des affaires municipales, sont venus compléter, modifier, remplacer, amender, abroger, ratifier ou corriger la législation existante; à titre d'exemples mentionnons: la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (269 articles), la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (590 articles) et la Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans la municipalité (119 articles). De plus, il n'a pas toujours été très facile de se procurer ces nouveaux textes de lois et dans certains cas il a même fallu attendre plusieurs semaines après leur sanction pour pouvoir en obtenir copie chez l'Éditeur officiel. Par ailleurs, on constate que de plus en plus de dispositions législatives ont une application rétroactive et, même lorsque le texte de loi prévoit une entrée en vigueur par proclamation publiée à la Gazette officielle du Québec, il arrive souvent que cette dernière est publiée ou nous arrive bien après la date de la proclamation.

Le monde municipal a fait l'objet ces dernières années de plusieurs réformes d'importance, réformes constamment repensées. Ce fut d'abord celle de l'évaluation foncière qui donna lieu en 1971 à l'adoption de la Loi sur l'évaluation foncière. Cette loi fut par la suite amendée en 1972, 1973, 1975, 1978 et 1979, avant d'être abrogée et remplacée par la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (P.L. 57 du 21 décembre 1979). On peut presque

regrouper dans des lois spéciales comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections dans certaines municipalités.

Cette dernière loi est un autre exemple de la confusion et du manque de planification qui semblent caractériser la législation municipale. On se rappellera que la Loi sur les élections dans certaines municipalités fut d'abord connue sous le nom de Projet de loi 44 de 1978 (Loi concernant les élections dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes) et visait principalement les élections du mois de novembre 1978 à Montréal et à y faciliter l'exercice de la démocratie. On connaît les résultats pratiques de cette législation sur la vie municipale montréalaise. Mais comme elle ne concernait que les élections de novembre 1978, il fallut donc en prévision des élections de 1979 adopter la Loi modifiant la Loi concernant les élections de 1978 dans certaines municipalités et modifiant la Loi des cités et villes (L.Q. 1979, c. 39) et ce n'est qu'en juin dernier, que le gouvernement se décida à rendre cette loi permanente et en élargir son application (P.L. 105 du 18 juin 1980). Divers éléments de la réforme de 1978 furent alors abandonnés, telle la possibilité pour un candidat à la mairie de se présenter avec un colistier à un poste de conseiller alors que d'autres dispositions ne faisaient que doubler ce qui avait été incorporé deux ou trois ans auparavant dans la Loi sur les cités et villes (e.g. remplacement d'un poste vacant au conseil).

La Loi sur les cités et villes ne s'applique pas en théorie aux villes de Montréal et Québec. D'ailleurs l'article 556 de la Charte de la ville de Québec le spécifie très clairement. Cependant on retrouve de plus en plus de dispositions dans la Loi sur les cités et villes où le législateur déclare que ces dispositions sont également applicables à Montréal et Québec. L'article 421 précise même que «les articles 417 à 420 ne s'appliquent qu'à la Ville de Montréal et à la Ville de Qué-

bec». Parfois c'est la Charte de la Ville de Montréal qui vient dire que certains articles de la Loi sur les cités et villes s'appliquent même si cette dernière exclut expressément la ville de Montréal.

À titre d'illustration mentionnons l'article 412.26 de la Loi sur les cités et villes qui porte que «la présente sous-section s'applique à toutes les municipalités de cité ou de ville, quelle que soit la loi qui les régit, même à celles qui ne sont pas visées dans l'article 1, à l'exception de la Ville de Montréal». Or l'article 11 de la loi modifiant la charte de la Ville de Montréal (P.L. 200 du 15 avril 1980) est venu par la suite contredire l'article 412.26 en affirmant: «Malgré l'article 412.26, les articles 412.12 et 412.13 de la Loi sur les cités et villes... s'appliquent dans la Ville de Montréal en les adaptant à compter de leur entrée en vigueur». Dans d'autres cas, ce sont des lois particulières qui viennent dire que la Loi sur les cités et villes s'applique aux villes de Québec et Montréal (e.g. art. 33.7 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités indique que l'art. 146 de la Loi sur les cités et villes s'applique également aux villes de Montréal et Québec). Enfin mentionnons que la Loi sur les cités et villes qui, de façon générale ne s'applique qu'aux cités et villes, régit les villages de Senneville et de Métis-sur-Mer, alors que l'ensemble des villages est plutôt régi par le Code municipal. Il ne faudrait certes pas s'étonner de trouver une ville régie par le Code municipal!

Citons un autre exemple de confusion dans le droit de l'environnement. Le 22 décembre 1978, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement (L.Q. 1978, c. 64) et la Loi modifiant de nouveau la Loi de la qualité de l'environnement (L.Q. 1978, c. 94). Or on pouvait constater avec un certain étonnement que les deux lois modifiaient, de façon contradictoire, l'article 106 de la Loi de la qualité de l'environnement. Si le législateur, selon une vieille règle d'interprétation, ne parle pas pour rien dire, que pouvait-il bien vouloir dire cette journée-là?

La Loi sur les cités et villes est un texte de loi très souvent modifié, tout comme d'ailleurs le Code municipal ou la Charte de la ville de Montréal. On pouvait croire que l'entrée en vigueur de la refonte permanente des lois du Québec viendrait partiellement résoudre ce problème par la mise à jour périodique des Lois refondues. Malheureusement ces espérances ne se sont pas réalisées alors que d'autres problèmes ont surgi. Ainsi dans le projet de loi 105 sur la démocratie municipale sanctionnée en juin 1980, on indique que les articles 68a et 160b de la Loi sur les cités et villes sont soit remplacés, soit abrogés. Or, ces articles n'existent pas dans la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977, c. C-19) mais ce sont plutôt des articles de la Loi des cités et villes (S.R.Q. 1964, c. 193). Le problème vient tout simplement du fait que, faute d'une mise à jour des Lois refondues du Québec de 1977, le législateur ne connaît pas la numérotation des amendements qu'il a introduits dans sa législation depuis 1978 et qu'il veut mainte-

nant modifier. Relativement aux lois du Québec, certains s'étonneront peut-être d'apprendre qu'il n'existe pas, semble-t-il, à Québec, de liste de lois à caractère général et permanent encore en vigueur mais non retenues lors des différentes refontes survenues depuis 1861. Est-ce à dire que le législateur ignore lui-même ses propres lois?

Plusieurs corporations municipales possèdent des chartes qui sont en fait des lois qui viennent déroger aux règles générales établies dans la Loi sur les cités et villes ou, pour les municipalités rurales, le Code municipal. Puisqu'il s'agit ici de lois à caractère privé, ces chartes ne sont jamais incluses dans la refonte des lois même si elles concernent des millions de personnes bien que quelques-unes, exceptionnellement, fassent l'objet d'une codification administrative. Ainsi on peut retrouver dans les Lois refondues du Québec de 1977 la Loi sur la protection des colons (c. P-38) mais non la Charte de la ville de Montréal ni les lois des communautés urbaines. Le législateur pourrait peut-être exiger de certaines municipalités qu'elles mettent de l'ordre dans leur législation et qu'elles rendent accessible à leurs contribuables une codification des dispositions législatives les régissant; ceci aurait peut-être pu éviter qu'une ville comme Verdun, dont la Charte a été modifiée une cinquantaine de fois depuis 1912, se retrouve avec deux articles portant le même numéro mais couvrant des sujets différents.

Les chartes municipales qui sont des lois peuvent, et c'est assez exceptionnel, être modifiées par l'octroi par le gouvernement de lettres patentes publiées dans la Gazette officielle du Québec. Afin de pouvoir retracer ces modifications, le législateur a prévu que ces lettres patentes devaient être mentionnées dans un tableau publié dès les premières pages du volume annuel des Lois du Québec. Or il arriva qu'on oublia de respecter l'article 1 a du Code municipal et de mentionner dans le tableau les lettres patentes émises pour modifier les chartes de municipalité régies par le Code municipal. Il a fallu saisir un avocat du ministère des Affaires municipales de ce problème pour que cette situation soit corrigée du moins en ce qui concerne les amendements apportés en 1979. Que faire pour retracer les amendements par lettres patentes survenues antérieurement?

Que dire maintenant des règlements municipaux? Comment savoir si telle situation est couverte par l'une des dispositions des 5479 règlements de la Ville de Montréal (au 16 juin 1981)? Quelle attitude faut-il prendre si un greffier ou un secrétaire-trésorier nous affirme qu'il n'y a aucune disposition réglementaire relative à tel sujet? Faut-il présumer qu'il ne peut pas se tromper? L'article 409 de la Loi sur les cités et villes spécifie pourtant qu'un exemplaire de tout règlement adopté par le conseil doit être transmis, sans retard, au ministre des Affaires municipales. Peut-on alors faire appel à ce ministère pour connaître la réglementation relative à telle municipalité? Peine perdue, l'article 409 n'est pas appliqué, ni respecté faute de sanctions.

L'ignorance de la loi est devenue une réalité quotidienne. Ceci ne pose pas de problème tant justement que l'on ignore la loi. Parfois, les conséquences peuvent cependant être beaucoup plus néfastes et ce sera le cas par exemple lorsqu'un juge, rend une décision basée sur un règlement de protection du consommateur abrogé (Tremblay c. Themens, J. E. 79-224 (C.A.)). Dans une autre affaire, la Cour d'appel du Québec faisait remarquer que le juge de première instance avait été induit en erreur par les innombrables amendements dont la consultation était pénible. M. le juge Bélanger disait à cette occasion: «Une loi est bonne si elle entraîne le résultat prévu; elle le fera d'autant plus qu'elle est acceptable et d'application facile. Mais il faut d'abord que la société puisse en prendre connaissance et sache où elle se trouve. Une des difficultés de cette affaire est l'éparpillement des dispositions législatives et des règlements ayant une pertinence, de même que de leurs amendements successifs (Ropin Inc. c. Commission scolaire Jérôme Le Royer et P. G. du Québec, C. A. Montréal, no 09-00478-784, 11 août 1980 (J. J. Bélanger, Dubé et Nolan)). Le législateur lui-même n'est pas à l'abri de l'ignorance de la loi. Encore récemment, le gouvernement du Québec oubliait que, suite à une modification en 1968 à la Loi sur la commission municipale, il ne pouvait plus nommer de personnes pour procéder à une enquête sur l'administration de ville de Laval (Palement c. Brabant, Cour supérieure, 19 décembre 1979, J. Savoie).

Face à ce labyrinthe juridique, un sondage réalisé vers la fin de 1978 et au début de 1979 auprès des juristes québécois nous révèle que 45% d'entre-eux font régulièrement de la recherche (48% répondent «occasionnellement») et qu'ils y consacrent généralement moins de cinq heures par semaine (D. Granger, Description sommaire des besoins documentaires des juristes québécois, Centre de sondage, Université de Montréal, 15 février 1979, p. 15). Cette enquête nous apprend de plus que seulement quelques publications et ouvrages juridiques sont maintenus à jour. Il y a peut-être ici de quoi nous inquiéter!

D'autre part il ne faut pas s'étonner de voir surgir une nouvelle génération de lois dites «correctives» (e.g. Loi modifiant diverses dispositions législatives, P.L. 96 sanctionnée le 18 juin 1980 modifiant 44 lois dont plusieurs très récentes) ainsi que de plus en plus de lois validant rétroactivement certains textes législatifs ou réglementaires (e.g. Loi concernant la ville de Mont-Laurier, L. Q. 1977, c. 86 validant rétroactivement tous les règlements municipaux adoptés par le conseil municipal entre le 22 novembre 1950 et le 1er novembre 1976 parce qu'ils n'avaient pas fait l'objet de publication contrairement à la Loi sur les cités et villes) et déclarant qu'aucune poursuite ne peut être intentée pour le motif que des formalités prescrites dans des textes législatifs n'ont pas été respectées (e.g. art. 112 du P.L. 105 sanctionnée le 18/6/1980). C'est ce que l'on appelle la suprématie du Parlement!

Nous avons choisi la souveraineté

par Daniel Gomez

L'auteur de ce texte est sociologue, chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal. Militant du Parti québécois depuis dix ans, il est vice-président et attaché de presse du comté de Mercier.

ACTUELLEMENT deux voies s'offrent au Parti québécois. L'une nous ferait mettre de côté l'option souverainiste pour se présenter comme un bon gouvernement, le meilleur pour aller négocier un «fédéralisme renouvelé» avec Ottawa. L'autre, celle que l'on qualifie, peut-être à tort, de «suicidaire», consisterait à remettre l'option souverainiste sur la table aux prochaines élections.

Essayons d'examiner un peu plus à fond ces deux démarches. Voyons tout d'abord la stratégie du «bon gouvernement». Elle nous a permis de prendre le pouvoir en 1976, mais c'est la seule fois où elle a réussi. À toutes les élections partielles qui ont suivi nous avons adopté la même tactique et, chaque fois, nous avons mordu la poussière et, ce qui est plus grave, sans avoir pu défendre notre projet véritable, celui sans lequel nous ne disposons que d'un pouvoir tronqué, c'est-à-dire la souveraineté-association. Nous avons perdu le référendum de la même façon puisqu'il nous fallait vendre une question et non pas l'idée de souveraineté du Québec.

Il y a eu un incident sur le parcours politique du Parti québécois, la victoire de 1976. Chaque élection depuis a été là pour nous le confirmer. La perte de crédibilité du gouvernement Bourassa, l'éphémère remontée de l'UN, la montée de l'idée souverainiste et aussi la mise de côté provisoire de la souveraineté avec promesse de référendum sont les artisans de cette victoire. Victoire de l'étapisme, mais victoire qui a tout de même le mérite d'avoir doté le PQ d'une crédibilité que seul l'exercice du pouvoir confère. En prenant le pouvoir en 76 il fallait faire la preuve que le PQ pouvait bien gouverner, ce qui semble être fait, mais aussi gagner au moins dix pour cent de la population du Québec à l'idée de souveraineté, pour atteindre le cinquante pour cent, et cela dans un délai de trois ou quatre ans. C'est de l'utopie.

Malgré quelques divergences nous avons adopté cette démarche et nous sommes ralliés derrière ses promoteurs. Nous avons été battus. Cette défaite est grave et tragique. En fait pour trouver un événement aussi grave dans l'histoire du Québec il faut peut-être remonter à la défaite des patriotes de 1837-38. Il y a cependant encore plus grave. Nous pensons en effet que s'obstiner dans la même voie, c'est-à-dire vouloir se faire réélire en tant que gouvernement provincial, nous conduit à une véritable impasse. Cela peut même signifier à moyen terme la fin de l'idée de souveraineté.

Il est en effet paradoxal de vouloir gouverner une province dans un système fédératif, tout en faisant la preuve que ce système est inadéquat. Si l'on gouverne bien alors pourquoi la souveraineté? Si l'on gouverne mal on risque fort en revanche de s'attirer tout le discrédit. On peut certes dans le premier cas dire que l'on pourrait mieux gouverner si «on disposait de tous les leviers du pouvoir et, dans le deuxième cas, dire que c'est Ot-

tawa le principal responsable de la mauvaise gestion puisque c'est là que sont les principaux leviers de commande de l'État. C'est une démarche certainement trop complexe pour être saisie par l'ensemble de la population. On nous pardonnera ce jugement mais dans le domaine des juridictions et des responsabilités, même des experts s'y perdent. Cette démarche est, à notre avis, vicieuse.

Nous voyons mal, en outre, comment on peut aller négocier un fédéralisme renouvelé, puisque c'est de cela qu'il s'agit, tout en étant opposé à cette formule. Si l'on obtient quelques concessions d'Ottawa, à l'intérieur du système fédéral actuel, c'en est fait de la souveraineté du Québec. On ne peut accepter un nouveau pacte sans accepter du même coup les principes qui sont à la base de ce pacte. On ne peut en effet tenir deux discours, un fédéraliste et un souverainiste. Il faut choisir à un moment donné, le reste c'est de l'opportunisme politique.

Il y a aussi un troisième vice majeur dans ce processus de négociation de la souveraineté. Comment peut-on espérer négocier la souveraineté, c'est-à-dire le pouvoir politique? C'est en effet de cela qu'il s'agit. Peut-on raisonnablement croire que le gouvernement central va négocier la perte de son pouvoir? Si le Québec devient souverain il n'y aura plus de députés et de ministres fédéraux. Nous avons donc à la base une lutte de pouvoirs mais aussi deux conceptions radicalement opposées du devenir collectif des Québécois. La négociation peut difficilement trouver place entre ces deux options. L'intrusion massive de la publicité fédérale et des agents de tous les partis fédéralistes durant le référendum illustre bien cette guerre de pouvoirs.

Pour sortir de cette impasse, que nous proposent nos dirigeants? Rien de moins que de mettre de côté ou de diluer l'option souverainiste. Est-ce le goût du pouvoir qui les motive ou, encore une fois, la naïveté politique? Les deux, certainement. Mais dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons les laisser agir.

En ce qui nous concerne nous avons choisi de revenir à l'option fondamentale du PQ, à la souveraineté du Québec, à l'option Québec.

Tout d'abord à cause de l'impasse dans laquelle nous a menés la démarche étapiste. À cela vient s'ajouter une simple question de bons sens et de logique de la négociation. On ne peut négocier qu'en position de force, d'égal à égal, entre États souverains. Cela implique évidemment la reconnaissance de l'État du Québec par un vote populaire. Ensuite, et seulement ensuite, nous négocierons l'association, mais en position de force cette fois. On ne négocie pas le pouvoir, on le prend, dans notre cas démocratiquement. Ignorer cela c'est faire preuve, je me répète, d'une grande naïveté politique ou d'une absence totale de perspective politico-historique.

Les négociations constitutionnelles s'embarquent et ne nous satisferont de

toute façon jamais (ou alors il faudrait que Trudeau mette de côté toute sa conception du Canada, ce qui nous semble bien improbable). Il faut donc, avant que nos hommes politiques parhoyent n'importe quels accords, sortir de ce guépier dans lequel nous les avons suivis, il faut refuser de participer à la gestion d'un État tronqué, il faut faire la prochaine élection sur ce pour quoi nous nous battons depuis dix ans et plus, c'est-à-dire la souveraineté du Québec, avec évidemment une association négociée. Une autre démarche nous discrédite.

Il y a certes le risque de perdre le pouvoir et de retomber dans l'opposition. Cette peur semble hanter bien plus nos élus que les militants de la base. Nous avons été dans l'opposition pendant six années et notre option a progressé. Si c'est le prix à payer pour accéder à la souveraineté, payons-le. Arrêtons d'avoir peur d'en parler, nous avons fait peur à la population et nous avons de plus démobiliés les jeunes. Ce n'est qu'en remettant les vrais problèmes sur la table que nous ramènerons cette clientèle.

Bien plus qu'une analyse, fort incomplète, de la conjoncture politique actuelle, ceci est un appel et une exhortation aux militants du Parti québécois. Il nous faut réagir vite. On nous impose une stratégie sur laquelle nous n'avons même pas été consultés. Nous devenons simplement une machine électorale. Si nous laissons nos leaders continuer vers la voie qu'ils semblent avoir choisie, nous voyons l'idée de souveraineté du Québec en échange d'un demi-État. Nous perpétuons l'ambiguïté qui a marqué la politique québécoise depuis cent ans, nous risquons de devenir une nouvelle Union nationale. Actuellement, nous subissons l'histoire, nous attendons que Trudeau s'en aille, que les provinces de l'Ouest fassent leur indépendance, que le temps fasse mûrir cette idée au Québec, etc. Si nous voulons rester un parti dynamique, progressiste, et attirer davantage d'éléments jeunes dans nos rangs, il nous faut faire l'histoire et ne pas avoir peur de faire un pas en arrière, si cela nous permet d'en faire deux en avant à la prochaine occasion.

Nous devons donc pousser notre établissement politique pour lui faire comprendre qu'aussi bien en terme idéologique qu'en terme stratégique, nous avons choisi la souveraineté...

Cours de base de Fine Cuisine Familiale par Henri Bernard

en dix semaines
1 fois par semaine
INSCRIPTIONS
après première leçon de démonstration
avec repas, qui se répète
à titre d'essai du 8 au 18 septembre
RENSEIGNEMENTS
843-6481

Permis d'enseignement
de culture personnelle
2015 de la Montagne
Suite 610, Mtl. H1G 1Z9

CONSERVATOIRE ASSALLE

PERMIS NO 749569

COURS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS
7 à 11 ANS
12 à 14 ANS

— PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS ORAL
— LECTURE EXPRESSIVE
— INTERPRÉTATION SCÉNIQUE
— ARTICULATION ET PRONONCIATION

Débuts des cours:
15 septembre à 16 h 30

PROGRAMMES DES COURS ENVOYÉS SUR DEMANDE
AU:
288-4034

CENTRE DE PHONÉTIQUE POUR TOUS

CORRECTION:

bégaiement
balbutiement
bredouillement
blèusement
chuintement
zézaïement
nasonnement
nasilleusement
grasseusement

Début des cours: 1er octobre

3505 rue DUROCHER,
MONTRÉAL,
QUÉBEC H2X 2E7

(MÉTRO PLACE DES ARTS)

COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne — 8 semaines — choix
1 soir/semaine. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427
Ottawa: 745-6390

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEO 389 525

À la Commission scolaire Baldwin-Cartier Québec suggère d'installer des classes d'accueil dans des écoles protestantes

par Paule des Rivières

Le ministère de l'Éducation a suggéré à la Commission scolaire Baldwin-Cartier d'installer des classes d'accueil dans des écoles protestantes anglaises avoisinantes, pour pallier une pénurie de locaux dans les écoles catholiques françaises du West Island.

La Commission Baldwin-Cartier a accueilli la suggestion avec froideur et réticence, d'autant plus que le bureau régional du ministère à Montréal ne veut pas l'autoriser à installer des classes d'accueil dans ses écoles anglaises à elle.

Initialement conçues pour permettre aux enfants issus de diverses communautés ethniques de se familiariser avec la langue française et la culture du Québec avant de passer au secteur régulier français, les classes d'accueil ont connu un essor formidable dans les West Island depuis, notamment, que le gouvernement en a permis l'accès aux anglophones.

Cette année, les autorités de Baldwin-Cartier concluent déjà que près de 200 enfants inscrits aux classes d'accueil ne pourront loger dans ses écoles françaises. Bien que la Commission admette que

l'installation de classes d'accueil dans des écoles anglaises ne constitue pas exactement le meilleur moyen de faire baigner l'enfant dans un environnement français, elle espère pouvoir y mettre sur pied quelques classes, comme elle l'a fait d'ailleurs en janvier dernier sans protestation gouvernementale et même, soutient-elle, avec sa permission spéciale.

De plus, le président de la Commission, M. Jacques Mongeau, s'explique mal qu'on lui refuse ce qu'on est disposé à accepter pour la commission protestante dont un certain nombre d'écoles anglophones recourent le territoire de Baldwin-Cartier.

En fait, le gouvernement a déjà, par le passé, laissé le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) ouvrir des classes d'accueil dans ses écoles anglaises. Et, aujourd'hui, les administrateurs de Baldwin-Cartier trouvent étrange une politique qui permettrait aux deux commissions protestantes d'ouvrir des classes d'accueil dans des écoles anglaises alors que le même traitement serait refusé aux catholiques.

À Montréal, le responsable de l'accueil au ministère de l'Éducation explique

qu'en louant des locaux au BEPGM, la Commission Baldwin-Cartier pourrait placer suffisamment d'enfants ensemble, de façon à assurer un environnement francophone. Une sorte de petite école française d'accueil dans une école protestante anglaise.

Car, explique encore M. George Latif, la Commission Baldwin-Cartier devrait, si elle plaçait ses enfants de l'accueil dans ses écoles anglaises, fractionner les groupes et se contenter de petites concentrations sous chaque toit. De toute façon, le ministère a déjà resserré sa politique, a-t-il déclaré, et il ne saurait être question de permettre la mise en place de classes d'accueil dans les écoles anglaises de Baldwin-Cartier.

Plusieurs membres de la Commission de Baldwin-Cartier font remarquer que si le ministère de l'Éducation interdit aux commissions catholiques la mise en place de classes d'accueil dans les écoles anglaises, il devra cesser d'autoriser un tel geste dans les commissions protestantes où, incidemment, un grand nombre d'enfants en classes d'accueil sont dans des écoles anglaises.

vesque ne s'est pas arrêtée aux communications et a englobé également l'attitude du gouvernement fédéral au sujet des ressources, du rapatriement de la constitution et de la Charte des droits.

Pour ce qui est des ressources, M. Lévesque s'est plaint que le gouvernement central refuse de revenir au texte du «Meilleur avant-projet», où il acceptait, du moins à titre d'hypothèse de travail, de restreindre ses pouvoirs généraux d'intervention.

Dans la proposition soumise hier aux provinces, Ottawa conserve ces pouvoirs mais permet aux provinces de légiférer en matière de commerce interprovincial et de lever des taxes indirectes sur les produits de ces ressources.

Or, pour le premier ministre du Québec, tout cela est nettement insuffisant puisque, explique-t-il, les provinces devraient pouvoir jouir complètement de la propriété de ressources naturelles, une propriété que la constitution leur a toujours accordée.

M. Lévesque n'accepte pas davantage que son homologue fédéral présente cette question des ressources «comme une foire d'empoigne entre politiciens». Selon lui, il s'agit d'un sujet qui intéresse directement les citoyens puisqu'il est lié au développement économique et donc à la qualité de la vie des ressortissants provinciaux.

Pour le premier ministre québécois, cette question des ressources constitue un bel exemple du caractère «artificiel» de la division que fait le gouvernement central entre les sujets qui intéressent les citoyens, tels la Charte des droits ou le rapatriement de la constitution, et ceux qui intéressent les gouvernements.

«Ce genre de division n'a aucun sens et ne fait que confirmer la volonté du gouvernement fédéral d'agir unilatéralement si besoin en est», a-t-il dit.

En matinée, M. Lévesque s'en était par ailleurs pris au projet fédéral de rapatrier dès cet automne le texte constitutionnel et avait menacé Ottawa d'une lutte à finir au sujet de l'éventuelle inscription de droits linguistiques dans une Charte des droits qui viendrait coiffer la nouvelle constitution.

Dans une déclaration préliminaire livrée sur un ton plutôt agressif, le premier ministre a en effet réaffirmé que le renouvellement de la constitution n'aurait de sens que s'il confirme concrètement le caractère distinct de la société québécoise.

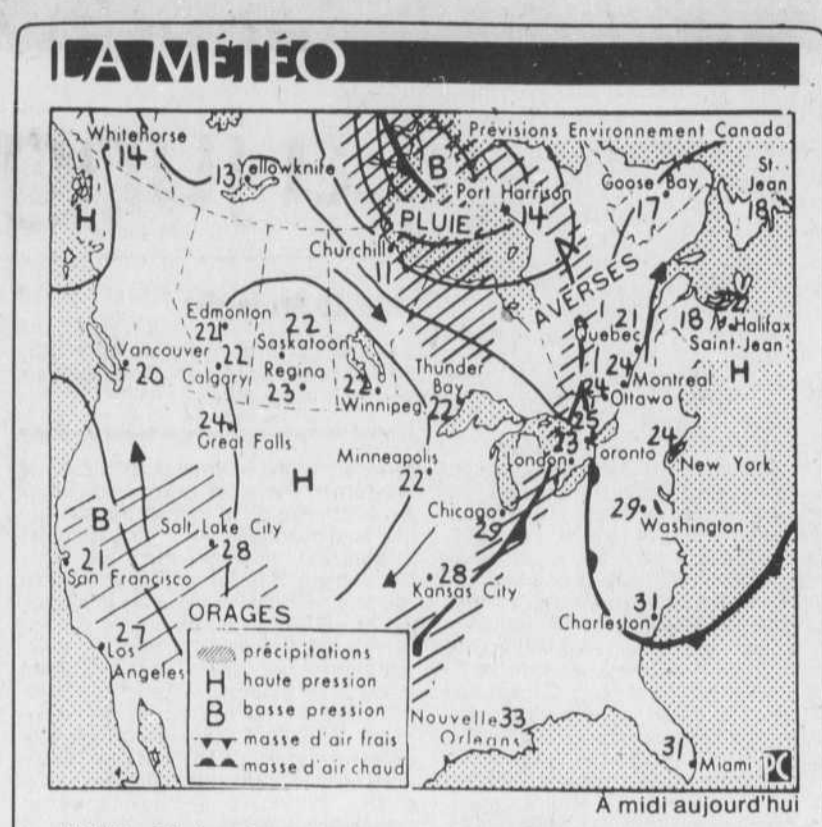
Or, selon lui, les pouvoirs que possède le Québec en matière de législation linguistique, constituent l'un des traits essentiels de ce caractère distinct et Ottawa ferait mieux d'y penser à deux fois avant d'y mettre le nez.

Le projet fédéral vise à permettre aux minorités anglophone et francophone du Canada d'obtenir l'enseignement dans leur langue, ce qui, de l'avis du gouvernement québécois, met en péril une bonne partie de la Charte de la langue française.

«Le Québec ne bougera pas là-dessus et ceux qui seraient tentés de nous passer sur la tête ne sont pas sortis du bois», a dit hier M. Lévesque.

Pour ce qui est du rapatriement, le premier ministre devait répéter qu'un rapatriement hâtif serait «prématuré et dangereux» et que le Québec n'y consentira que lorsque des accords substantiels seront intervenus sur d'autres points, notamment ceux touchant le partage des pouvoirs.

«Je n'ai pas l'impression que les résultats de cette semaine seront suffisants pour justifier le rapatriement», a conclu M. Lévesque en invitant de nouveau son homologue canadien à renoncer à son projet de rapatriement unilatéral.



A midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec averses et possibilité d'orage, vent modéré du sud virant en soirée au nord-ouest à 40-50 km-h, maximum 20. Mercredi: nuageux avec averses dispersées, venteux et beaucoup plus frais.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec averses et vent modéré du sud, possibilité d'orage en après-midi, maximum 19. Mercredi: nuageux avec averses dispersées, venteux et beaucoup plus frais.

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Outaouais, Montréal: ensoleillé en matinée, ennuagement en après-midi suivi de quelques averses et possibilité d'orage, vent modéré du sud, maximum 23. Mercredi: ciel variable et possibilité d'averses, venteux et plus frais.

Laurentides: ensoleillé en matinée, ennuagement en après-midi suivi de quelques averses et possibilité d'orage, vent modéré du sud, maximum 20. Mercredi: nuageux, possibilité d'averses, venteux et plus frais.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé, ennuagement en après-midi, averses ou orages dispersés en soirée, vent modéré du sud-est, maximum 19. Mercredi: nuageux avec averses dispersées, venteux et plus frais.

Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: ensoleillé en matinée, ennuagement en après-midi suivi de quelques averses et possibilité d'orage, vent modéré du sud, maximum 23. Mercredi: ciel variable et possibilité d'averses, venteux et plus frais.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Sept-Îles: ciel variable, maximum 17. Mercredi: nuageux avec quelques averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses, vent modéré, maximum 14. Mercredi: ennuagement suivi d'averses en soirée.



◆ Provinces

bituelle opposition entre le ton conciliant de M. Bill Davis, de l'Ontario, et les charges virulentes du Québec et des provinces de l'Ouest. Entre ces deux extrêmes, certains premiers ministres des provinces maritimes se passeront volontiers de cet exercice pour passer à des sujets plus importants pour elles comme le chômage et la croissance de l'économie en général. Plusieurs premiers ministres ont d'ailleurs insisté sur le fait qu'une nouvelle constitution ne fera pas avancer d'un pouce la solution des problèmes économiques auxquels le Canada fait face.

Comme on s'y attendait, le premier ministre de l'Ontario a réclamé un gouvernement central fort et a insisté une fois de plus sur la nécessité de faire au moins un premier geste concret: rapatrier la constitution. Plus vite on en aura terminé avec cette question, a prétendu M. Davis, plus vite on pourra s'attaquer à l'inflation et au chômage, les deux menaces les plus réelles qui pèsent sur le Canada en ce moment. En passant, M. Davis a regretté le report de la conférence des ministres des Finances qui devait se tenir cette semaine à Ottawa en même temps que celle des premiers ministres sur la constitution.

M. Bill Davis a notamment insisté pour qu'on enchaîne la Charte des droits dans la constitution, qu'on garantisse le droit à l'éducation dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et qu'on partage équitablement les avantages de l'union économique. «En incluant nos droits dans la constitution, a conclu M. Davis, en protégeant nos minorités et en renforçant notre union économique, nous nous disciplinons en quelque sorte, mais, ce qui est encore plus important, nous démontrons par là notre courtoisie en tant que peuple, et notre solidarité en tant que nation».

Comme plusieurs de ses collègues devaient le faire par la suite, M. René Lévesque a quand même signalé que le rapatriement de ce «vieux morceau de papier» ne constitue pas la panacée, loin de là. Au contraire, a rappelé M. Lévesque, les Québécois sont bien plus intéressés à conquérir davantage de pouvoirs dans une constitution renouvelée qu'à rapatrier ce parchemin de Londres. Le premier ministre du Québec n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler à M. Trudeau et à plusieurs de ses collègues, notamment M. Allan Blakeney, les engagements solennels qu'ils avaient pris pendant la campagne référendaire.

Les premiers ministres des trois provinces de l'Ouest et leur collègue de Terre-Neuve ont eux aussi laissé percer beaucoup d'amertume dans leurs propos.

C'est M. Blakeney qui a toutefois lancé les plus virulentes attaques, rappelant à M. Pierre Trudeau que tous les premiers ministres, autour de la table, parlent au nom des Canadiens et pas seulement le premier ministre fédéral lui-même. Il est temps que les provinces aient une voix forte au chapitre, et «je n'accepterai aucun délai».

Le premier ministre de la Saskatchewan a rappelé que lui aussi était impa-

tient de rapatrier la constitution. Mais cela doit procéder d'un consensus. «Ne prenez pas cela à la légère, a encore lancé M. Blakeney. Quelques-uns peuvent devenir impatients mais l'impatience ne nous rapprochera sûrement pas les uns des autres».

M. Blakeney a suggéré que les premiers ministres passent à travers leur ordre du jour et considèrent les douze points comme un ensemble et qu'ils l'approuvent comme tel plutôt que de chercher des ententes sur tel ou tel point particulier. Mais le premier ministre de Saskatchewan a également signalé qu'il était surtout intéressé à discuter des deux sujets que sont les pouvoirs touchant l'économie et la propriété des ressources et le commerce interprovincial.

Quant à M. Bill Bennett de Colombie-Britannique, il a astucieusement suggéré que, puisqu'il n'est pas lui-même pour mener une bataille contre Ottawa, le gouvernement fédéral n'est sûrement pas là non plus pour mener une bataille contre les provinces. M. Bennett prétend que sur les trois points — communications, pêches et ressources off-shore — où les provinces en sont arrivées à une unanimité, le gouvernement fédéral devrait s'incliner. Comme il l'avait d'ailleurs déjà souligné dimanche, le premier ministre de Colombie-Britannique souhaite cet exercice de réforme de la constitution soit un acte unificateur pour le pays, plutôt que l'occasion de luttes de pouvoirs.

Assez curieusement, M. Peter Lougheed est loin d'avoir été celui qui a parlé le plus fort contre le gouvernement fédéral. Il a quand même souligné que le principal problème est causé par le gouvernement fédéral qui a toujours interprété cet «arrangement» que constitue l'AANB, en sa faveur. «Plus que de réformes, a déclaré M. Lougheed, nous avons besoin de changement d'attitude». M. Lougheed a de plus développé un thème qui lui est cher depuis plusieurs années: le Canada doit tenir sa prospérité de la force de chacune des provinces, pas de leur faiblesse.

Par contre, dans les débats de l'après-midi, en particulier sur la question des ressources, M. Lougheed a vite repris son ton de dur négociateur, un ton qui contrastait même parfois avec la satisfaction de certains de ses propres conseillers devant les offres du gouvernement fédéral.

Quant au jeune premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, il a parlé sur un ton plus enflammé encore que M. Lévesque. Pour Terre-Neuve, il n'y a pas d'égalité réelle entre les provinces puisque certaines sont en quelque sorte condamnées à la pauvreté tandis que d'autres prospèrent de plus en plus. Lui aussi a présenté sa liste de sujets prioritaires: ce sont la juridiction sur les pêches, les ressources au large des côtes et la transmission de l'énergie électrique. Comme aucun de ces sujets n'était abordé hier, le bouillant premier ministre de Terre-Neuve a quand même tenté de les glisser dans la discussion. Mais c'était compter sans la vigilance de M. Trudeau qui le remettait plutôt vertement à l'ordre.

Enfin, il n'y a pas grand-chose à dire sur les interventions des provinces de l'Est sinon que M. Richard Hatfield semble décidé à se faire beaucoup de capital politique avec les francophones hors Québec et que M. Angus MacLean en veut tellement au gouvernement fédéral que «ce ne serait pas un désastre si le pays éclatait».

M. John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse a eu son petit effet lorsqu'il a solennellement remis à M. Trudeau un facsimilé de l'édition du 15 septembre 1984 du *British Columbian* relatant les dis-

cours des premiers «Pères de la Confédération». Lui aussi est intéressé à trois sujets plus qu'à d'autres: les ressources au large des côtes, les pêches et la formule d'amendement.

Enfin, le premier ministre du Manitoba est pour sa part «intéressé à discuter de sujets sur lesquels on est susceptible de s'entendre, non pas à perdre son temps avec ceux où il n'y a pas d'accord en vue. Incidemment, M. Sterling Lyon devait coprésider hier la conférence constitutionnelle, à la demande de tous ses collègues. Mais M. Trudeau a cette fois imposé un veto qui ne souffrait apparemment aucune discussion. Il semble que, pour les prochaines conférences constitutionnelles, les provinces soient bien décidées à obtenir la coprésidence de la conférence, un peu comme au cours de l'été ce sont MM. Jean Chrétien et Roy Romanow qui ont dirigé les débats.

Comme M. Trudeau l'a accepté au début de la journée, les premiers ministres vont continuer aujourd'hui au rythme de trois sujets par demi-journée. Ils n'ont cependant pas terminé hier soir leur discussion sur le Sénat où on semble encore loin d'une entente sur la formule de renouvellement.

Si les premiers ministres s'en tiennent à leur ordre du jour, ils devraient discuter aujourd'hui, dans l'ordre, de la Cour suprême, du droit de la famille, des pêcheries, des ressources au large des côtes, de la péréquation et de la Charte des droits.

Il est probable que ce dernier sujet, comme les trois autres qui intéressent au plus haut point le gouvernement fédéral, seront reportés à l'ensemble de la journée de mercredi et, comme prévu, ce serait mercredi soir, au cours d'un dîner privé, que les chefs de gouvernement décideraient de passer au huis clos.

Pour l'instant, et tant que les provinces discutent de partage des pouvoirs, la Conférence semble à l'abri d'une crise. Par contre, elle n'est pas à l'abri des embarras administratifs. La grève des 600 traducteurs du gouvernement fédéral contraint tout le monde à travailler en anglais sauf lors des interventions du Québec.

◆ Trudeau

compromis par un certain nombre de «concessions» au chapitre de la propriété des ressources naturelles.

À la fin du débat sur cette question, M. Trudeau a déclaré: «Nous nous sommes mis d'accord pour des concessions considérables; je comprends que c'est accepté par les provinces mais que ce n'est pas tout à fait suffisant pour quelques-unes d'entre elles».

Ce sur quoi le premier ministre de l'Alberta a rétorqué que c'était là un strict minimum très modeste qui ne le satisfaisait pas, mais qu'il était prêt à considérer par égard pour d'autres provinces.

Il est certain que ces «concessions» n'ont pas suscité d'enthousiasme dans les délégations provinciales, mais la réaction fut tout de même meilleure que celle accordée à d'autres propositions en matière de communications.

«Nous avons l'impression que c'est un assez bon départ», a conclu M. Trudeau, après avoir présenté ses mesures de compromis. Mais plusieurs provinces auraient préféré que le gouvernement fédéral accepte la position commune atteinte par les provinces elles-mêmes au cours de l'été.

Comme ce fut assez souvent le cas dans le passé dans des conférences présidées par M. Trudeau, il y a eu hier quelques escarmouches. Naguère, c'était presque infailliblement avec le Québec que de tels accrochages se produisaient. Il y en a eu encore avec M. Lévesque hier et en fin de journée tout indiquait que le meilleur (c'est une façon de parler) restait à venir, à en juger par l'humeur de M. Lévesque.

Coincés entre des entités locales porteuses d'une identité bien enracinée depuis longtemps et le souci de conserver intacte leur autorité, les gouvernements supérieurs ont eu recours à des structures de concertation des institutions locales sans, toutefois, les doter de moyens suffisants et surtout sans les attributs que leur conférerait une participation démocratique véritable. A cet égard, une grande ville dont le conseil est élu au suffrage direct est mieux pourvue qu'une communauté constituée d'élus locaux.

«La fusion, affirme le professeur Pouille, si elle est brutale, a le mérite de l'efficacité, de la clarté, de la simplicité et pour finir de la démocratie. En effet, la politique de regroupement n'est pas démocratique, sauf bien sûr, si les organes de la super-commune sont élus au suffrage universel direct (ce n'est pas le cas en France et au Québec). En plus, les structures de regroupement sont complexes et les citoyens n'y comprennent plus rien. Une institution non comprise par la masse du peuple n'est pas une institution démocratique. Pour simplifier, je dirai que les administrations parallèles sont aussi peu démocratiques que les polices parallèles. De plus, l'administration à deux niveaux entraîne une lourdeur dans la gestion qui est certainement coûteuse en hommes et en argent».

Le colloque se poursuit aujourd'hui au complexe Desjardins où, sur la place, la CUM a inauguré hier une exposition.

Élections le 17 novembre? Ryan reproche à Lévesque de ne rien apporter de neuf

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a reproché hier soir au premier ministre du Québec, M. Lévesque, de n'avoir rien de neuf à présenter à l'occasion de la conférence des premiers ministres sur la constitution.

«M. René Lévesque reprend toujours les mêmes vieilles rengaines et répète les revendications traditionnelles du Québec. Il n'a rien de neuf à suggérer», a lancé le chef libéral, qui était dans la Cité de LaSalle, participant à l'assemblée d'investiture libérale qui a confirmé M. Fernand Lalonde, député sortant de Marguerite-Bourgeoys, comme candidat du nouveau comté du même nom.

«De M. Lévesque ce matin (qui prenait la parole à Ottawa) j'ai entendu en vain l'expression d'un engagement profond et à long terme en faveur du Canada et du fédéralisme, a dit M. Ryan. Mais le premier ministre garde son autre évangile dans sa poche arrière et il le reit chaque soir».

Par ailleurs, le chef libéral dit avoir appris hier d'un personnage «haut placé» que le gouvernement Lévesque avait noté deux avions pour les quatre semaines qui séparent le 14 octobre et le 15 novembre, ce qui donnerait à penser que des élections générales sont prévues pour le lundi 17 novembre. M. Ryan juge qu'après le référendum de mai et les «équivoques» que le gouvernement péquiste ne s'applique pas à dissiper, «une clarification majeure s'impose maintenant au Québec», qui n'a d'autre voie qu'électorale.

Un gain libéral dans Hamilton Ouest

HAMILTON (CP) — Le candidat libéral Stan Hudecki a défait hier son adversaire conservateur, Mme Jackie Isbester, ravissant ainsi au Parti conservateur le siège qu'il détenait aux Communes, celui de Hamilton Ouest, lors de l'élection partielle dans cette circonscription.

Après 110 bureaux de scrutin dépouillés sur 213, le candidat libéral Hudecki, 64 ans, obtenait 5 626 voix, la progressiste-conservatrice Jackie Isbester, 45 ans, 4 792 et la néo-démocrate Miriam Simpson, 38 ans, 3 721.

Cette victoire de M. Hudecki fait basculer dans le camp libéral cette circonscription longtemps représentée aux Communes par un conservateur. Il a fallu tenir une élection complémentaire dans Hamilton Ouest après la démission, au printemps dernier, de l'ex-ministre conservateur Lincoln Alexander.

Même si la victoire libérale ne change pas la position des partis à la Chambre des communes, elle constitue une victoire électorale et morale pour le parti du premier ministre Trudeau.

Voici la position des partis à la Chambre des communes: Parti libéral, 146; Parti progressiste conservateur, 102; Nouveau parti démocratique, 32 et deux sièges restent à combler sur les 282.

M. Alexander, anciennement ministre du Travail dans le cabinet Clark, a démissionné le 29 mai pour accepter la présidence de la Commission des accidents de travail de l'Ontario.

La démission du député de Hamilton, Ouest a permis à M. Hudecki, un physicien, et Mme Simpson, une bibliothécaire, de tenter, pour une troisième fois, de se faire élire dans cette circonscription, après de vaines tentatives en 1979 et 1980.

Tant le libéral que la néo-démocrate avaient éliminé la possibilité que Mme Isbester soit élue puisque, selon eux, les électeurs de cette circonscription étaient loin d'être heureux de la démission de M. Alexander, peu après les élections générales qu'il avait remportées par une majorité de 600 voix.

Un rappel GM

DETROIT, Mich. (AFP) — General Motors va demander aux propriétaires de 1,034,000 modèles 1977-78 Chevrolet, Pontiac et Oldsmobile de ramener leurs voitures chez leurs distributeurs afin de procéder à des modifications sur leur système de contrôle de pollution qui est défaillant, a annoncé hier le constructeur automobile américain.

AUJOURD'HUI

- À 9 h, le 28e Congrès international de médecine aéronautique et spatiale se poursuit, en l'hôtel Reine-Elisabeth.
- À 9 h 15, colloque de la Conférence Board du Canada sur les perspectives économiques 1981, en l'hôtel Quatre-Saisons.
- À midi, déjeuner-causerie de l'Association pour la gestion de système et méthodes, en l'hôtel Meridien Conférencière. Mme Danielle P. Jolicoeur.
- À 12 h 30, dans le cadre des mardis-midis de l'hôpital Notre-Dame, conférence publique de vulgarisation scientifique, en l'auditorium Rousselot, 1560, Sherbrooke est.
- À 12 h 30, conférence de M. Hilmar Baunsgaard, ex-premier ministre du Danemark, au Montreal Board of Trade, 1080, Beaver Hill.
- À 13 h 30, réunion du Comité spécial de la Chambre des communes pour les invalides et les handicapés, à l'Auberge des gouverneurs de Sherbrooke.
- À 14 h, défense publique d'une thèse de doctorat sur l'intégration des allophones et l'Église, par M. Giuseppe Castelli, en la salle 2-300 du pavillon principal de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit.
- À 14 h, séance d'information gratuite sur le yoga prénatal, à l'intention des femmes enceintes, au centre Le Lotus, 10 055, rue Papineau.
- À 17 h, lancement d'une bande dessinée sur la sexualité des adolescents, au café «La vie

- douce», 4473, Saint-Denis.
- À 20 h, réunion publique du comité exécutif de la Commission scolaire régionale de Chambly, au 365, rue Saint-Jean, à Longueuil.
- L'exposition sur la Communauté urbaine de Montréal se poursuit, sur la place du complexe Desjardins.
- Les fêtes de la rentrée 80, sous le thème «à la découverte de l'UdeM», se poursuivent toute la semaine sur le campus.
- Le congrès annuel de l'Association des hôteliers du Québec se poursuit en L'Auberge Mont-Gabriel.
- La XIe assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française se poursuit à Ottawa.
- Le module Longueuil de Kino-Québec évalue les rendez-vous individuels pour évaluation en laboratoire, au coût de \$25, au collège Édouard-Montpetit, tél.: 679-2630, poste 147, Mme Côté-Frêchette.
- La Commission des transports du Québec tient des audiences publiques au Palais de Justice de Drummondville, 1680, boul. Saint-Joseph.
- Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, à l'UdeM, au pavillon principal, 2900, Édouard-Montpetit, de 9 h à 16 h; à Montréal-Nord, au 11 281, boul. Albert-Hudon, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h; à Saint-Jean, au Cégep, de 14 h à 20 h 30.

◆ Lévesque

des travaux.

Ce consensus, que M. Lévesque a rendu public en faisant distribuer le texte aux journalistes par des fonctionnaires de sa délégation, reprend les termes d'un document de travail intitulé «Le meilleur avant-projet» et préparé à l'occasion de la conférence constitutionnelle de février 1979.

Pour l'essentiel, les provinces y réclament la prépondérance législative en matière de communications, excluant les satellites et les réseaux de radiodiffusion qui s'étendent à plus de quatre provinces (essentiellement les réseaux Radio-Canada et CTV).

Or, le gouvernement fédéral a rejeté hier ce consensus interprovincial et a plutôt offert aux provinces la juridiction sur les activités interprovinciales des compagnies de téléphone et une juridiction partielle sur la cablo-distribution.

Sur ce dernier sujet, le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a longuement expliqué qu'il s'agissait là d'un compromis important puisque le gouvernement central renonce désormais à sa juridiction sur la tarification et la localisation des compagnies de câble distribution de même qu'il laisse aux provinces le soin de réglementer la production locale de ces compagnies.

En dépit des explications de M. Fox, l'ensemble des provinces a rejeté l'offre fédérale en expliquant que plusieurs d'entre elles avaient déjà la juridiction sur les compagnies de téléphone et en affirmant que leurs demandes dépassaient largement le seul secteur de la cablo-distribution pour embrasser tout le champ des communications.

Pour sa part, M. Lévesque, qui estime que le Québec a fait preuve de souplesse en rejoignant le consensus interprovincial, s'en est particulièrement pris à l'attitude du gouvernement fédéral qui, a-t-il dit, refuse de se rendre aux demandes des provinces même lorsque ces dernières sont unanimes.

«Lorsque les provinces ne s'entendent pas entre elles, Ottawa intervient pour arbitrer les conflits et lorsqu'elles s'entendent, il refuse d'accepter l'accord interprovincial. C'est complètement absurde», a affirmé M. Lévesque à la table de la conférence.

«Si le gouvernement central voulait manifester un peu plus d'ouverture d'esprit, on pourrait considérer que ce dossier, qui traîne depuis plusieurs années, est réglé», a-t-il ajouté.

Ce à quoi M. Trudeau a immédiatement rétorqué «qu'il n'était pas sorcier pour les provinces de s'entendre dans le but d'arracher des pouvoirs à Ottawa et que l'existence d'un consensus interprovincial n'était pas une raison suffisante pour fléchir le point de vue fédéral».

Quoi qu'il en soit, voilà un sujet qui est loin d'être épuisé puisque le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, a confié, au sortir de la conférence, que le gouvernement central aurait probablement de nouvelles propositions à soumettre dès aujourd'hui.

Mais la grogne du premier ministre Lé-

vesque ne s'est pas arrêtée aux communications et a englobé également l'attitude du gouvernement fédéral au sujet des ressources, du rapatriement de la constitution et de la Charte des droits.

Pour ce qui est des ressources, M. Lévesque s'est plaint que le gouvernement central refuse de revenir au texte du «Meilleur avant-projet», où il acceptait, du moins à titre d'hypothèse de travail, de restreindre ses pouvoirs généraux d'intervention.

Dans la proposition soumise hier aux provinces, Ottawa conserve ces pouvoirs mais permet aux provinces de légiférer en matière de commerce interprovincial et de lever des taxes indirectes sur les produits de ces ressources.

Or, pour le premier ministre du Québec, tout cela est nettement insuffisant puisque, explique-t-il, les provinces devraient pouvoir jouir complètement de la propriété de ressources naturelles, une propriété que la constitution leur a toujours accordée.

M. Lévesque n'accepte pas davantage que son homologue fédéral présente cette question des ressources «comme une foire d'empoigne entre politiciens». Selon lui, il s'agit d'un sujet qui intéresse directement les citoyens puisqu'il est lié au développement économique et donc à la qualité de la vie des ressortissants provinciaux.

Pour le premier ministre québécois, cette question des ressources constitue un bel exemple du caractère «artificiel» de la division que fait le gouvernement central entre les sujets qui intéressent les citoyens, tels la Charte des droits ou le rapatriement de la constitution, et ceux qui intéressent les gouvernements.

«Ce genre de division n'a aucun sens et ne fait que confirmer la volonté du gouvernement fédéral d'agir unilatéralement si besoin en est», a-t-il dit.

En matinée, M. Lévesque s'en était par ailleurs pris au projet fédéral de rapatrier dès cet automne le texte constitutionnel et avait menacé Ottawa d'une lutte à finir au sujet de l'éventuelle inscription de droits linguistiques dans une Charte des droits qui viendrait coiffer la nouvelle constitution.

Dans une déclaration préliminaire livrée sur un ton plutôt agressif, le premier ministre a en effet réaffirmé que le renouvellement de la constitution n'aurait de sens que s'il confirme concrètement le caractère distinct de la société québécoise.

Or, selon lui, les pouvoirs que possède le Québec en matière de législation linguistique, constituent l'un des traits essentiels de ce caractère distinct et Ottawa ferait mieux d'y penser à deux fois avant d'y mettre le nez.

Le projet fédéral vise à permettre aux minorités anglophone et francophone du Canada d'obtenir l'enseignement dans leur langue, ce qui, de l'avis du gouvernement québécois, met en péril une bonne partie de la Charte de la langue française.

«Le Québec ne bougera pas là-dessus et ceux qui seraient tentés de nous passer sur la tête ne sont pas sortis du bois», a dit hier M. Lévesque.

Pour ce qui est du rapatriement, le premier ministre devait répéter qu'un rapatriement hâtif serait «prématuré et dangereux» et que le Québec n'y consentira que lorsque des accords substantiels seront intervenus sur d'autres points, notamment ceux touchant le partage des pouvoirs.

«Je n'ai pas l'impression que les résultats de cette semaine seront suffisants pour justifier le rapatriement», a conclu M. Lévesque en invitant de nouveau son homologue canadien à renoncer à son projet de rapatriement unilatéral.

Frederick Stapenhorst

Un Montréalais, pionnier de la résurrection des centrales électriques aux États-Unis

par Paul Morisset

M Frederick Stapenhorst de Dollard-des-Ormeaux, près de Montréal, est arrivé d'Allemagne il y a 30 ans avec \$800 dans ses poches. Aujourd'hui, il est l'heureux propriétaire d'un barrage hydro-électrique aux États-Unis... et il projette d'en acheter d'autres.

Il s'agit de petits barrages, précisons-le tout de suite. La vieille centrale désaffectée que M. Stapenhorst a achetée à Goodyear Lake, dans l'État de New York, et qu'il remettrait officiellement en service il y a quelques semaines, suffit tout juste à alimenter 500 à 600 maisons en électricité, chauffage exclus.

Mais il y a des milliers de ces petites centrales hydro-électriques qui sont tombées en désuétude aux États-Unis, et qui n'attendent qu'à être remises en service. L'affaire est redevenue rentable avec la hausse vertigineuse du prix du pétrole.

«Le potentiel est immense mais la concurrence est serrée», a dit M. Stapenhorst au cours d'une récente entrevue dans son bureau de Pointe-

Claire, en banlieue ouest de la métropole.

Installé derrière un bureau chargé de documents techniques dans des locaux d'une propreté toute européenne, l'homme d'affaires massif raconte avec fierté comment il est devenu le pionnier de la résurrection des centrales aux États-Unis. Car il fut réellement le premier à redonner vie à un barrage désaffecté dans le cadre d'un vaste projet pilote lancé par le département américain de l'Énergie.

La centrale hydro-

électrique de Goodyear Lake, située à 115 kilomètres à l'ouest d'Albany, appartenait au New York State Electric and Gas Corporation (NYSEG) — l'«Hydro-Québec» de l'État de New York. Le NYSEG fermait les installations en 1967, estimant qu'elles n'étaient plus rentables, après plus de 60 ans d'exploitation.

Ayant eu connaissance du projet du département américain de l'Énergie, qui prévoit subventionner la relance de plusieurs petites centrales

abandonnées à travers les États-Unis, les habitants de la région de Goodyear Lake ont pris contact avec M. Stapenhorst. Celui-ci était déjà reconnu comme un spécialiste en matière d'équipement hydro-électrique de petite dimension.

L'homme d'affaires québécois dirigeait depuis un certain nombre d'années une entreprise nommée F.W.E. Stapenhorst Inc., unique distributeur en Amérique du Nord des petites turbines allemandes Ossberger vendues à travers le monde. Il possédait aussi une autre compagnie nommée Tyton Seals Inc., spécialisée celle-là dans la fabri-

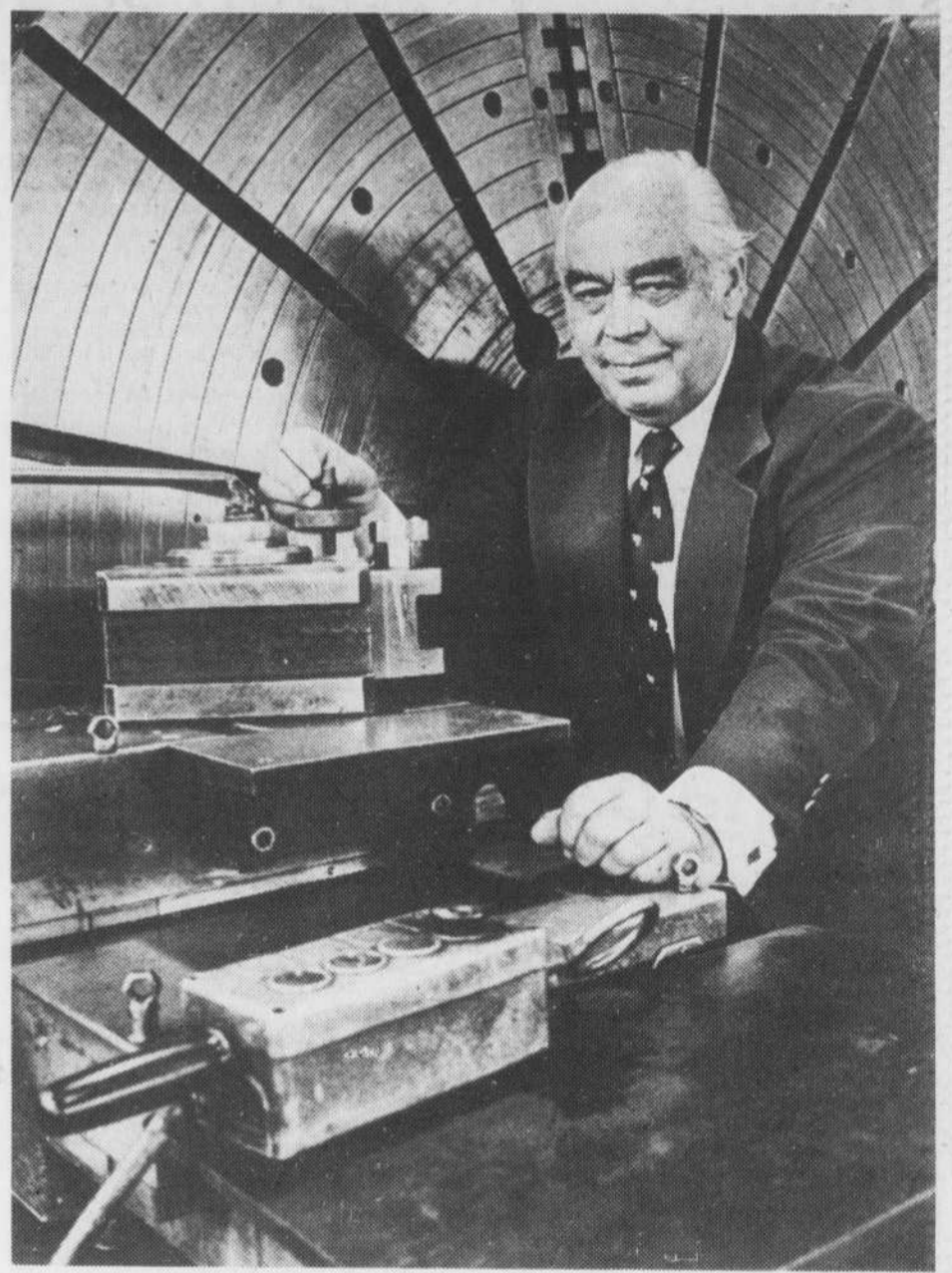
cation de gros joints étanches pour les turbines hydro-électriques de grandes dimensions et les navires.

Contacté par les autorités de la région de Goodyear Lake, M. Stapenhorst s'intéressa au projet. Au début de 1979, il obtint \$10,000 de l'État de New York pour réaliser une étude de faisabilité sur la relance de la centrale abandonnée. Les résultats sont positifs.

Il entreprend alors de chercher les fonds nécessaires pour l'achat et la remise en état du barrage et des installations connexes. Parallèlement, il commence les démarches en vue d'obtenir un permis d'exploitation.

Il obtient une subvention de \$245,000 du département de l'Énergie des États-Unis. Une association de citoyens de la région de Goodyear Lake — heureuse de voir que le barrage sera préservé et que le niveau d'eau du lac sera maintenu — y va de \$25,000. M. Stapenhorst obtient le reste des fonds sous la forme d'une émission de \$1 million d'obligations de 20 ans rapportant 7.5% d'intérêt. Cette émission est assurée par Lehman Brother Kuhn Loeb Inc., prestigieuse maison de courtage de Wall Street. «Moody's a donné la cote «Baa» à mon projet», signale M. Stapenhorst avec fierté, preuve documentaire à l'appui.

Finalement, à la fin de 1979, M. Stapenhorst achète le barrage du NYSEG, à qui il vend maintenant l'électricité à 3 cents le kilowatt/heure. La capacité annuelle de la centrale de Goodyear Lake est de 7.5 millions kwh. Pour l'achat et



L'homme d'affaires de Dollard-des-Ormeaux est l'unique distributeur en Amérique du Nord des petites turbines allemandes Ossberger vendues à travers le monde.

Photos Jacques Grenier



M. Stapenhorst explique à un employé de sa compagnie Tyton Seals un aspect de la fabrication de gros joints étanches pour les turbines hydro-électriques de grandes dimensions et pour les navires.

le reéquipement des installations, M. Stapenhorst a dépensé en tout \$1.75 million US. Le projet s'avère donc rentable.

Pour ce qui est du permis d'exploitation, les choses n'ont pas été très simples, mais ont fini par se régler. Il aura cependant fallu pas moins de 265 livres de papier, sous forme de rapports et de correspondances diverses, pour prouver aux autorités américaines le sérieux du projet de Goodyear Lake, particulièrement du point de vue écologique. «Nous avons dû me-

ner une étude exhaustive sur toute la faune de la région, raconte M. Stapenhorst en souriant largement. Maintenant je connais chacune des neuf espèces de salamandres de la région, y compris la couleur de leur peau et le nombre de leurs orsels.» Et d'ajouter en riant: «Je n'en ai jamais vu une seule!» lance-t-il en riant.

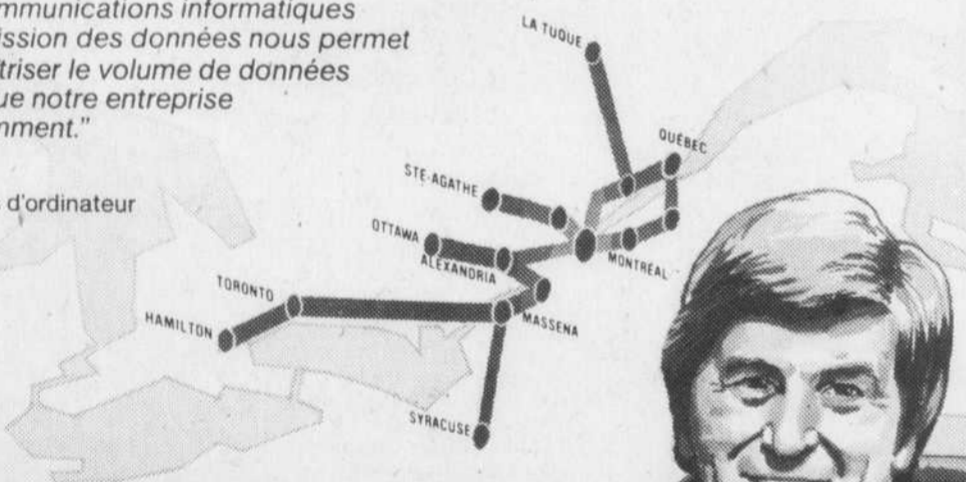
Les entreprises de M. Stapenhorst, particulièrement F.W.E. Stapenhorst Inc., semblent désormais bien engagées sur la voie de l'expansion aux États-Unis. L'homme

suite à la page 12

La transmission des données par GCI. L'art moderne d'expédier les affaires courantes.

«La collaboration soutenue du Groupe des communications informatiques dans la transmission des données nous permet maintenant de maîtriser le volume de données à traiter pour que notre entreprise progresse constamment.»

Hugh Upton directeur des Services d'ordinateur Glengarry Transport



Que votre entreprise se spécialise, ou non, dans le transport, le Groupe des communications informatiques vous donnera un fier coup de main pour transmettre les données qui vous permettront de répondre efficacement à la demande de la clientèle. Le réseau de télécommunications auquel est relié l'ordinateur de Glengarry Transport en est un bon exemple.

Le directeur des Services d'ordinateur de cette firme de transport dynamique, M. Hugh Upton, s'en explique: «Le Groupe nous donne accès à son réseau de télécommunications, qui nous sert à transmettre toutes les données relatives à la planification des horaires des véhicules, aux travaux d'entretien et au contrôle du stock en temps réel.»

Le réseau de transmission des données conçu par le Groupe des communications informatiques sert en effet à relier les nombreux parcs de camions et centres d'entretien au bureau principal situé à Alexandria, en Ontario.

De plus, chacun des centres d'entretien est équipé de terminaux à écran cathodique VUcom 2 et d'imprimantes Datacom 400, qui tiennent à jour l'inventaire des pièces, enregistrent l'évolution des travaux d'entretien et expriment les données

comptables de chaque projet. De même, les répartiteurs de chacun des centres d'expédition n'ont qu'à toucher le clavier de leur VUcom 2 pour connaître immédiatement la position des routiers, l'état et la disponibilité des véhicules et de l'équipement.

Pour une entreprise de transport, voilà des renseignements dont il faut pouvoir disposer à tout moment. C'est pourquoi la firme Glengarry Transport utilise à cette fin le réseau numérique Dataroute et d'autres installations analogiques fournies par le GCI.

«Si nous avons préféré le GCI», ajoute M. Hugh Upton, «c'est qu'il nous offre un réseau complet de télécommunications et des écrans cathodiques d'un fonctionnement sûr. Sur demande le GCI peut nous fournir immédiatement imprimantes et équipements connexes. Enfin, le GCI assure à ses clients un service d'entretien expressé et compétent et met à leur disposition une remarquable équipe de conseillers.»

Le Groupe des communications informatiques peut aider votre entreprise à se dépasser pour atteindre de nouveaux sommets de rentabilité quelle que soit votre spécialité.

Donnez-nous un coup de fil. Il suffit d'appeler l'interurbain et de demander le Zénith 33000. Ensemble nous irons plus loin.

Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada Réseau téléphonique transcanadien

Ottawa fera connaître sa décision fin septembre

Massey Ferguson subit une perte de \$60 millions au troisième trimestre

par Marie-Agnès Thellier

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario feront connaître à la fin de septembre les mesures qu'ils entendent prendre pour sauver la compagnie Massey-Ferguson, a annoncé hier le ministre de l'Industrie M. Herb Gray.

Pris à la gorge par une nouvelle perte de \$63 millions enregistrée au cours des neuf premiers mois de l'année, Massey-Ferguson est en train de négocier avec quelques-uns de ses créanciers les conditions de remboursement de dettes dues pour le 1^{er} novembre.

Les résultats financiers du dernier trimestre et des neuf premiers mois de 1980 rendus publics hier matin démontrent l'urgence d'un sécu- rité gouvernemental et de la bonne volonté du secteur privé pour tirer la multinationale canadienne d'un mauvais pas qui prend de plus en plus l'allure d'une faillite.

La perte d'exploitation annoncée par Massey Ferguson se monte à \$US 25.1 millions pour les premiers neuf mois dont \$US 59.8 millions pour le trimestre terminé le 31 juillet. La situation a donc empiré cet été, car les ventes ont baissé de 7% comparativement à la même période l'an dernier.

alors qu'elles augmentaient de 9% pour les neuf mois: respectivement les ventes consolidées se montaient à \$731 millions et à \$2,287 millions.

On sait que la dette totale de MF est estimée à \$1.5 milliard (US) dont \$960 millions à court terme et que la multinationale a mis à pied cet été 5,000 de ses 6,000 travailleurs canadiens.

La perte enregistrée par Massey-Ferguson au cours des neuf premiers mois comprend une perte d'opération de \$US 25.1 millions et une perte sur change de \$37.9 millions. La perte totale de \$US 63 millions se compare à un profit de \$US

104.1 millions un an plus tôt. Comme pendant la même période de 1979, MF avait réalisé un profit d'opérations de \$45.1 millions, la différence est de \$70.2 millions: ces pertes totales sur les opérations ne proviennent pas seulement du rétrécissement du marché de la machinerie agricole. MF doit aussi financer à fort taux d'intérêt la hausse de ses actifs gonflés par les inventus. Selon un analyste de la compagnie la baisse des ventes et la hausse des frais financiers imputables à l'inventaire représentent environ \$100 millions pour neuf mois.

Aussi Massey-Ferguson doit-il maintenant trouver

\$600 millions d'argent frais au lieu des \$500 millions annoncés précédemment. La compagnie sollicite une garantie gouvernementale pour trouver plus facilement des fonds. Et le gouvernement demande toujours des preuves d'un soutien adéquat du secteur privé, selon les mots du ministre de l'Industrie M. Herb Gray. Cela signifie que les deux gouvernements exigent les signes d'une assistance spécifique accordée par le secteur privé pour résoudre les problèmes financiers de Massey-Ferguson.

Le lobbying mené par la multinationale au cours de la dernière fin de semaine a donc en partie porté ses fruits mais on se demande encore qui va donner le premier des preuves sonnantes et trébuchantes: les gouvernements, les créanciers, les milieux financiers, le groupe Argus Corporation qui détient 16.4% des actions ou la Banque canadienne impériale de commerce, principal bailleur de fonds. Qui fera le premier geste?

Les ennuis de White Motor n'inquiètent pas la Fédérée

La Coopérative fédérée ne s'inquiète pas trop du concordat financier obtenu par son principal fournisseur de machinerie agricole, White Motor Corporation, mais poursuit l'implantation des tracteurs Fiat dans un réseau de distribution séparé.

Distributeur exclusif de White Motor, la Coopérative fédérée a été rassurée hier matin par le président de la filiale canadienne: White Motor Corp n'aura pas de problèmes de livraison de matériel, ni de pièces de rechange, même si quelques productions ont dû être temporairement arrêtées à cause des inventaires trop élevés.

«Bien sûr, nous préférierions avoir un fournisseur multimillionnaire pour être sûr qu'il continue la recherche de nouveaux produits», faisait remarquer hier M. Saint-Cyr, responsable du département machinerie agricole, interrogé au téléphone par Le Devoir.

«Mais avant même de connaître les problé-

mes financiers de White Motor, nous avions décidé d'introduire un nouveau fournisseur: nous diffusons maintenant la gamme complète des tracteurs Fiat, allant de 26 à 140 forces», poursuit-il. Fiat avait, il y a quelques années, fabriqué trois tracteurs pour White Motor, ce qui a convaincu la Coopérative fédérée, maintenant approchée par plusieurs autres compagnies désireuses de remplacer la compagnie américaine si sa situation financière devait empirer.

La Coopérative fédérée a décidé de créer un réseau séparé pour diffuser les produits Fiat: une quarantaine de points de vente et de réparation ont été sélectionnés dont 17 environ fonctionnent déjà dans les coopératives locales. La Fédérée détient 22% du marché québécois de la machinerie agricole. Ses ventes se chiffraient à \$30.2 millions en 1979 sur un chiffre d'affaires total de \$838.5 millions. Au Québec, les ventes de tracteurs ont été en légère reprise depuis mai dernier.

Bérubé force la main de De Bané pour la papeterie de Causapsal

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois est disposé à investir dans une usine de papier journal qui devrait être construite dans l'est du Québec au coût de \$229 millions, à condition que le gouvernement fédéral y aille d'une subvention de \$52.4 millions au moins.

Le ministre des Ressources Yves Bérubé a fait cette déclaration au cours d'une interview télévisée à Rimouski pendant le week-end, dans le dessein évident d'embarrasser le ministre de l'Expansion économique régionale Pierre De Bané en le forçant à accepter les conditions du Québec.

Les deux ministres sont des adversaires politiques farouches. Ils ont déjà croisé le fer au sujet des subventions à la nouvelle industrie.

Selon le projet québécois, l'usine appartiendrait conjointement à la société d'État québécoise Rexfor, et à la compagnie F. F. Soucy, filiale de Bato Corp des États-Unis. Chaque associé verserait \$77 millions dans l'affaire.

Soucy exploite déjà une usine de papier journal à Rivière-du-Loap, Bato a une installation qui vient d'être construite à Bear Island, en Virginie, en commun avec le «Wall Street Journal» et le «Washington Post».

L'usine québécoise projetée serait identique à celle de Virginie. Elle emploierait 281 personnes, outre 150 à l'exploitation forestière, et pourrait produire 450 tonnes de papier journal par jour.

Comme M. Bérubé l'a expliqué, Québec a décidé de faire

construire l'usine à Causapsal dans la vallée de la Mata-pédia, même si une étude effectuée par une maison privée recommandait de l'installer à Matane, sur le Saint-Laurent.

Les experts-conseils notaient que sa situation à l'intérieur des terres entraînerait des coûts de manutention supplémentaires pour les livraisons outre-mer, en plus de menacer de polluer la rivière Mata-pédia, riche en saumon. Mais à la suite de l'insistance des populations de la vallée où sévit le chômage, M. Bérubé a décidé de choisir Causapsal.

Selon le ministre, la construction d'un entrepôt à Matane et d'installations supplémentaires pour maîtriser la pollution accroîtraient le coût d'une usine à Causapsal

de \$14 millions, ce qui augmenterait de \$2 millions par an les dépenses d'exploitation.

«F. F. Soucy et Rexfor disent qu'ils sont prêts à s'établir à Causapsal si l'on paye entièrement cette différence.»

M. Bérubé estime qu'Ottawa devrait régler ces dépenses supplémentaires, vu que le Québec assume déjà la moitié du risque et qu'il devrait dépenser encore pour construire des écoles et des hôpitaux pour les gens de l'usine.

En outre, il y aurait une subvention de base de \$61 millions, de laquelle Ottawa verserait 60 pour cent et Québec les 40 pour cent restants. C'est-à-dire qu'Ottawa devrait payer \$36.6 millions de cette subvention, en plus des coûts supplémentaires de \$14 millions et d'une compensation pour les \$2 millions par an des coûts d'exploitation supplémentaires.

Québec verserait \$24.4 millions en subvention et investirait \$77 millions au titre de capital-actions.

soit \$240 millions, de 8% en Europe avec \$251 millions, de 1% en Amérique du Sud avec \$118 millions. La multinationale n'a enregistré une progression des ventes qu'en Afrique et en Australie où son chiffre d'affaires a atteint \$122 millions, en hausse de 24%.

Selon des statistiques de l'industrie de la machinerie agricole, les ventes au détail de tracteurs ont baissé de 39% en Amérique du Nord pour le trimestre allant de février à avril et de seulement 8% pour

la période allant de mai à juillet. Le PDG de Massey-Ferguson, M. Victor Rice, s'attend à une légère reprise des ventes de août à octobre mais «il semble que la compagnie montrera une importante perte d'exploitation pendant ce trimestre», a-t-il déclaré.

Les transactions ont repris à la Bourse de Toronto après un arrêt vendredi à \$9.37. D'abord cotée \$8.75, l'action Massey-Ferguson a clôturé à \$8% en baisse de 1-2 point.

M. Stapenhorst veut racheter d'autres barrages désaffectés

suite de la page 11

d'affaires a déjà décroché un contrat pour rééquiper une petite centrale qu'on veut resusciter sur le campus de l'université Cornell. Il examine actuellement quelque 600 dossiers semblables et prévoit «modestement» obtenir des contrats de vente de turbines dans au moins 25 de ces cas.

Mais l'entrepreneur de Dollard-des-Ormeaux voit plus grand encore. Maintenant qu'il a déjà fait ses preuves à

Goodyear Lake, il ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas rééditer l'exploit ailleurs, en achetant lui-même d'autres barrages. De fait, il lorgne déjà du côté de deux projets «intéressants» en Nouvelle-Angleterre.

M. Stapenhorst commence aussi à songer à des projets au nord du 45^e parallèle. Mais l'urgence énergétique n'est pas la même au Canada, et ses plans ici sont à plus long terme. Il pense par exemple à la possibilité d'aider certaines petites communautés du Grand Nord qui tirent actuel-

lement leur énergie du carburant diesel. Si elles sont près d'un cours d'eau, dit-il, ces communautés pourraient réaliser une économie substantielle en s'équipant d'une petite turbine hydro-électrique. Souvent, il n'est même pas nécessaire d'ériger un barrage.

Avec le carburant diesel, l'électricité revient relativement cher — jusqu'à 30 cents le kilowatt/heure. L'électricité d'une petite centrale hydro-électrique peut coûter, par comparaison, de 3 à 8 cents le kWh. M. Stapenhorst applaudit à chaque hausse du pétrole, puisque la différence des coûts ne peut que s'accroître... à son avantage.

Pour les années qui viennent, M. Stapenhorst continuera d'avoir les yeux tournés surtout vers les États-Unis, où se trouve du reste l'essentiel du marché de son entreprise de joints étanches, Tyton Seal, dont le chiffre d'affaires se situe autour de \$2 millions. Mais il n'a pas pour autant l'intention de quitter le Québec, auquel il dit être profondément attaché.

M. Stapenhorst parle presque couramment le français mais s'exprime avec plus d'aisance en anglais — et encore plus en allemand. Il a envoyé ses enfants dans des écoles françaises. Ses employés travaillent essentiellement en anglais dans les bureaux et la petite usine de Pointe-Claire. «Il n'y a pas de problème ici, affirme-t-il. Nos 35 employés représentent 16 différentes nationalités. Et tout le monde s'entend bien!»

Reed Stenhouse et associés limitée



Laurier Perreault, F.S.A., F.C.I.A.

Monsieur C. L. Allen, vice-président, a le plaisir d'annoncer que monsieur Laurier Perreault s'est récemment joint à notre compagnie à titre d'actuaire-conseil aux bureaux de Montréal.

Auparavant conseiller en rentes pour une importante compagnie d'assurance, monsieur Perreault est un Fellow de la Société des Actuaire et de l'Institut Canadien des Actuaire.

Reed Stenhouse et Associés Limitée offre des services complets de consultation dans le domaine de la rémunération et l'actuaire, l'administrateur et l'information, de ses bureaux dans 9 villes importantes du Canada.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

12 3/4 %
5 ans
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTIS

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-8800
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

1880 Nous bâtissons ensemble depuis cent ans 1980

march shipping limitée
AGENCE MARITIME
360 St-Jacques Montréal P.O. H2Y 1P5 - Tél. (514) 842-8841
Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto et Vancouver

ROYAUME-UNI/EUROPE

MONTRÉAL-EUROPE NAVIGATION LIMITÉE
TRANSPORT RAPIDE DE CONTENEURS entre Montréal et l'Europe.
Livrer et expédier aux États-Unis.

Vers le Canada	Départ	Arrivée
M.V. VESTLAND	9 sept.	22 sept.
M.V. FOSSUM	23 sept.	7 oct.

Vers l'Europe	Fermeture	Départ	Arrivée
M.V. FOSSUM	5 sept.	22 sept.	28 sept.
M.V. VESTLAND	19 sept.	5 oct.	12 oct.

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda, Tunis, Sfax et Sousse

Un navire... Montréal 25 sept. 26 sept.

Escalis dans d'autres ports sur demande suffisante.

AUX CADRES D'ENTREPRISE
Séminaire de formation
LE STRESS ORGANISATIONNEL:
Diagnostic et solutions
23-24-25 septembre 1980

Ce séminaire a pour objectif de développer chez les participants:

- Des connaissances et des habiletés lui permettant:
 - d'évaluer son niveau personnel de stress et le stress du service qu'il dirige;
 - de réduire l'incidence du stress sur les employés du service.
- Des attitudes et des comportements nouveaux visant à réduire le stress.

Coût: \$250. par participant
Lieu: Montréal, Hôtel Loews La Cité
Informations: Tél.: (514) 279-5055 (dépliant sur demande)

Animateurs: Samir Koudsi et André Lemelin
Conseillers en qualité de vie au travail

cinergon
CONSEILLERS EN QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

831, Avenue Rockland, Montréal, Québec H2V 2Z8

Offre projetée d'actions privilégiées convertibles

Nouvelle émission

CDC corporation de développement du Canada

Actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, convertibles, avec droit de vote, émission de 1980

d'une valeur nominale de \$20 l'action

Les actions privilégiées de 1980 seront convertibles en actions ordinaires de la CDC. On peut se procurer des exemplaires du prospectus préliminaire relatif à cette offre projetée d'actions privilégiées de 1980 dans n'importe quelle province du Canada et auprès de n'importe quel des soussignés ou de tout autre courtier pouvant légalement distribuer le prospectus préliminaire dans toute telle province ou en renvoyant le bon ci-dessous à l'adresse indiquée ou encore en s'adressant à son propre courtier en valeurs mobilières.

Burns Fry Limitée Pitfield Mackay Ross Limitée Lévesque, Beaubien Inc.	Wood Gundy Limitée	McLeod Young Weir Limitée Richardson du Canada Pemberton Securities Limited
A. E. Ames & Cie Limitée	Dominion Securities Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
Greenshields Incorporée	Midland Doherty Limitée	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Lité	Geoffrion, Leclerc Inc.	Bell Gouinlock Limitée
Brault, Guy, O'Brien Inc.	Houston Willoughby Limitée	Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
Tassé & Associés, Limitée	Burgess Graham Securities Limitée	R. A. Daly & Compagnie Limitée
Equitable Securities Limitée	F. H. Deacon, Hodgson Inc.	Molson, Rousseau & Cie Limitée
Andras, Hatch & Hetherington Ltd.	Bache Halsey Stuart Canada Lité	Brawley Cathers Limitée
Casgrain & Compagnie Limitée	Cassels Blaikie & Co. Limitée	Davidson Partners Limitée
John Graham & Cie Limitée	Grenier, Ruel & Cie Inc.	Loewen, Ondaatje, McCutcheon & Compagnie Limitée
MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.	McDermid, Miller & McDermid Limitée	McLean, McCarthy & Company Limitée
Mead & Cie Limitée	Moss, Lawson & Co. Limitée	Merit Investment Corporation
Osler, Wills, Bickle Limitée		Yorkton Securities Inc.

Un prospectus préliminaire sur ces valeurs mobilières a été déposé ou remis aux commissions des valeurs mobilières et aux administrateurs dans toutes les provinces du Canada, mais il n'est pas encore sous forme définitive aux fins de distribution au public. Cette annonce ne doit pas être interprétée comme étant une offre de vendre ou une sollicitation d'acheter, et il n'y aura aucune vente ni acceptation d'une offre d'achat de ces titres dans aucune province du Canada avant le moment où un reçu pour le prospectus final ou une autre forme d'autorisation aura été obtenue de la commission des valeurs mobilières ou de l'administrateur de la province.

Veuillez m'envoyer un prospectus préliminaire de la CDC.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____
Téléphone d'affaires _____ Téléphone à la résidence _____

Prière de poster à: CDC Prospectus, P.O. Box 274, Royal Trust Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1M7

La propriété d'actions donnant droit de vote de la CDC est limitée aux citoyens canadiens ou aux résidents du Canada.

marketing/publicité

Le président du Publicité Club mis sur la sellette par un article de la revue «Marketing»

par Christine Isabelle

UNE malencontreuse déclaration de Michel Frappier, président du Publicité Club de Montréal, reproduite dans le numéro du 18 août de la revue torontoise *Marketing*, a provoqué la colère des publicitaires francophones et causé de grands remous dans l'industrie au Québec.

Dans une longue entrevue accordée à Brian Dunn qui, pour une raison inconnue n'a pas cru bon de signer son article, Michel Frappier explique, dans un premier temps, les principaux problèmes qui guettent l'industrie québécoise de la publicité à court terme et propose, dans un deuxième temps, quelques solutions que le Publicité Club, sous son leadership, entend mettre de l'avant pour y remédier. Il est, entre autres, longuement question de la mise sur pied d'un Centre de formation devant établir les normes professionnelles des futurs publicitaires.

Mais là où le bât blesse, c'est lorsque M. Frappier, prenant son agence en exemple, souligne à l'appui de sa thèse, que plusieurs agences québécoises ont réussi à augmenter leur facturation au cours des dix dernières années, mais que J. Walter Thomson, dont M. Frappier est vice-président et directeur général, a pour sa part triple son chiffre d'affaires au cours de la même période.

Pourquoi? ajoute M. Frappier, «because we (JWT) have attracted super people who are more career-oriented than most Québec-based agencies».

Auparavant, le président de Publicité Club, déplorait la multiplication excessive des agences de publicité fran-

cophones, dont le nombre est passé de 96 à 128, une augmentation de 33% en 10 ans, alors que le nombre de personnes qualifiées, n'avait augmenté durant la même période que de 13%. Il était donc urgent, selon M. Frappier, de créer un Centre de formation qui puisse «polir» en quelque sorte les cours offerts par les universités et s'assurer d'une formation adéquate pour les communicateurs. C'est aussi, comme nous l'avons écrit dans LE DEVOIR de former une véritable Corporation professionnelle qui deviendrait, en quelque sorte, la seconde étape du processus.

«Québec-based agencies must increase their degree of professionalism», précise M. Frappier. «The top man in each agency may be qualified, but the people below him quite often are not. The national and multi-national agencies tend to breed more marketing-oriented personnel than do Québec-based agencies».

Ces propos, qualifiés de malheureux par plusieurs publicitaires, n'ont pas eu l'heur de plaire à l'Association des dirigeants d'agences francophones du Québec (ADAPFQ) qui regroupe une quinzaine d'agences francophones détenues à 66 2/3% ou plus par des Québécois.

Dans une résolution adoptée lors d'une récente assemblée de son exécutif,

l'ADAPFQ considère que M. Frappier «a failli au mandat de président qui lui a été confié par les membres du Publicité Club en dénigrant les publicitaires québécois; a faussé les faits en s'attaquant au professionnalisme d'une catégorie spécifique de membres; et, enfin, a utilisé les privilèges de son rôle de président pour promouvoir ses affaires personnelles et celles de tiers».

En conséquence, l'ADAPFQ souhaite «que les membres du Publicité Club de Montréal convoquent une assemblée générale spéciale afin d'obtenir des explications du président».

Déjà, en ce moment, une pétition circule parmi les agences de publicité francophones, afin de recueillir les signatures d'au moins 20% des membres du Publicité Club, soit environ 150 membres, afin de provoquer une telle assemblée générale spéciale.

Selon Thérèse Sévigny, vice-président et directeur général du groupe BCP, la quantité de signatures requises ne fait aucun doute, puisque, précisée-elle, les publicitaires francophones se montrent non seulement furieux devant de telles déclarations faites au «porte-flambeau» d'une certaine publicité nationale, mais aussi, vraiment enragés.

De son côté, M. André Allard, président de l'agence de l'année» Allard/Leslie, déplore, dans une lettre au ton

courroucé et marqué au coin de l'ironie, dont le DEVOIR a obtenu copie, les «déclarations malheureuses du président du Publicité Club. «Notre monde de la publicité ne peut qu'être bouleversé par les comparaisons (entre agences) faites par M. Frappier».

Tout en étant conscient de certains problèmes réels qui confrontent les agences francophones au niveau de la relève éventuelle, M. André Allard considère qu'une «telle déclaration faite dans une revue distribuée d'un bout à l'autre du pays ne peut qu'être néfaste pour nous, puisqu'elle contribue à faire planer le doute sur l'efficacité et le professionnalisme des agences québécoises».

Mais ce qui est davantage déplorable, poursuit M. Allard, «c'est que M. Frappier à titre de président du Publicité Club profite de l'espace gratuit offert par *Marketing* pour chercher à mettre en valeur son agence américaine au détriment des nôtres».

Devant une telle situation, M. Allard, qui avait accepté (un précédent cette année) d'organiser et de présider, en tant que président d'Allard Leslie, l'agence de l'année, le 22e Gala de la publicité francophone en avril prochain, menace purement et simplement de se désister de ce rôle à moins d'une rectification revêtant autant d'importance que la déclaration initiale de M. Frappier ou, à défaut, de la démission de ce dernier à titre de président du Publicité Club.

De même, Jacques Bouchard, en quelque sorte le père spirituel du Publicité Club, n'a pas pris non plus cet article de la revue *Mar-*

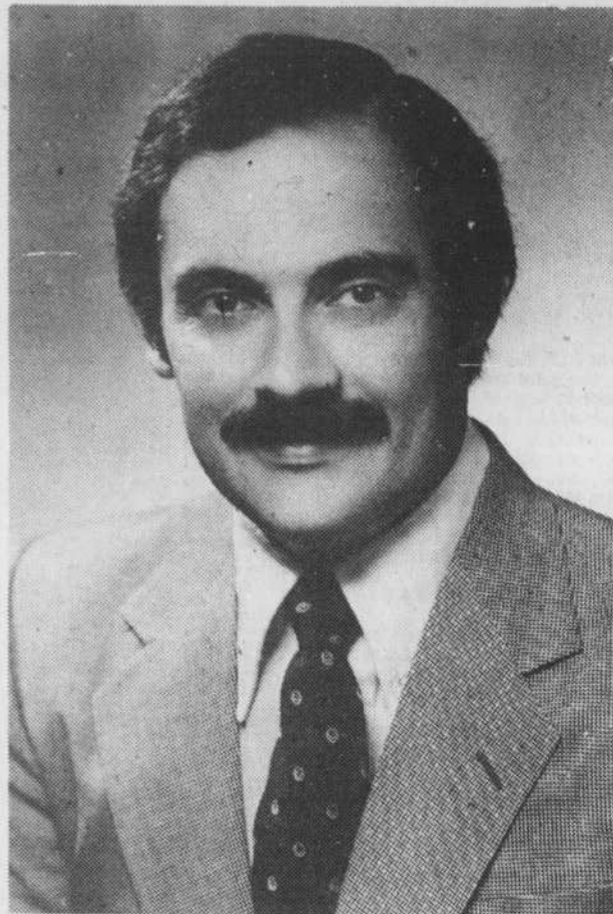
keting et demandé en son absence à Thérèse Sévigny de s'occuper de ce dossier. Considérant que «l'ABC du professionnalisme est l'objectivité, l'honnêteté intellectuelle et surtout le partage des rôles», Madame Sévigny estime que Michel Frappier n'aurait jamais dû mêler J. Walter Thomson dans une entrevue accordée en tant que président du Publicité Club.

«Il faut savoir, déclare-t-elle, garder une distance entre son engagement personnel et le poste de président d'une association.» S'interrogeant sur l'objectivité du président de l'organisme publicitaire, Madame Sévigny ajoute que «c'est toute la définition du professionnalisme qui est remise en cause».

Rejoint au téléphone, M. Michel Frappier, visiblement affecté par les proportions que semble vouloir prendre l'article de la revue *Marketing*, souligne avec rigueur qu'il a été interprété par bribes et, surtout, hors contexte.

Dans une explication issue de son expérience vécue, et ce une fois l'entrevue terminée et non pour publication, M. Frappier tentait plutôt d'imager au moyen d'un exemple concret les principaux points de sa démonstration, à savoir le besoin impérieux pour l'avenir de l'industrie au Québec de solidifier sa base professionnelle afin de prendre son avenir en main. En fait, former de véritables professionnels «made in Québec» pour ne plus laisser ce rôle aux seules grosses agences internationales ou nationales.

«Il est trop facile, explique M. Frappier, de sortir ainsi de son contexte une explication



M. Michel Frappier, président du Publicité Club de Montréal et vice-président directeur général de J. Walter Thomson.

toute en nuance et de lui donner un autre sens en la propulsant aux dimensions d'une déclaration de principe qui ne raterait pas de faire choc».

Peut-on préciser ici, à la décharge de M. Frappier, que ce ne serait d'ailleurs pas la première fois qu'une telle situation se produit dans la presse anglophone en général et dans la revue *Marketing* en particulier. De l'aveu même de Thérèse Sévigny, plusieurs annonceurs québécois et même nationaux ne veulent pas accorder d'entrevue à cette revue torontoise, ayant été trop souvent mal interprétés ou ayant eu à subir les contrecoups de certains faits exagérés... surtout si ceux-ci ont rapport avec le marché québécois.

«Il n'est plus question pour moi, dit M. Frappier avec une

certaine colère, d'accorder des entrevues directes à *Marketing*. Tout se fera maintenant par voie de communiqués écrits, rien de plus».

Mais pour revenir aux explications de M. Frappier fournies à Brian Dunn pour rédiger son article, le président du Publicité Club assure qu'il n'est jamais allé aussi loin que les intentions que semble lui prêter *Marketing*.

«Tout ce que j'ai essayé d'expliquer à l'auteur de l'article c'est que les agences nationales ou internationales sont plus en mesure d'attirer présentement au Québec de jeunes publicitaires pour une carrière à long terme tout simplement à cause de leur nom ou de leur force sur le marché. Les débutants, précise-t-il, sont souvent prêts à travailler pour un salaire

moindre dans une grosse agence. Les maisons publicitaires québécoises ont autant de gens qualifiés mais répartis dans trop de petites agences. Elles devraient se regrouper et former des agences plus fortes».

Pour Michel Frappier, la fusion récente de Cabana Séguin et Communiplex est certes un pas dans la bonne direction et il espère qu'elle sera suivie par d'autres. «Dans le contexte actuel, plus une agence est grosse et bien structurée, plus elle sera en mesure d'offrir des services spécialisés et d'attirer de jeunes professionnels dynamiques».

Ainsi, souligne-t-il, on doit comprendre qu'il est plus facile pour une grosse agence, faisant école dans le milieu publicitaire, d'attirer de nouvelles recrues sur la foi de sa renommée que pour une petite agence qui devra cependant en offrant d'autres avantages tels que de plus gros salaires pour arriver au même résultat.

A l'heure actuelle seule une agence comme BCP dans l'industrie québécoise joue le même rôle que J. Walter Thomson ou Young & Rubicam et d'autres sur le plan national. En somme, il faudrait multiplier les BCP au Québec... mais cela *Marketing* ne l'a pas dit!

Reconnaître un malaise existant ne veut pas toujours nécessairement dire dénigrer le milieu de la publicité francophone. Hélas, il est peut-être plus facile pour *Marketing*, qui n'en est pas à son premier article dénotant sur le Québec, de prendre au pied de la lettre une explication et d'en faire une déclaration de fait.

Les dirigeants francophones demandent la tenue d'une assemblée générale spéciale

Michel Frappier dit avoir été interprété par bribes et, surtout, hors contexte

Schmidt évoque les risques d'une guerre mondiale pour le pétrole

MUNICH (AFP) — Le chancelier de RFA, M. Helmut Schmidt, a lancé hier un avertissement solennel contre les risques d'une guerre mondiale pour l'énergie, en ouvrant la conférence mondiale de l'énergie à Munich, devant 3.000 experts de 78 pays.

«Il ne faut pas fermer les yeux devant les risques économiques et politiques d'une guerre pour l'approvisionnement en énergie, a affirmé M.

Schmidt. Le chancelier a développé les conséquences «néfastes» sur les économies des pays industrialisés de la hausse de 130 pour cent du prix du pétrole depuis la fin de 1978, mais a mis en garde le gouvernement contre tout renouveau du protectionnisme.

«Une telle politique aggraverait encore la situation économique mondiale et en fin de compte pourrait conduire à une catastrophe semblable à celle de 1929», a-t-il dit.

La plus grande partie du discours du chancelier a été consacrée aux pays du Tiers-Monde, pour lesquels, a-t-il souligné, l'augmentation du prix du pétrole se traduit par «plus de faim; plus de soif, plus de maladies». Dans les pays en développement, la facture pétrolière absorbe maintenant un quart des re-

cettes d'exportation et cette «ponction», a-t-il ajouté.

Le chef du gouvernement allemand a lancé un appel en faveur d'un accroissement de l'aide aux pays en développement, qui actuellement ne couvre qu'un tiers de leur facture pétrolière.

«L'OPEP, a dit M. Schmidt, doit leur envoyer davantage que le milliard de dollars versé en 1979. Quant aux pays du Comecon, a-t-il souligné, ils n'ont versé aux pays en développement qu'un quart seulement de l'aide fournie par l'Allemagne fédérale».

Le chancelier allemand a ajouté qu'il fallait développer toutes les ressources et non pas jouer «une seule carte». Pour l'Allemagne fédérale, le charbon constitue l'énergie de substitution la moins chère, a rappelé M. Schmidt. Mais l'accroissement de la puissance nucléaire doit être «limité».

Quelques minutes auparavant le ministre-président du Land de Bavière — un des principaux leaders de l'opposition chrétienne-démocrate — M. Josef Strauss, s'était déclaré franchement en faveur de l'expansion du nucléaire.

M. Schmidt a pour sa part invité les experts en énergie réunis à Munich jusqu'à vendredi à informer davantage l'opinion sur le nucléaire, afin de lever des «angoisses peut-être infondées mais compréhensibles».

D'autre part, les pays consommateurs ne doivent pas compter sur l'OPEP pour accroître sa production de pétrole, a averti le secrétaire général de l'organisation, M. René Ortiz, devant le congrès mondial de l'énergie à Munich.

«Il est très peu probable que l'OPEP augmente sa production de pétrole dans un avenir prévisible», a déclaré M. Ortiz. Les décisions concernant la production pétrolière dépendent en effet davantage de considérations politiques que seulement de facteurs techniques», a précisé le secrétaire général de l'OPEP.

Or, a-t-il ajouté, certains pays sont «extrêmement réticents à échanger leurs richesses naturelles contre des avoirs financiers qui se déprécient, et craignent également les bouleversements économiques et sociaux provoqués par la masse des revenus pétroliers».

Le secrétaire général de l'OPEP prévoit que la capacité de production de pétrole dans le monde ne pourra répondre à la demande «dans les toutes prochaines années». Selon lui, les besoins des pays de l'OCDE en pétrole produit par l'OPEP atteindront en 1985 28.4 millions de barils par jour, alors que les exportations totales des 13 pays de l'OPEP devraient se situer à 29.2 millions de barils-jour.

D'ici 1985, la consommation

de pétrole dans les pays de l'OPEP eux-mêmes devrait s'accroître de plus de 50 pour cent, de 2.2 à 3.5 millions de barils par jour, et il faut compter également sur l'augmentation des besoins des autres pays en développement.

Cette année, a encore indiqué M. Ortiz, la production de pétrole de l'OPEP devrait en moyenne se situer entre 27.4 et 29.5 millions de barils par jour, contre 31.3 millions en 1979. L'OPEP a couvert l'an

dernier 59.3 pour cent de la production mondiale de pétrole.

Les autres pays producteurs non membres de l'OPEP devraient par contre, cette année, accroître de 5.7 pour cent leur production de pétrole, soit 1.1 million de barils supplémentaires par rapport aux 20.6 millions de barils par jour produits en 1979.

En somme seule une relance tous azimuts des programmes énergétiques peut permettre à

l'humanité d'aborder l'an 2000 sans problème majeur d'approvisionnement, ont affirmé les principaux orateurs de la journée d'ouverture de la conférence de l'énergie.

Cet état d'esprit de quelque 3.000 experts réunis jusqu'à vendredi à Munich a été ainsi résumé par le patron du Commissariat français à l'énergie atomique, M. Michel Pequeur: «Il ne faut pas que la résignation succède à l'inconscience».

ABRI FISCAL
CONDOMINIUMS
Ottawa-Ouest, 2 ou 3 c.c., lière qualité, bord de l'eau, climatisé, piscine, squash, tennis, etc., locataires de choix, revenus garantis, déductible impôt 5% (classe 31) 687-3675 (9h à 5h).

Certificats d'épargne fixe
Terme 3 ans • dépôt minimum \$500
intérêt crédité annuellement

12 1/2%

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

NOUVELLE ÉMISSION — SODEQ
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE
SODECOM INC.
(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM
250 000
ACTIONS ORDINAIRES
(sans valeur nominale)
PRIX: \$11 L'ACTION

À l'attention des résidents du Québec: de l'avis de la Société, ces actions pourront être incluses dans un régime d'épargne-actions du Québec.

Une déduction fiscale correspondant à 25% de l'investissement est aussi applicable contre les impôts du Québec.

L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

A: Deason S.H. Hodgson inc.
800 ouest blv. Dorchester
suite 1.010, Montréal, P.Q. H3B 1X9

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 871-7000 ou faire parvenir ce coupon.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Province: _____
Code postal: _____ Téléphone: _____

HEC
École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal

programmes de certificats

- gestion d'entreprise
- gestion de la production et des opérations
- gestion des coopératives
- gestion du marketing
- gestion du personnel
- gestion financière
- diplôme en sciences comptables.

Ces programmes conduisent à l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle.

Les cours, dispensés le soir, sont destinés à toute personne qui désire améliorer ses connaissances en gestion et qui souhaite changer d'orientation.

conditions d'admissions

- détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou
- posséder un dossier d'études valable et avoir au moins trois années d'expérience pertinente de travail.

durée des études

- de trois à quatre ans.

demande d'admission

Date limite de dépôt de la demande: le 1er octobre 1980, pour le trimestre d'hiver débutant le 5 janvier 1981.

On peut obtenir la brochure de ces programmes en s'adressant au:

registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 343-4500

Le Trust Royal s'adresse à la Cour pour stopper Campeau

par Michel Nadeau

Pour conserver le contrôle de la compagnie, les dirigeants de Royal Trustco, de Toronto ont décidé de jouer la carte judiciaire contre Campeau Corp. Les cadres supérieurs de la compagnie de fiduciaire torontoise ont entamé hier des poursuites judiciaires contre M. Robert Campeau et son entreprise d'Ottawa. La plainte a été déposée devant la Cour Suprême de l'Ontario.

Selon les requérants, l'offre présentée par l'homme d'affaires franco-ontarien n'est pas valable et est incomplète. Elle ne serait pas également conforme aux exigences légales et pertinentes.

Les dirigeants de Royal Trustco, demandent donc à la Cour que soient interdits la diffusion, le maintien ou le prolongement de l'offre d'achat des actions de Royal Trustco, de même que la prise de pos-

session par M. Campeau des actions soumises en vertu de celle-ci.

Parmi les arguments invoqués, on mentionne des questions de procédures et le fait que Campeau Corp. n'a pas obtenu l'autorisation des autorités américaines pour acquérir éventuellement les filiales du Trust Royal en Floride. On soulève également la question de l'entente intervenue entre M. Campeau et Unicorp Financial Corp. qui a accepté de vendre sa participation de 5,6% dans Royal Trustco, en échange d'actions privilégiées de Campeau Corp.

Cette initiative pourrait sceller le dénouement de la bataille qui fait rage présentement entre les deux groupes d'hommes d'affaires. Un jugement défavorable aux cadres supérieurs du Royal Trustco, leur ferait perdre une manche importante et ouvrirait la porte à la prise de contrôle par

Robert Campeau. Si ce dernier était défait, il serait alors difficile de remonter la pente et de mettre la main sur plus de 50% des actions de Royal Trustco.

À la Bourse, le titre se maintient à plus de \$20 après avoir gagné \$1.25 hier à Montréal et Toronto. Il a fermé à \$20.25. Ce niveau peut s'expliquer par le fait que certains accumulent les actions dans l'espoir d'une surenchère possible. D'autres croient que l'un des groupes belligérants est à amasser des stocks importants de titres pour repousser l'adversaire. Dans sa proposition aux actionnaires, M. Campeau affirmait qu'il pourrait éventuellement acheter les actions de la compagnie à la Bourse. Si le montant payé dépassait le montant offert de \$21, une nouvelle offre serait alors adressée à tous les actionnaires.

Dans les milieux boursiers,

la prudence est de rigueur. Canadian Business Service répond «non» à l'offre rappelant le fait que M. Campeau a racheté les actions de sa compagnie à \$7 en 1977 après les avoir vendues \$10 neuf ans auparavant.

«Si Campeau obtient la majorité, nous pourrions repenser notre recommandation. D'ici là, il ne représente pas l'idée que nous nous faisons d'un partenaire désirable de haut niveau.»

«Conservez vos actions», conclut la firme torontoise.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a informé Washington qu'il était inquiet au sujet de rumeurs voulant que la Federal Reserve Board des États-Unis soit intervenue dans cette lutte de contrôle.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré hier que l'ambassadeur du Canada, M. Peter Towe, avait approché les autorités américaines hier à Washington pour leur dire que si ces rumeurs étaient véridiques, ceci équivaudrait à de l'ingérence dans les affaires canadiennes.

Le quotidien torontois *Globe and Mail*, dans son édition de samedi, écrivait en éditorial que la Federal Reserve Board avait ordonné à Campeau et à la Banque de Nouvelle-Écosse de déclarer leurs intentions quant à leur tentative pour s'emparer du contrôle du Royal Trustco.

Selon le Board, l'acquisition de plus de 25% des actions votantes de Royal Trustco nécessitait l'appropriation préalable du conseil des gouverneurs de la Fed. Cinq pour cent des actifs de Royal Trustco consistent en effet en de petites banques de la Floride.

La Federal Reserve Board régularise le système bancaire américain.



Lorne C. Webster



Serge Rocheleau



Marcellin Tremblay



Arthur S. Labatt

Groupe Prenor Ltée est heureux d'annoncer les nominations suivantes: monsieur Lorne C. Webster, président du conseil et chef de la direction; monsieur Serge Rocheleau, président et chef des opérations; monsieur Marcellin Tremblay, vice-président exécutif; monsieur Arthur S. Labatt, vice-président exécutif.

Monsieur Tremblay assumera la responsabilité du secteur assurances et monsieur Labatt sera responsable du secteur fiducies et services financiers.

Groupe Prenor Ltée est une compagnie de gestion dont les compagnies membres offrent une gamme complète de produits dans le secteur des services financiers. Parmi les compagnies du groupe, on compte notamment Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale, Les Prévoyants du Canada (assurance-vie), La Northern du Canada Compagnie d'Assurance-Vie, La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada, Paragon, Compagnie d'Assurance du Canada, Conseillers Professionnels en Réassurance Inc., Trust Général du Canada, Fiducie Nord-Amérique, Sterling Trust Corporation, Armand Des Rosiers Inc. et Bolton, Tremblay Inc.

Chute des profits de la Banque Continentale

La compagnie IAC et sa filiale à part entière, la Banque Continentale, connaissent à leur tour les conséquences de la hausse des taux d'intérêt et de la réduction de la fourchette entre taux créditeurs et taux débiteurs. Les bénéfices des derniers mois sont en chute libre, selon les résultats semestriels publiés hier par la compagnie torontoise dont 19% des actions ap-

partiennent à des entreprises contrôlées par MM. Peter et Edward Bronfman, de Toronto.

Le bénéfice consolidé au cours de la même période de close le 31 juillet 1980 s'est élevé à \$1.5 million comparativement à \$11.6 millions au cours de la même période de 1979. Le bénéfice par action a donc été de 7 cents comparativement à 81 cents pour la

même période de l'exercice dernier.

Selon un communiqué de la banque, il y a eu une amélioration constante de l'équilibre entre l'actif et le passif au cours de l'exercice. La direction a l'intention de continuer dans cette voie toute les fois que l'occasion se présentera, étant donné que cette pratique diminue l'impact que tout changement rapide du taux d'intérêt à venir a sur les bénéfices.

Les sommes déposées dans les succursales ont continué d'augmenter et dépassent actuellement \$550 millions, soit une augmentation de \$250 millions depuis le 30 avril.

La Nationale réduit son «prime» à 12 1/4%

La Banque Nationale a annoncé hier une réduction de son taux de base qui est passé de 12 1/4% à 12%, une baisse de 1/4 de 1%. Cette diminution du loyer de l'argent suit la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada qui a reculé, jeudi dernier, à 10,57%, en baisse de 0,17%.

Le taux de base est le taux minimum réclamé par la banque à ses meilleurs clients

alors que le taux d'escompte est le taux réclamé par la banque centrale pour les avances consenties aux banques à charte.

La Banque Nationale devient la seule banque montréalaise à offrir un taux de base égal à 12%, ses concurrents affichent toujours 12 1/4%. Par ailleurs, à Toronto, la Banque de Commerce a ramené à 12 1/4% son taux plancher vendredi dernier après l'adjudication des bons du Trésor.

Aux États-Unis, la tendance est toujours à la hausse. Le loyer de l'argent a grimpé à 12% dans la plupart des régions du pays après que les principales banques new-yorkaises eurent fixé à ce niveau leur taux de base, vendredi dernier.

Plusieurs experts sont d'avis cependant que les taux d'intérêt vont baisser légèrement au cours des semaines à venir. Le niveau de 12% est le plus élevé des deux derniers mois.

Après avoir atteint 20% au mois d'avril dernier, le taux de base américain a glissé régulièrement pour se stabiliser au début de l'été, en juillet, il a repris son ascension avec la publication de chiffres montrant une reprise de l'inflation.

Rolland inc.

Avis de dividendes

Avis est donné par les présentes que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 septembre 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 22 août 1980.

Actions privilégiées
\$1.0625 par action sur les actions privilégiées cumulatives de \$4.25.

Actions ordinaires
Classe "A" - \$0.1800 par action
Classe "B" - \$0.1675 par action

Par ordre du conseil d'administration,
Le vice-président et secrétaire,
Jean André Été

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Centre hospitalier Ste-Jeanne d'Arc
recherche

Directeur du personnel

Qualifications requises:
Diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent;

Expérience: 2 années de travail plus 2 années d'expérience en gestion.

Les personnes intéressées devront faire parvenir avec leur curriculum vitae les attestations pertinentes au plus tard le 25 septembre 1980 à:

Centre Hospitalier Ste-Jeanne d'Arc
3570 rue St-Urbain
Montréal, Qué. H2X 2N8
a/s du Directeur général

La Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais

DEMANDE

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le poste comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité: l'enseignement, l'éducation aux adultes, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TRAITS PARTICULIERS

La C.S.R.O. recherche un(e) candidat(e) possédant les qualifications et qualités suivantes:

- diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
- dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins (5) dans un emploi de cadre;
- sensible aux besoins des divers personnels et aux attentes du milieu;
- capable d'imaginer, de présenter et d'appliquer des mesures innovatrices;
- apte à créer un climat de travail favorable à l'activité éducative;
- intéressé et apte à mettre l'accent sur l'administration pédagogique;
- conscient des grands courants de la pensée actuelle en éducation.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale en vigueur pour une commission scolaire régionale de 16,000 élèves.

CONCOURS C-241

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 15 septembre 1980 au:

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
225, RUE ST-RÉDEMPTEUR
HULL, QUÉBEC
J8X 2T3

N.B.: PRIÈRE D'INSCRIRE LE NUMÉRO DU CONCOURS SUR L'ENVELOPPE

Secrétaire trilingue

Notre compagnie, une importante entreprise de construction d'envergure internationale, requiert les services d'une secrétaire trilingue pour sa DIVISION INTERNATIONALE.

La personne recherchée devra répondre aux exigences suivantes:

- excellente connaissance des langues espagnole, anglaise et française tant parlées et qu'écrites;
- très bonne connaissance de la dactylographie;
- minimum de deux ans d'expérience dans le secrétariat.

Nous offrons un salaire très intéressant et une gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de communiquer au plus tard le 12 septembre 1980 avec le:

Service des ressources humaines
SINTRA Inc.
4984 Place de la Savanne
Montréal, Qué. H4P 2M9
341-5331

L'université McGill est à la recherche d'un candidat au poste de

Vice-Principal (enseignement)

Nommé pour cinq ans, le nouveau vice-principal entrera en fonction le 1er juin 1981. L'actuel vice-principal aura rempli deux mandats et n'est pas candidat à un troisième.

Le vice-principal (enseignement) doit posséder une grande expérience des questions d'ordre universitaire et administratif et maîtriser aussi bien le français que l'anglais. C'est lui en effet qui est responsable de toutes les questions d'enseignement pour l'université tout entière. Les candidatures ou propositions de candidats doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants et être envoyés avant le 30 septembre 1980 au: Principal D.L. Johnston, président du comité de sélection du V.P. (enseignement), université McGill, 845 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., H3A 2T5.

McGill University Montreal

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

844-3361

Adjoint(e) à la rédaction

... avec un talent pour les communications

Si vous êtes expérimenté dans l'art de rédiger des articles et de publier un journal, vous êtes la personne qu'il nous faut! Ce poste a été créé pour une personne ambitieuse qui commence une carrière dans les communications et le journalisme. La personne choisie aura à aider à la rédaction et à la production d'un journal tabloïd et d'autres publications destinées à nos employés.

Elle doit préférentiellement détenir un diplôme en journalisme et au moins un an d'expérience dans le domaine du reportage, de l'édition et de la disposition typographique d'un journal, combiné avec un flair pour trouver des sujets d'actualité et développer des thèmes dans un style narratif et intéressant. Une connaissance d'usage du français est essentielle pour ce poste situé à Montréal.

Il est important que nous recevions des exemples de vos écrits. La personne que nous choisirons peut s'attendre à devenir rédacteur-adjoint d'ici un an et demi et touchera un traitement concurrentiel intéressant accompagné d'un éventail complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à J. Terence Pye, Directeur de l'emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

Françoise Dorin

Vive les lits simples!

par Renée Rowan

Les lits d'une place, c'est le titre d'un roman qui a connu en France, cet été, un immense succès. Depuis quelques semaines, il occupe la première place sur la liste des best sellers. Son auteur, Françoise Dorin, est de passage à Montréal, invitée par son éditeur, la maison Flammarion, pour une tournée de promotion.

Les lits d'une place, un livre moderne qui aborde plusieurs grands thèmes — amitié, solitude, franchise — raconte avec humour et gaieté l'histoire d'Antoinette, une femme près de la cinquantaine qui, pour rien au monde, n'échangerait son lit «simple» pour un lit «double». Pourtant, Antoinette, tout comme Françoise, a connu l'amour, la cohabitation. Mais les deux ont pris, depuis, fait et cause pour le célibat.

«Jamais, dit hier Françoise Dorin, au cours d'une entrevue lève-tôt faite au-dessus d'une tasse de café qui n'a de café que le nom, je n'aurais imaginé que ce livre soit si bien accueilli. Correspond-il à une situation vécue et ressentie surtout par les femmes? Sans doute. Je le vois après coup par le courrier que le livre suscite. J'ai appris par la

suite qu'il y avait en France six millions de femmes seules dont deux millions de veuves. Je l'ignorais.

«Ça me paraît expliquer partiellement le succès du livre. Depuis sa parution, il y a trois mois, je reçois en moyenne trois à quatre lettres par jour. Ce sont surtout des lettres de femmes seules qui s'estiment encore un peu comme des marginales parce qu'elles ont fait ce choix, des femmes qui peuvent vivre heureuses dans la solitude, qui n'ont pas besoin d'un compagnon surtout quand elles en ont déjà eu un. Ce livre les rassure, les reconforte.

«Je reçois aussi des lettres de femmes mariées, mais d'une autre génération, celle des 60 ans, qui regrettent de ne pas avoir vécu leur jeunesse à une époque où on est plus libre de ses choix. Il y a également les hésitantes, celles qui ne se décidaient pas à faire le saut et que mon livre a pressé à la liberté. Là, je me sens responsable», dit Françoise Dorin. Je m'en fais un peu en pensant à elles. J'espère qu'elles ont bien réfléchi car la solitude n'est pas pour chacun.»

Françoise Dorin n'est pas une féministe: elle est une individualiste. Sans être féministe, dans le sens revendicatif

du mot, elle admet qu'il y a une manière féminine d'écrire, une façon de comprendre les problèmes et de les présenter.

La solution qu'elle propose dans *Les lits d'une place* se présente sous la forme d'un hôtel particulier transformé en quatre appartements: Antoinette s'est installée au troisième étage; son fils Pascal, un jeune dans la vingtaine, vit au quatrième; Michel, un bon copain, l'ami fidèle («là-dessus, je n'ai voulu aucune équivoque», note l'auteur), occupe le second tandis que Catherine, l'amie de toujours, s'est installée au premier. Chacun vit en célibataire, avec ses petites manies, ses petites habitudes, libre d'aller et de venir à sa guise, heureux de son célibat. Quand il y a des jours de cafard, de déprime, il y en a toujours un sur les trois autres qui est là, avec qui on peut parler, on peut partager.

Mais ce bonheur qui règne au *Huit* (c'est le nom que s'est donné le groupe), cette découverte de la parfaite amitié sans tous les inconvénients de la cohabitation, est soudainement menacé par des forces extérieures: Michel connaît les tentations du midi; Catherine les tentations de la découverte sexuelle et du lesbianisme; Pascal les tentations

de la marginalité.

Antoinette, moraliste à ses heures, la presque trop parfaite, résiste quant à elle aux approches d'un joli minet, quelques générations plus jeune qu'elle, un ami de son fils. Féroce amoureux de la liberté, de son indépendance, elle refuse le lit à deux places. Mais en même temps, on la sent apeurée, angoissée de se retrouver seule dans ce *Huit* agressé de toutes parts.

Dans cet espèce de ménage à quatre à l'intérieur duquel chacun est censé vivre sa vie, elle est la plus possessive, jalouse des approches faites aux autres.

«C'est vrai, répond l'auteur, mais on se bat toujours pour ce que l'on aime, pour ceux qui constituent cet univers. Je ne crois pas qu'Antoinette soit jalouse d'un individu, mais de ce qui vient le menacer et risque de détruire ce qu'elle a élaboré. Elle est jalouse des aventures qu'elle juge, à juste titre, pas valables pour les trois autres. En outre, elle a le culte de la franchise.»

Françoise Dorin vit-elle à l'intérieur d'un autre *Huit*, le sien? «Non, dit-elle, le *Huit* n'existe pas et n'a jamais existé: c'est un vieux rêve. Et Antoinette, ce n'est pas moi. Mais c'est un peu ma sœur... on sort de la même famille

même si elle est mieux que moi. Toutes les deux, nous sommes indépendantes, optimistes, des êtres qui aiment la solitude tout en recherchant l'amitié. Il y a bien des soirs de déprime, mais le fond est gai, équilibré. Je crois qu'une partie du succès de *Les lits d'une place*, c'est justement son côté gai, humoristique, un peu moqueur. Il agit à la façon d'une douche au jet: ça vous fouette et après, vous vous sentez ragaillardis. C'est une piqûre de Jouvence dans les fesses.»

Mais la solitude, admet-elle, n'est pas faite pour chacun et la solution du *Huit* qui évite les inconvénients de la cohabitation tout en offrant une solution à l'isolement n'est pas à la portée de tous, loin de là.

Trouver cet équilibre idéal de deux hommes, deux femmes, disposant des mêmes moyens financiers, partageant la même philosophie de la vie, n'est certes pas facile. Pourtant cette formule idéale devrait pouvoir exister, mais on n'en est pas encore rendu là. «La femme de 50 ans n'a souvent d'autre solution que le minet ou l'homosexuel. L'homme entre 50 et 60 ans, libre et bien sous tous les rapports, ne court pas les rues de Paris et j'imagine que c'est la

Voir page 18: Dorin



Françoise Dorin

JEAN-LUC GODARD

SAUVE QUI PEUT LA VIE 2^e sem.

ISABELLE HUPPERT JACQUES DOUTRIGNON NATHALIE BAYE

12:45 - 14:30 - 16:15
18:00 - 19:45 - 21:30

desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC SAISON 1980-81

Vous choisissez un MINIMUM de CINQ spectacles aux prix désirés et, du total, VOUS DÉDUISEZ 15% D'ESCOMPTE. Toutes les dates sont disponibles en abonnement sauf la soirée du samedi. Billets individuels disponibles aux prix indiqués.

KASATKA

COSSACKS

THÉÂTRE MAISONNEUVE

17-18-19-20 septembre 20h30

Billets: \$7 \$9 \$12 \$15. En vente à la Place des Arts, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères, Archambault Musique.

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

LOS PARAGUAYOS \$15, \$12, \$9, \$7	Oct. 8 et 10 20 h 30
NEW SWINGLE SINGERS \$15, \$12, \$9, \$7	Nov. 10 20h30
MURRAY PERAHIA \$15, \$12, \$9, \$7	Nov. 17 20h30
PAUL TAYLOR DANCE CO. 2 programmes différents \$16, \$14, \$10, \$8	Déc. 11-12-13 20h30 Déc. 13, 14h30
ALDO CICCOLINI \$15, \$12, \$9, \$7	Mars 9 20h30
HEPHZIBAH & YEHUDI MENUHIN \$18, \$15, \$12, \$8	Mars 23 20h30
HOUSTON BALLET 2 programmes différents \$18, \$15, \$12, \$8	Avr. 23-24-25 20h30 Avril 25, 14h30
BALLET INTERNATIONAL DE CARACAS 2 programmes différents \$16, \$14, \$10, \$8	Avril 30/Mai 1-2 20h30 Mai 2, 14h30

Avec la carte CHARGEX ou MASTER CHARGE vous pouvez commander par téléphone 935-0678 ou vous nous faites parvenir un chèque

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
2090 ouest, rue Sherbrooke, suite 2
Montréal H3H 1G5
(pas de guichets à cette adresse)

PLACE DES ARTS

JE CHOUISIS RADIO-CANADA

Pour bien m'informer

Le Téléjournal Du lundi au vendredi à 22h30	Noir sur blanc Le samedi à 18h00	Ce soir national Du lundi au vendredi à 18h35	Télémag Le mardi à 21h00
Consommateurs plus A tous les deux vendredis à 21h30	Le Temps de vivre Le mercredi à 14h30	Ce soir régional Du lundi au vendredi à 18h00	Science-réalité A tous les deux vendredis à 21h30
La Semaine verte Le dimanche à 12h00	Le Temps de jouer Le lundi à 14h30	Hebdo-dimanche Le dimanche à 18h00	Second regard Le dimanche à 17h00
Femme d'aujourd'hui Du lundi au vendredi à 13h30			L'Observateur Aux beaux dimanches

PARIS ET SPECTACLES

À la Biennale de Venise Atlantic City reçoit un Lion d'or

VENISE (AFP) — Le palmarès final de la Biennale de Venise, rendu public hier, a distingué, sans surprise, les trois films qui ont dominé le festival: «Gloria» de John Cassavetes, «Atlantic City» de Louis Malle, et «Mégalexandros» de Théo Angelopoulos.

Trois oeuvres très différentes les unes des autres et qui reflètent avec exactitude la volonté de la Biennale d'être ouverte à tous les genres et à tous les publics.

«Atlantic City», qui signe un des plus grands réalisateurs français, Louis Malle, (auteur notamment de «Les Amants» et «Lacombe Lucien»), mais qui était présenté sous le label canadien est, des trois, le plus classique. Il s'agit d'une comédie de mœurs. Deux destins qui se croisent (Burt Lancaster et Suzan Sarandon).

Mais par-delà l'intrigue,

Louis Malle a surtout filmé Atlantic City, station balnéaire près de Philadelphie, en pleine renaissance avec la légalisation des jeux de hasard, plus difficile, plus culturelle et différente de la production occidentale habituelle.

«Alexandre le Grand» est un film politique, une réflexion sur le pouvoir charismatique incarné par un curieux personnage: Alexandre le Grand, bandit de grands chemins et réincarnation du légendaire roi de Macédoine.

Le film est traité dans le style habituel du cinéaste: longs plans — séquences, scènes qui se déroulent avec la précision d'un ballet, images chargées de symboles. Mais l'on ne saurait parler dans ce cas d'un auteur inconnu. Depuis 1975, année où fut présenté à Cannes «Le Voyage des comédiens» (O. Thissios), Théo Angelopoulos est en effet considéré comme un très grand cinéaste au style complètement original.

Enfin, dans le souci sans doute de ne pas tomber dans le piège du vedettariat et du «star system», le jury de la biennale, conformément au règlement, n'a pas donné de prix d'interprétation.

Mais un autre «Lion d'or» a été attribué, qui distingue un premier film. Il s'agit cette année de «Un Jour spécial» (Ajándék ez, a nap) d'un cinéaste hongrois de 33 ans, Peter Lothar, chronique réaliste sur la vie à Budapest de nos jours, tout à fait représentative de l'éclatement actuelle du cinéma hongrois.

D'autre part, le cinéaste brésilien Glauber Rocha a violemment protesté hier contre les décisions du jury de la Biennale de Venise qui n'a pas primé le film qu'il présentait, «A Idade Da Terra» (L'Âge de la terre).

À l'issue de la proclamation des résultats, Glauber Rocha a lancé toute une série d'imprécations à l'égard du jury dans le grand hall de l'Hôtel Excelsior, où se trouve le service de presse du festival, tout comme il l'avait fait à l'égard de la presse italienne lors d'une conférence de presse.

«Un type comme moi ne devrait jamais mourir.» Un film de Michel Vaney

Un type comme moi ne devrait jamais mourir. Un film de Michel Vaney. Pour tous. Jean-Michel Folon, Francine Racette, Bernard Freson, Mort Shuman, Henri Garcin.

DOMINIQUE / GERALDINE SANDA / CHAPLIN. Le Voyage en Douce. 18 ANS adultes. SUR SEMAINE 7.05 & 9.05. ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053.

Décès de Maurice Genevoix. JAVEA, (AFP) — Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'écrivain Maurice Genevoix, âgé de 90 ans, est décédé hier soir dans la localité de Alusida Cansades, à quelques kilomètres de Javea (province d'Alicante) où il passait ses vacances avec sa famille.

VIOLENCE DECADENCE et INDECENCE. SPECTACLE-DANSE-THÉÂTRE. P.A. FORTIER avec CHRISTIANE BRUYÈRE et PAUL ANDRÉ FORTIER. direction technique JEAN GERVAIS du 2 au 14 septembre 1980 à 21h.00. 1237 Sanguinet, place: 55.00/réa 284-9352.

Un type comme moi ne devrait jamais mourir. Un film de Michel Vaney. Pour tous. Jean-Michel Folon, Francine Racette, Bernard Freson, Mort Shuman, Henri Garcin. 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. Le PAVILLON 5 486 STE CATHERINE D. 866-3856.

La Cuisine Rouge. un film de Pauline Bouillon et Frédérique Collin. Distribution: Les Films du Crépuscule. Ouimétoscope. semaine: 7h-9h, sam: dim: 11h-3h, 5h, 7h, 9h. 1204 est Ste-Catherine, tél: 525-8400.

PRIX PRO MUSICA 1981. Nouvelle date limite d'inscription: 1er octobre 1980. Renseignements: Pro Musica, 1270 O. Sherbrooke, Montréal H3G 1H7 - 845-0532.

L'Orchestre symphonique de Montréal vous offre six Grands Concerts pour aussi peu que \$23*

- Offrez-vous six Grands Concerts, parmi les plus prestigieux de l'OSM
● Les grandes symphonies de Mahler, Brahms, Schubert, Tchaïkovsky...
● Des chefs d'orchestre invités et des solistes de renom: Mehta, Lopez-Cobos, Conlon, Harrell, Arrau, Perlman...
● Et l'incomparable talent de Charles Dutoit

Table with 2 columns: Série A and Série B. Lists concert dates, times, and featured artists like Charles Dutoit, Peter Serkin, and Lynn Harrell.

Table with 2 columns: Série A and Série B. Lists concert dates, times, and featured artists like Charles Dutoit, Peter Serkin, and Lynn Harrell.

Abonnez-vous aujourd'hui à l'une ou l'autre de ces séries, et pourquoi pas aux deux! Prix régulier et spécial en abonnement. Orchestre symphonique de Montréal.

L'air et Paul s'en vont... Au THÉÂTRE ARLEQUIN à compter du 11 octobre. Présenté par BEAUBEC en collaboration avec le magazine CROC.

TELEVISION

- 2 CBFT: 9.30 La conférence fédérale provinciale, 12.30 Jeu questionnaire, 13.00 Reflets d'un pays, 13.00 Les p'tits bonshommes, 13.15 Les dix infos, 13.20 Ciné-DuZ, 13.30 Les p'tits bonshommes, 13.45 Les dix infos, 13.50 Les dix infos, 13.55 Les dix infos, 14.00 Les dix infos, 14.05 Les dix infos, 14.10 Les dix infos, 14.15 Les dix infos, 14.20 Les dix infos, 14.25 Les dix infos, 14.30 Les dix infos, 14.35 Les dix infos, 14.40 Les dix infos, 14.45 Les dix infos, 14.50 Les dix infos, 14.55 Les dix infos, 15.00 Les dix infos, 15.05 Les dix infos, 15.10 Les dix infos, 15.15 Les dix infos, 15.20 Les dix infos, 15.25 Les dix infos, 15.30 Les dix infos, 15.35 Les dix infos, 15.40 Les dix infos, 15.45 Les dix infos, 15.50 Les dix infos, 15.55 Les dix infos, 16.00 Les dix infos, 16.05 Les dix infos, 16.10 Les dix infos, 16.15 Les dix infos, 16.20 Les dix infos, 16.25 Les dix infos, 16.30 Les dix infos, 16.35 Les dix infos, 16.40 Les dix infos, 16.45 Les dix infos, 16.50 Les dix infos, 16.55 Les dix infos, 17.00 Les dix infos, 17.05 Les dix infos, 17.10 Les dix infos, 17.15 Les dix infos, 17.20 Les dix infos, 17.25 Les dix infos, 17.30 Les dix infos, 17.35 Les dix infos, 17.40 Les dix infos, 17.45 Les dix infos, 17.50 Les dix infos, 17.55 Les dix infos, 18.00 Les dix infos, 18.05 Les dix infos, 18.10 Les dix infos, 18.15 Les dix infos, 18.20 Les dix infos, 18.25 Les dix infos, 18.30 Les dix infos, 18.35 Les dix infos, 18.40 Les dix infos, 18.45 Les dix infos, 18.50 Les dix infos, 18.55 Les dix infos, 19.00 Les dix infos, 19.05 Les dix infos, 19.10 Les dix infos, 19.15 Les dix infos, 19.20 Les dix infos, 19.25 Les dix infos, 19.30 Les dix infos, 19.35 Les dix infos, 19.40 Les dix infos, 19.45 Les dix infos, 19.50 Les dix infos, 19.55 Les dix infos, 20.00 Les dix infos, 20.05 Les dix infos, 20.10 Les dix infos, 20.15 Les dix infos, 20.20 Les dix infos, 20.25 Les dix infos, 20.30 Les dix infos, 20.35 Les dix infos, 20.40 Les dix infos, 20.45 Les dix infos, 20.50 Les dix infos, 20.55 Les dix infos, 21.00 Les dix infos, 21.05 Les dix infos, 21.10 Les dix infos, 21.15 Les dix infos, 21.20 Les dix infos, 21.25 Les dix infos, 21.30 Les dix infos, 21.35 Les dix infos, 21.40 Les dix infos, 21.45 Les dix infos, 21.50 Les dix infos, 21.55 Les dix infos, 22.00 Les dix infos, 22.05 Les dix infos, 22.10 Les dix infos, 22.15 Les dix infos, 22.20 Les dix infos, 22.25 Les dix infos, 22.30 Les dix infos, 22.35 Les dix infos, 22.40 Les dix infos, 22.45 Les dix infos, 22.50 Les dix infos, 22.55 Les dix infos, 23.00 Les dix infos, 23.05 Les dix infos, 23.10 Les dix infos, 23.15 Les dix infos, 23.20 Les dix infos, 23.25 Les dix infos, 23.30 Les dix infos, 23.35 Les dix infos, 23.40 Les dix infos, 23.45 Les dix infos, 23.50 Les dix infos, 23.55 Les dix infos, 24.00 Les dix infos, 24.05 Les dix infos, 24.10 Les dix infos, 24.15 Les dix infos, 24.20 Les dix infos, 24.25 Les dix infos, 24.30 Les dix infos, 24.35 Les dix infos, 24.40 Les dix infos, 24.45 Les dix infos, 24.50 Les dix infos, 24.55 Les dix infos, 25.00 Les dix infos, 25.05 Les dix infos, 25.10 Les dix infos, 25.15 Les dix infos, 25.20 Les dix infos, 25.25 Les dix infos, 25.30 Les dix infos, 25.35 Les dix infos, 25.40 Les dix infos, 25.45 Les dix infos, 25.50 Les dix infos, 25.55 Les dix infos, 26.00 Les dix infos, 26.05 Les dix infos, 26.10 Les dix infos, 26.15 Les dix infos, 26.20 Les dix infos, 26.25 Les dix infos, 26.30 Les dix infos, 26.35 Les dix infos, 26.40 Les dix infos, 26.45 Les dix infos, 26.50 Les dix infos, 26.55 Les dix infos, 27.00 Les dix infos, 27.05 Les dix infos, 27.10 Les dix infos, 27.15 Les dix infos, 27.20 Les dix infos, 27.25 Les dix infos, 27.30 Les dix infos, 27.35 Les dix infos, 27.40 Les dix infos, 27.45 Les dix infos, 27.50 Les dix infos, 27.55 Les dix infos, 28.00 Les dix infos, 28.05 Les dix infos, 28.10 Les dix infos, 28.15 Les dix infos, 28.20 Les dix infos, 28.25 Les dix infos, 28.30 Les dix infos, 28.35 Les dix infos, 28.40 Les dix infos, 28.45 Les dix infos, 28.50 Les dix infos, 28.55 Les dix infos, 29.00 Les dix infos, 29.05 Les dix infos, 29.10 Les dix infos, 29.15 Les dix infos, 29.20 Les dix infos, 29.25 Les dix infos, 29.30 Les dix infos, 29.35 Les dix infos, 29.40 Les dix infos, 29.45 Les dix infos, 29.50 Les dix infos, 29.55 Les dix infos, 30.00 Les dix infos, 30.05 Les dix infos, 30.10 Les dix infos, 30.15 Les dix infos, 30.20 Les dix infos, 30.25 Les dix infos, 30.30 Les dix infos, 30.35 Les dix infos, 30.40 Les dix infos, 30.45 Les dix infos, 30.50 Les dix infos, 30.55 Les dix infos, 31.00 Les dix infos, 31.05 Les dix infos, 31.10 Les dix infos, 31.15 Les dix infos, 31.20 Les dix infos, 31.25 Les dix infos, 31.30 Les dix infos, 31.35 Les dix infos, 31.40 Les dix infos, 31.45 Les dix infos, 31.50 Les dix infos, 31.55 Les dix infos, 32.00 Les dix infos, 32.05 Les dix infos, 32.10 Les dix infos, 32.15 Les dix infos, 32.20 Les dix infos, 32.25 Les dix infos, 32.30 Les dix infos, 32.35 Les dix infos, 32.40 Les dix infos, 32.45 Les dix infos, 32.50 Les dix infos, 32.55 Les dix infos, 33.00 Les dix infos, 33.05 Les dix infos, 33.10 Les dix infos, 33.15 Les dix infos, 33.20 Les dix infos, 33.25 Les dix infos, 33.30 Les dix infos, 33.35 Les dix infos, 33.40 Les dix infos, 33.45 Les dix infos, 33.50 Les dix infos, 33.55 Les dix infos, 34.00 Les dix infos, 34.05 Les dix infos, 34.10 Les dix infos, 34.15 Les dix infos, 34.20 Les dix infos, 34.25 Les dix infos, 34.30 Les dix infos, 34.35 Les dix infos, 34.40 Les dix infos, 34.45 Les dix infos, 34.50 Les dix infos, 34.55 Les dix infos, 35.00 Les dix infos, 35.05 Les dix infos, 35.10 Les dix infos, 35.15 Les dix infos, 35.20 Les dix infos, 35.25 Les dix infos, 35.30 Les dix infos, 35.35 Les dix infos, 35.40 Les dix infos, 35.45 Les dix infos, 35.50 Les dix infos, 35.55 Les dix infos, 36.00 Les dix infos, 36.05 Les dix infos, 36.10 Les dix infos, 36.15 Les dix infos, 36.20 Les dix infos, 36.25 Les dix infos, 36.30 Les dix infos, 36.35 Les dix infos, 36.40 Les dix infos, 36.45 Les dix infos, 36.50 Les dix infos, 36.55 Les dix infos, 37.00 Les dix infos, 37.05 Les dix infos, 37.10 Les dix infos, 37.15 Les dix infos, 37.20 Les dix infos, 37.25 Les dix infos, 37.30 Les dix infos, 37.35 Les dix infos, 37.40 Les dix infos, 37.45 Les dix infos, 37.50 Les dix infos, 37.55 Les dix infos, 38.00 Les dix infos, 38.05 Les dix infos, 38.10 Les dix infos, 38.15 Les dix infos, 38.20 Les dix infos, 38.25 Les dix infos, 38.30 Les dix infos, 38.35 Les dix infos, 38.40 Les dix infos, 38.45 Les dix infos, 38.50 Les dix infos, 38.55 Les dix infos, 39.00 Les dix infos, 39.05 Les dix infos, 39.10 Les dix infos, 39.15 Les dix infos, 39.20 Les dix infos, 39.25 Les dix infos, 39.30 Les dix infos, 39.35 Les dix infos, 39.40 Les dix infos, 39.45 Les dix infos, 39.50 Les dix infos, 39.55 Les dix infos, 40.00 Les dix infos, 40.05 Les dix infos, 40.10 Les dix infos, 40.15 Les dix infos, 40.20 Les dix infos, 40.25 Les dix infos, 40.30 Les dix infos, 40.35 Les dix infos, 40.40 Les dix infos, 40.45 Les dix infos, 40.50 Les dix infos, 40.55 Les dix infos, 41.00 Les dix infos, 41.05 Les dix infos, 41.10 Les dix infos, 41.15 Les dix infos, 41.20 Les dix infos, 41.25 Les dix infos, 41.30 Les dix infos, 41.35 Les dix infos, 41.40 Les dix infos, 41.45 Les dix infos, 41.50 Les dix infos, 41.55 Les dix infos, 42.00 Les dix infos, 42.05 Les dix infos, 42.10 Les dix infos, 42.15 Les dix infos, 42.20 Les dix infos, 42.25 Les dix infos, 42.30 Les dix infos, 42.35 Les dix infos, 42.40 Les dix infos, 42.45 Les dix infos, 42.50 Les dix infos, 42.55 Les dix infos, 43.00 Les dix infos, 43.05 Les dix infos, 43.10 Les dix infos, 43.15 Les dix infos, 43.20 Les dix infos, 43.25 Les dix infos, 43.30 Les dix infos, 43.35 Les dix infos, 43.40 Les dix infos, 43.45 Les dix infos, 43.50 Les dix infos, 43.55 Les dix infos, 44.00 Les dix infos, 44.05 Les dix infos, 44.10 Les dix infos, 44.15 Les dix infos, 44.20 Les dix infos, 44.25 Les dix infos, 44.30 Les dix infos, 44.35 Les dix infos, 44.40 Les dix infos, 44.45 Les dix infos, 44.50 Les dix infos, 44.55 Les dix infos, 45.00 Les dix infos, 45.05 Les dix infos, 45.10 Les dix infos, 45.15 Les dix infos, 45.20 Les dix infos, 45.25 Les dix infos, 45.30 Les dix infos, 45.35 Les dix infos, 45.40 Les dix infos, 45.45 Les dix infos, 45.50 Les dix infos, 45.55 Les dix infos, 46.00 Les dix infos, 46.05 Les dix infos, 46.10 Les dix infos, 46.15 Les dix infos, 46.20 Les dix infos, 46.25 Les dix infos, 46.30 Les dix infos, 46.35 Les dix infos, 46.40 Les dix infos, 46.45 Les dix infos, 46.50 Les dix infos, 46.55 Les dix infos, 47.00 Les dix infos, 47.05 Les dix infos, 47.10 Les dix infos, 47.15 Les dix infos, 47.20 Les dix infos, 47.25 Les dix infos, 47.30 Les dix infos, 47.35 Les dix infos, 47.40 Les dix infos, 47.45 Les dix infos, 47.50 Les dix infos, 47.55 Les dix infos, 48.00 Les dix infos, 48.05 Les dix infos, 48.10 Les dix infos, 48.15 Les dix infos, 48.20 Les dix infos, 48.25 Les dix infos, 48.30 Les dix infos, 48.35 Les dix infos, 48.40 Les dix infos, 48.45 Les dix infos, 48.50 Les dix infos, 48.55 Les dix infos, 49.00 Les dix infos, 49.05 Les dix infos, 49.10 Les dix infos, 49.15 Les dix infos, 49.20 Les dix infos, 49.25 Les dix infos, 49.30 Les dix infos, 49.35 Les dix infos, 49.40 Les dix infos, 49.45 Les dix infos, 49.50 Les dix infos, 49.55 Les dix infos, 50.00 Les dix infos, 50.05 Les dix infos, 50.10 Les dix infos, 50.15 Les dix infos, 50.20 Les dix infos, 50.25 Les dix infos, 50.30 Les dix infos, 50.35 Les dix infos, 50.40 Les dix infos, 50.45 Les dix infos, 50.50 Les dix infos, 50.55 Les dix infos, 51.00 Les dix infos, 51.05 Les dix infos, 51.10 Les dix infos, 51.15 Les dix infos, 51.20 Les dix infos, 51.25 Les dix infos, 51.30 Les dix infos, 51.35 Les dix infos, 51.40 Les dix infos, 51.45 Les dix infos, 51.50 Les dix infos, 51.55 Les dix infos, 52.00 Les dix infos, 52.05 Les dix infos, 52.10 Les dix infos, 52.15 Les dix infos, 52.20 Les dix infos, 52.25 Les dix infos, 52.30 Les dix infos, 52.35 Les dix infos, 52.40 Les dix infos, 52.45 Les dix infos, 52.50 Les dix infos, 52.55 Les dix infos, 53.00 Les dix infos, 53.05 Les dix infos, 53.10 Les dix infos, 53.15 Les dix infos, 53.20 Les dix infos, 53.25 Les dix infos, 53.30 Les dix infos, 53.35 Les dix infos, 53.40 Les dix infos, 53.45 Les dix infos, 53.50 Les dix infos, 53.55 Les dix infos, 54.00 Les dix infos, 54.05 Les dix infos, 54.10 Les dix infos, 54.15 Les dix infos, 54.20 Les dix infos, 54.25 Les dix infos, 54.30 Les dix infos, 54.35 Les dix infos, 54.40 Les dix infos, 54.45 Les dix infos, 54.50 Les dix infos, 54.55 Les dix infos, 55.00 Les dix infos, 55.05 Les dix infos, 55.10 Les dix infos, 55.15 Les dix infos, 55.20 Les dix infos, 55.25 Les dix infos, 55.30 Les dix infos, 55.35 Les dix infos, 55.40 Les dix infos, 55.45 Les dix infos, 55.50 Les dix infos, 55.55 Les dix infos, 56.00 Les dix infos, 56.05 Les dix infos, 56.10 Les dix infos, 56.15 Les dix infos, 56.20 Les dix infos, 56.25 Les dix infos, 56.30 Les dix infos, 56.35 Les dix infos, 56.40 Les dix infos, 56.45 Les dix infos, 56.50 Les dix infos, 56.55 Les dix infos, 57.00 Les dix infos, 57.05 Les dix infos, 57.10 Les dix infos, 57.15 Les dix infos, 57.20 Les dix infos, 57.25 Les dix infos, 57.30 Les dix infos, 57.35 Les dix infos, 57.40 Les dix infos, 57.45 Les dix infos, 57.50 Les dix infos, 57.55 Les dix infos, 58.00 Les dix infos, 58.05 Les dix infos, 58.10 Les dix infos, 58.15 Les dix infos, 58.20 Les dix infos, 58.25 Les dix infos, 58.30 Les dix infos, 58.35 Les dix infos, 58.40 Les dix infos, 58.45 Les dix infos, 58.50 Les dix infos, 58.55 Les dix infos, 59.00 Les dix infos, 59.05 Les dix infos, 59.10 Les dix infos, 59.15 Les dix infos, 59.20 Les dix infos, 59.25 Les dix infos, 59.30 Les dix infos, 59.35 Les dix infos, 59.40 Les dix infos, 59.45 Les dix infos, 59.50 Les dix infos, 59.55 Les dix infos, 60.00 Les dix infos, 60.05 Les dix infos, 60.10 Les dix infos, 60.15 Les dix infos, 60.20 Les dix infos, 60.25 Les dix infos, 60.30 Les dix infos, 60.35 Les dix infos, 60.40 Les dix infos, 60.45 Les dix infos, 60.50 Les dix infos, 60.55 Les dix infos, 61.00 Les dix infos, 61.05 Les dix infos, 61.10 Les dix infos, 61.15 Les dix infos, 61.20 Les dix infos, 61.25 Les dix infos, 61.30 Les dix infos, 61.35 Les dix infos, 61.40 Les dix infos, 61.45 Les dix infos, 61.50 Les dix infos, 61.55 Les dix infos, 62.00 Les dix infos, 62.05 Les dix infos, 62.10 Les dix infos, 62.15 Les dix infos, 62.20 Les dix infos, 62.25 Les dix infos, 62.30 Les dix infos, 62.35 Les dix infos, 62.40 Les dix infos, 62.45 Les dix infos, 62.50 Les dix infos, 62.55 Les dix infos, 63.00 Les dix infos, 63.05 Les dix infos, 63.10 Les dix infos, 63.15 Les dix infos, 63.20 Les dix infos, 63.25 Les dix infos, 63.30 Les dix infos, 63.35 Les dix infos, 63.40 Les dix infos, 63.45 Les dix infos, 63.50 Les dix infos, 63.55 Les dix infos, 64.00 Les dix infos, 64.05 Les dix infos, 64.10 Les dix infos, 64.15 Les dix infos, 64.20 Les dix infos, 64.25 Les dix infos, 64.30 Les dix infos, 64.35 Les dix infos, 64.40 Les dix infos, 64.45 Les dix infos, 64.50 Les dix infos, 64.55 Les dix infos, 65.00 Les dix infos, 65.05 Les dix infos, 65.10 Les dix infos, 65.15 Les dix infos, 65.20 Les dix infos, 65.25 Les dix infos, 65.30 Les dix infos, 65.35 Les dix infos, 65.40 Les dix infos, 65.45 Les dix infos, 65.50 Les dix infos, 65.55 Les dix infos, 66.00 Les dix infos, 66.05 Les dix infos, 66.10 Les dix infos, 66.15 Les dix infos, 66.20 Les dix infos, 66.25 Les dix infos, 66.30 Les dix infos, 66.35 Les dix infos, 66.40 Les dix infos, 66.45 Les dix infos, 66.50 Les dix infos, 66.55 Les dix infos, 67.00 Les dix infos, 67.05 Les dix infos, 67.10 Les dix infos, 67.15 Les dix infos, 67.20 Les dix infos, 67.25 Les dix infos, 67.30 Les dix infos, 67.35 Les dix infos, 67.40 Les dix infos, 67.45 Les dix infos, 67.50 Les dix infos, 67.55 Les dix infos, 68.00 Les dix infos, 68.05 Les dix infos, 68.10 Les dix infos, 68.15 Les dix infos, 68.20 Les dix infos, 68.25 Les dix infos, 68.30 Les dix infos, 68.35 Les dix infos, 68.40 Les dix infos, 68.45 Les dix infos, 68.50 Les dix infos, 68.55 Les dix infos, 69.00 Les dix infos, 69.05 Les dix infos, 69.10 Les dix infos, 69.15 Les dix infos, 69.20 Les dix infos, 69.25 Les dix infos, 69.30 Les dix infos, 69.35 Les dix infos, 69.40 Les dix infos, 69.45 Les dix infos, 69.50 Les dix infos, 69.55 Les dix infos, 70.00 Les dix infos, 70.05 Les dix infos, 70.10 Les dix infos, 70.15 Les dix infos, 70.20 Les dix infos, 70.25 Les dix infos, 70.30 Les dix infos, 70.35 Les dix infos, 70.40 Les dix infos, 70.45 Les dix infos, 70.50 Les dix infos, 70.55 Les dix infos, 71.00 Les dix infos, 71.05 Les dix infos, 71.10 Les dix infos, 71.15 Les dix infos, 71.20 Les dix infos, 71.25 Les dix infos, 71.30 Les dix infos, 71.35 Les dix infos, 71.40 Les dix infos, 71.45 Les dix infos, 71.50 Les dix infos, 71.55 Les dix infos, 72.00 Les dix infos, 72.05 Les dix infos, 72.10 Les dix infos, 72.15 Les dix infos, 72.20 Les dix infos, 72.25 Les dix infos, 72.30 Les dix infos, 72.35 Les dix infos, 72.40 Les dix infos, 72.45 Les dix infos, 72.50 Les dix infos, 72.55 Les dix infos, 73.00 Les dix infos, 73.05 Les dix infos, 73.10 Les dix infos, 73.15 Les dix infos, 73.20 Les dix infos, 73.25 Les dix infos, 73.30 Les dix infos, 73.35 Les dix infos, 73.40 Les dix infos, 73.45 Les dix infos, 73.50 Les dix infos, 73.55 Les dix infos, 74.00 Les dix infos, 74.05 Les dix infos, 74.10 Les dix infos, 74.15 Les dix infos, 74.20 Les dix infos, 74.25 Les dix infos, 74.30 Les dix infos, 74.35 Les dix infos, 74.40 Les dix infos, 74.45 Les dix infos, 74.50 Les dix infos, 74.55 Les dix infos, 75.00 Les dix infos, 75.05 Les dix infos, 75.10 Les dix infos, 75.15 Les dix infos, 75.20 Les dix infos, 75.25 Les dix infos, 75.30 Les dix infos, 75.35 Les dix infos, 75.40 Les dix infos, 75.45 Les dix infos, 75.50 Les dix infos, 75.55 Les dix infos, 76.00 Les dix infos, 76.05 Les dix infos, 76.10 Les dix infos, 76.15 Les dix infos, 76.20 Les dix infos, 76.25 Les dix infos, 76.30 Les dix infos, 76.35 Les dix infos, 76.40 Les dix infos, 76.45 Les dix infos, 76.50 Les dix infos, 76.55 Les dix infos, 77.00 Les dix infos, 77.05 Les dix infos, 77.10 Les dix infos, 77.15 Les dix infos, 77.20 Les dix infos, 77.25 Les dix infos, 77.30 Les dix infos, 77.35 Les dix infos, 77.40 Les dix infos, 77.45 Les dix infos, 77.50 Les dix infos, 77.55 Les dix infos, 78.00 Les dix infos, 78.05 Les dix infos, 78.10 Les dix infos, 78.15 Les dix infos, 78.20 Les dix infos, 78.25 Les dix infos, 78.30 Les dix infos, 78.35 Les dix infos, 78.40 Les dix infos, 78.45 Les dix infos, 78.50 Les dix infos, 78.55 Les dix infos, 79.00 Les dix infos, 79.05 Les dix infos, 79.10 Les dix infos, 79.15 Les dix infos, 79.20 Les dix infos, 79.25 Les dix infos, 79.30 Les dix infos, 79.35 Les dix infos, 79.40 Les dix infos, 79.45 Les dix infos, 79.50 Les dix infos, 79.55 Les dix infos, 80.00 Les dix infos, 80.05 Les dix infos, 80.10 Les dix infos, 80.15 Les dix infos, 80.20 Les dix infos, 80.25 Les dix infos, 80.30 Les dix infos, 80.35 Les dix infos, 80.40 Les dix infos, 80.45 Les dix infos, 80.50 Les dix infos, 80.55 Les dix infos, 81.00 Les dix infos, 81.05 Les dix infos, 81.10 Les dix infos, 81.15 Les dix infos, 81.20 Les dix infos, 81.25 Les dix infos, 81.30 Les dix infos, 81.35 Les dix infos, 81.40 Les dix infos, 81.45 Les dix infos, 81.50 Les dix infos, 81.55 Les dix infos, 82.00 Les dix infos, 82.05 Les dix infos, 82.10 Les dix infos, 82.15 Les dix infos, 82.20 Les dix infos, 82.25 Les dix infos, 82.30 Les dix infos, 82.35 Les dix infos, 82.40 Les dix infos, 82.45 Les dix infos, 82.50 Les dix infos, 82.55 Les dix infos, 83.00 Les dix infos, 83.05 Les dix infos, 83.10 Les dix infos, 83.15 Les dix infos, 83.20 Les dix infos, 83.25 Les dix infos, 83.30 Les dix infos, 83.35 Les dix infos, 83.40 Les dix infos, 83.45 Les dix infos, 83.50 Les dix infos, 83.55 Les dix infos, 84.00 Les dix infos, 84.05 Les dix infos, 84.10 Les dix infos, 84.15 Les dix infos, 84.20 Les dix infos, 84.25 Les dix infos, 84.30 Les dix infos, 84.35 Les dix infos, 84.40 Les dix infos, 84.45 Les dix infos, 84.50 Les dix infos, 84.55 Les dix infos, 85.00 Les dix infos, 85.05 Les dix infos, 85.10 Les dix infos, 85.15 Les dix infos, 85.20 Les dix infos, 85.25 Les dix infos, 85.30 Les dix infos, 85.35 Les dix infos, 85.40 Les dix infos, 85.45 Les dix infos, 85.50 Les dix infos, 85.55 Les dix infos, 86.00 Les dix infos, 86.05 Les dix infos, 86.10 Les dix infos, 86.15 Les dix infos, 86.20 Les dix infos, 86.25 Les dix infos, 86.30 Les dix infos, 86.35 Les dix infos, 86.40 Les dix infos, 86.45 Les dix infos, 86.50 Les dix infos, 86.55 Les dix infos, 87.00 Les dix infos, 87.05 Les dix infos, 87.10 Les dix infos, 87.15 Les dix infos, 87.20 Les dix infos, 87.25 Les dix infos, 87.30 Les dix infos, 87.35 Les dix infos, 87.40 Les dix infos, 87.45 Les dix infos, 87.50 Les dix infos, 87.55 Les dix infos, 88.00 Les dix infos, 88.05 Les dix infos, 88.10 Les dix infos, 88.15 Les dix infos, 88.20 Les dix infos, 88.25 Les dix infos, 88.30 Les dix infos, 88.35 Les dix infos, 88.40 Les dix infos, 88.45 Les dix infos, 88.50 Les dix infos, 88.55 Les dix infos, 89.00 Les dix infos, 89.05 Les dix infos, 89.10 Les dix infos, 89.15 Les dix infos, 89.20 Les dix infos, 89.25 Les dix infos, 89.30 Les dix infos, 89.35 Les dix infos, 89.40 Les dix infos, 89.45 Les dix infos, 89.50 Les dix infos, 89.55 Les dix infos, 90.00 Les dix infos, 90.05 Les dix infos, 90.10 Les dix infos, 90.15 Les dix infos, 90.20 Les dix infos, 90.25 Les dix infos, 90.30 Les dix infos, 90.35 Les dix infos, 90.40 Les dix infos, 90.45 Les dix infos, 90.50 Les dix infos, 90.55 Les dix infos, 91.00 Les dix infos, 91.05 Les dix infos, 91.10 Les dix infos, 91.15 Les dix infos, 91.20 Les dix infos, 91.25 Les dix infos, 91.30 Les dix infos, 91.35 Les dix infos, 91.40 Les dix infos, 91.45 Les dix infos, 91.50 Les dix infos, 91.55 Les dix infos, 92.00 Les dix infos, 92.05 Les dix infos, 92.10 Les dix infos, 92.15 Les dix infos, 92.20 Les dix infos, 92.25 Les dix infos, 92.30 Les dix infos, 92.35 Les dix infos, 92.40 Les dix infos, 92.45 Les dix infos, 92.50 Les dix infos, 92.55 Les dix infos, 93.00 Les dix infos, 93.05 Les dix infos, 93.10 Les dix infos, 93.15 Les dix infos, 93.20 Les dix infos, 93.25 Les dix infos, 93.30 Les dix infos, 93.35 Les dix infos, 93.40 Les dix infos, 93.45 Les dix infos, 93.50 Les dix infos, 93.55 Les dix infos, 94.00 Les dix infos, 94.05 Les dix infos, 94.10 Les dix infos, 94.15 Les dix infos, 94.20 Les dix infos, 94.25 Les dix infos, 94.30 Les dix infos, 94.35 Les dix infos, 94.40 Les dix infos

Ici et ailleurs, la mission doit opter pour le peuple

par Denise Robillard

«Groupe généreux mais volontariste, chrétiens critiques positifs de l'Eglise, mais qui pourraient bien ne pas le rester longtemps, conscientisés, mais jeunes politiquement.» C'est en ces termes que Michel Séguier, sociologue et psychologue de l'Institut oecuménique au service du développement des peuples (INODEP) de Paris, résumait sa perception du groupe de plus de 400 missionnaires réunis en congrès à Montréal du 5 au 7 septembre pour s'interroger sur les rapports qui existent entre foi et société.

Il n'est pas d'autre expérience dans le monde, faisait-il remarquer au DEVOIR à la fin du congrès, où la question missionnaire soit centrée aussi bien sur la mission «ici» que sur la mission «ailleurs» et où un nombre aussi important de participants — près de 40% — œuvrent au pays. Autre trait relevé par M. Séguier, le «pragmatisme» de ce groupe, pragmatisme positif qui dispose à passer aisément à l'action, pragmatisme négatif qui fait court-circuiter le processus d'analyse et escamoter la stratégie au profit d'une recherche immédiate de solution, ce que les participants ont eux-mêmes reconnu.

L'option pour les pauvres s'est dégagée comme ligne fond de l'engagement des participants; pour beaucoup, «l'entrée des pauvres dans l'histoire passera par le socialisme». On a aussi dévoilé les multiples visages de la peur qui paralysent: peur de prendre des risques, de se laisser charrier, d'être expulsé, de parler à l'Eglise avec courage, de se marginaliser par rapport à la communauté, etc.

On souffre des contradictions de l'Eglise, on la dénonce, on veut la convertir. M. Séguier y voit «une sorte de dépit amoureux». On voudrait qu'elle devienne Eglise de service et non de pouvoir, qu'elle ait aussi peur d'être récupérée par les riches que par les communistes, qu'elle se mouille, plutôt que de «chercher à être de tous les bords à la fois». Les participants ont noté leur incapacité à reconnaître les forces en présence, leur difficulté à se conscientiser parce qu'ils refusent de se mettre en cause. Pour combler cette lacune, on a proposé, comme objectif du prochain congrès, l'acquisition d'outils d'analyse adaptés. Enfin, on juge essentiel de s'engager et d'être solidaires des pauvres, malgré les répressions, d'où qu'elles viennent.

«Nous sommes arrivés à un nouvel âge de la mission», a déclaré M. Séguier en proposant la démarche du congrès qui a consisté en une pédagogie inductive, active et collective expérimentée par les participants. En cinq étapes, on a identifié les questions principales, analysé les situations, dégagé des consensus, élaboré une liturgie porteuse du monde et annonciatrice de la Bonne Nouvelle de façon parlante à l'homme et à la femme d'aujourd'hui et enfin, identifié collectivement des orientations prioritaires à promouvoir.

Dans une conférence stimulante et chaleureusement accueillie, le théologien Pierre Goldberg, principal du Collège théologique uni de l'Université McGill, a proposé de «faire sa théologie en travaillant à la transformation de la structure économique». Le rapport entre foi et société, dit-il, «s'établit en marchant». Plus profondément, à son avis, la question demeure ouverte, hypothétique, tant que la rencontre du Christ n'est pas décisive et totale et tant que la société est en contradiction avec le Royaume.

L'Evangile, a ajouté le théologien témoin de l'irruption dans l'histoire d'une réalité nouvelle, germinale, d'une vérité fragmentaire appelée à recouvrir toute la vie: celle de la résurrection du Christ qui est aussi bien «insurrection contre toutes les formes de mort». C'est en cela qu'il se distingue de l'idéologie, l'explicitation totalisante, tendant à se muer en système, avec sa panoplie de concepts opératoires conçus en vue d'un agir.

On ne saurait parler de libération, poursuivit M. Goldberg, sans identifier ses propres captivités. La nôtre est celle de Canaan, celle de la réussite, de l'opulence, du PNB enviable: «Qui a quelque chose à dire contre les autos, les maisons, les magasins? Qui aura assez d'imagination pour voir que c'est une captivité dont il faut sortir? Il faudra pour cela que surgissent des communautés du contre-

pouvoir, aussi bien ecclésiastique que politique, et solidaires pour accueillir les plus pauvres.

Appelé à formuler un questionnement pastoral, Mgr Bernard Hubert, évêque de St-Jean, a d'abord mis en relief une triple contradiction de la dynamique sociale actuelle. Plus on parle de libération, de développement, de droits humains, plus on assiste au phénomène de la répression, ici comme ailleurs, note l'évêque, en évoquant les lois restrictives de l'immigration et l'ouverture du courrier pour des raisons de sécurité nationale. Plus on valorise l'économique, plus le phénomène d'appauvrissement s'accroît pendant que l'on vante de plus belle «les vertus de l'économie libérale». Enfin, la montée de la tendance centralisatrice — le désir d'un «gouvernement central fort» — qui s'opère en même temps que l'aspiration à l'autonomie.

L'évêque de St-Jean se dit préoccupé par la double tentation qu'il observe depuis quelques années chez les militants. Mouvement centripète, privatisation de la foi, chez trop de ceux qui s'adonnent à la spiritualité et à la prière; mouvement centrifuge des

chrétiens critiques positifs qui se retirent de l'Eglise dans la mesure où ils s'engagent dans des luttes pour la justice. «Quand allons-nous devenir une Eglise d'adultes?» s'est demandé Mgr Hubert, une interrogation qui a été largement partagée par les participants.

«Le jour où on acceptera de faire l'Eglise d'en bas, déclara-t-il, ce jour-là on se retrouvera!» Aussi lance-t-il un appel pour qu'émergent des groupes de base qui s'associent avec les pauvres et s'inspirent de l'enseignement social de l'Eglise. Il déplore que le document Appel à la justice publié en 1979 n'ait eu que peu d'impact. C'est dans les petites communautés, dit-il, où l'on étudiera les rapports foi — société à la lumière de l'Evangile, que la responsabilité ecclésiale prendra forme. «Il faut travailler en même temps, ajouta-t-il, à changer les cours et à transformer les structures», si l'on veut qu'émerge une «Nouvelle civilisation chrétienne», un nouvel ordre économique international au sein duquel tout homme pourra «s'épanouir en humanité».

Dimanche, M. Raime Paz,

vice-président du gouvernement clandestin de Bolivie, rendait visite aux congressistes. De passage au Canada dans le cadre d'une tournée pour sensibiliser les gouvernements à la situation de son pays et pour obtenir qu'ils ne reconnaissent pas la junte militaire appuyée par l'Argentine et le Chili. M. Paz a rendu un vibrant hommage à l'action des missionnaires canadiens et à l'Eglise de son pays. Après avoir évoqué le souvenir de Maurice Lefebvre, «l'un des premiers martyrs de l'Eglise bolivienne», assassiné il y a une dizaine d'années, M. Paz a appliqué le thème du congrès à la situation de son pays pour rappeler que le conflit qui oppose l'Eglise et l'Etat en Bolivie témoigne d'une conception renouvelée de la foi. La foi dans le monde, dit-il, cela veut dire s'engager dans le processus de changement et de libération, lutter avec le peuple contre la dictature. C'est de cette Eglise du peuple, dit-il enfin, que surgira la hiérarchie qui, tel l'archevêque Jorge Manrique de La Paz, travaillera à l'avènement de l'étape révolutionnaire qui permettra l'instauration de la démocratie. Une vingtaine de propositions

Un autre député de l'UN voudrait devenir libéral

par Rodolphe Morissette

Un autre député de l'Union nationale, M. Fabien Cordeau, de Saint-Hyacinthe, veut passer chez les libéraux.

Discrètement et par personnes interposées, M. Cordeau a approché la semaine dernière la direction du Parti libéral du Québec à ce sujet. Et il a un parrain étonnant en l'occurrence. Il s'agit de nul autre que le député fédéral de Saint-Hyacinthe, M. Marcel Ostiguy. Celui-ci s'est appliqué, selon des sources libérales dignes de foi, à présenter M. Cordeau comme «un bon garçon», bien vu de la population locale.

M. Cordeau, en 1976, n'avait été élu sous la bannière unioniste que par 58 voix de majorité sur son plus proche rival, le candidat péquiste, M. Charles Tremblay. Il ne fait point de doute que sa



M. Fabien Cordeau

réélection est douteuse cette fois-ci.

La candidature libérale éventuelle de M. Cordeau a fait l'objet, a-t-on appris hier, d'une récente assemblée de chefs de secteurs de l'association libérale lo-

cale. L'hypothèse n'a pas été mal accueillie, mais elle est loin d'avoir suscité un intérêt délirant.

Les libéraux ont, du reste, déjà deux candidats. D'abord, Me Jacques René Beaudoin, qui a démissionné à cette fin, il y a un mois, de la présidence de l'association locale; puis M. Roger Duceppe, le directeur général d'une station locale de radio.

Dans de telles conditions, il serait surprenant, si toutefois M. Cordeau décide de se présenter à l'assemblée d'investiture libérale, qu'il y soit élu. A moins, évidemment, que les deux autres candidats ne se désistent en sa faveur, ce qui est loin d'être certain. Car Me Beaudoin, tout n'en prendre qu'un, a dit qu'il annoncerait bientôt sa candidature et il est au fait des tractations entre M. Cordeau et les libéraux.

tions concrètes ont fait l'unité au sein des ateliers; elles concernent l'animation et la formation missionnaires et le traitement des situations: analyse, information, priorités, gestes de solidarité. On a

vivement déploré que trop d'initiatives et d'activités demeurent inconnues faute d'une information adéquate; on estime que les responsables de l'information au sein de l'Eglise ne font pas les ef-

forts de recherche voulus. Les permanents de l'Entraide missionnaire, initiateur de ce congrès, verront, dans les semaines qui viennent, à traduire dans les faits les vœux de l'assemblée.

Avis légaux Avis publics

HERGO ENTERPRISES LTD.
AVIS est donné que la compagnie HERGO ENTERPRISES LTD. une corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des Compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la Ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATE A MONTRÉAL, ce 2ème jour de septembre 1980
ASHER KAHN,
Procureur de la Compagnie

MARBAN INC.
AVIS est donné que la compagnie MARBAN INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social à L'Arbaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Nolin, domicilié au 12, Allée, Victoriaville, C.É. l'Arbaska, la permis portant le numéro: 0-501220 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 9 septembre 1980
Deuxième parution: 10 septembre 1980
Troisième parution: 11 septembre 1980

AVIS est donné, par les présentes, que Marie Claude Gabrielle Nicole Piette étudiante résidant et domiciliée au 7610, rue Casgrain, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude Gabrielle Nicole Thibault.
Montréal, le 27 août 1980.
Les procureurs de la requérante:
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROBERT BERGERON. Camionneur, 198, rue Scott, app. 110, St-Eustache (Québec) J7P 2N2
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que ROBERT BERGERON, a fait cession de ses biens, le 29ième jour d'août 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18ième jour de septembre 1980, à neuf heures (9:00) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
C.A. MICHAUD - SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud - Syndic
2 Place Laval, suite 460, Laval (Québec) H7N 5N6

LOI SUR LA FAILLITE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PIERRE BOURQUE, architecte, demeurant au 800 Edouard VII, St-Jacques le Mineur, P.Q. et MARIO LARIVIERE, architecte, demeurant au 254 Berlioz, app. 301, les des Soeurs, P.Q. et faisant affaires en société sous le nom de «LES ARCHITECTES BOURQUE & LARIVIERE» au 230 rue Richelleu, St-Jean, P.Q.
AVIS est par les présentes donné que JEAN-PIERRE BOURQUE et MARIO LARIVIERE ont fait cession de leurs biens le 29 août 1980, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18ième jour de septembre 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Siquestre Officiel, 101, rue Notre-Dame, à Montréal, Québec.
Date de Montréal, ce 4 septembre 1980
LOUIS GOLDBERG, C.A., Syndic

LOI SUR LA FAILLITE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PIERRE BOURQUE, architecte, demeurant au 800 Edouard VII, St-Jacques le Mineur, P.Q. et MARIO LARIVIERE, architecte, demeurant au 254 Berlioz, app. 301, les des Soeurs, P.Q. et faisant affaires en société sous le nom de «LES ARCHITECTES BOURQUE & LARIVIERE» au 230 rue Richelleu, St-Jean, P.Q.
AVIS est par les présentes donné que JEAN-PIERRE BOURQUE et MARIO LARIVIERE ont fait cession de leurs biens le 29 août 1980, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18ième jour de septembre 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Siquestre Officiel, 101, rue Notre-Dame, à Montréal, Québec.
Date de Montréal, ce 4 septembre 1980
LOUIS GOLDBERG, C.A., Syndic

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: YVES SAUVÉ, Représentant, 3175 Christiane, Laval, P.Q. H7P 1J9
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que YVES SAUVÉ a fait cession de ses biens le 3ième jour de septembre 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de septembre 1980, à neuf heures quinze (9:15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
C.A. MICHAUD - SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud - Syndic
2 Place Laval, suite 460, Laval (Québec) H7N 5N6

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: YVES SAUVÉ, Représentant, 3175 Christiane, Laval, P.Q. H7P 1J9
AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS est par les présentes donné que YVES SAUVÉ a fait cession de ses biens le 3ième jour de septembre 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de septembre 1980, à neuf heures quinze (9:15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q.
C.A. MICHAUD - SYNDIC
Bureau de C.A. Michaud - Syndic
2 Place Laval, suite 460, Laval (Québec) H7N 5N6

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-09629-907
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME ANGELINE NADEAU, Requérante
-vs-
CLAUDE DE LAFONTAINE, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, CLAUDE DE LAFONTAINE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 3 septembre 1980.
Dominique Di Bernardo
THIBAUT GENDRON MOREAU & SOUMÉILLANT
400 est, rue Jarry, Montréal, P.Q. 381-2504

AVIS EST DONNÉ QUE CEVET SAHMERDAN, domicilié à 418 Avenue des Pins Ouest, Appartement 39 dans la Cité et le District de Montréal, demandera au Ministre de la Justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de JEFF CEVET ERDAN.
MONTRÉAL, le 25 août 1980
Procureur du requérant

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que Joseph Alexandre Jean Claude Piette, résidant et domicilié au 112, 90e avenue, Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Alexandre Claude Thibault.
Montréal, le 27 août 1980.
Les procureurs du requérant:
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que le contrat de vente en date du 6 juillet 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SIGMA CONSTRUCTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 5e jour de août 1980, sous le numéro 3100722.
Ce 3e jour de septembre 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-09629-907
AMÉNAGEMENTS DYCH INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3925 Grande-Allee, à St-Hubert, district de Montréal, demanderesse-requérante,
-vs-
PIERRE GERVAIS, de lieux inconnus, défendeur-intimé.
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur-intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 2 septembre 1980
MASSE BRISKIN BOUCHARD & ASS.
PAR CLAUDE LAPORTE
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-097829-802
DAME DENISE LAFOND, commis, domiciliée et résidant au 145 Boulevard St-Fitzler Est, Appartement 8, quartier Vimont, en la Ville de Laval, District de Montréal, requérante
-vs-
REAL TANGUAY, employé, est de lieux inconnus, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé REAL TANGUAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière insertion. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à son intention au greffe des Divorces, au Palais de Justice, au numéro 10 Est, St-Antoine, Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaître ou de produire telle comparution ou contestation dans le délai prescrit, la requérante procédera par défaut et jugement sera rendu, sans suite avis.
Montréal, ce 3 septembre 1980
Mes Roy, Thérien & Pianta, 1435 Boulevard St-Martin Ouest, Suite 504, Chomedey, Laval, Province de Québec, H7S 2C8

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 705-04-000 270-80
DAME RAYMONDE ST-AMOUR, ménagère, demeurant et résidant au 1082, rue Sicard, St-Ambrose, district de Joliette, demanderesse,
-vs-
NORMAND GRENIER, d'adresse inconnue, défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Normand Grenier, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la parution de cette ordonnance. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette, à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
JOLIETTE, le 28 août 1980
MICHEL BORDUAS
Bureau: LUIS DUVAL, avocat
1605, est, rue Rachel
Montréal, Québec (527-8571)

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que le contrat de vente en date du 6 juillet 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SIGMA CONSTRUCTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 5e jour de août 1980, sous le numéro 3100722.
Ce 3e jour de septembre 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que le contrat de vente en date du 6 juillet 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SIGMA CONSTRUCTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 5e jour de août 1980, sous le numéro 3100722.
Ce 3e jour de septembre 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, que le contrat de vente en date du 6 juillet 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SIGMA CONSTRUCTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 5e jour de août 1980, sous le numéro 3100722.
Ce 3e jour de septembre 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Un code à respecter

PARIS (AFP) — Il en coûtera désormais beaucoup plus cher aux automobilistes français de transgresser le code de la route: le barème des contraventions a été relevé lundi, pour la première fois en 22 ans, et les amendes encourues atteindront désormais jusqu'à 6.000 francs.

La conduite en état d'ivresse peut désormais valoir 3.000 francs, tout comme l'abandon d'une épave de voiture ou la fuite après un accident de la route ayant provoqué des blessures. Des amendes pénales pourront en outre doubler ces peines en cas de retard de paiement: un mal très français, de l'avis même du ministre de la Justice, M. Alain Peyrefitte, alors que beaucoup d'automobilistes misent déjà sur une éventuelle amnistie générale, après les élections présidentielles de 1981.

La francophonie libre (Senghor)

PARIS (AFP) — Le président Léopold Sédar Senghor du Sénégal estime dans un interview à la Nouvelle Agence de presse, (NAP), que la francophonie «libre» de la domination des super-puissances et qu'elle «permet de développer les civilisations des tiers-mondes».

la langue française contient un «message spirituel». C'est ainsi, poursuit-il, que la francophonie «permet de développer les civilisations des Tiers-Monde pour les révéler à elles-mêmes. C'est la preuve qu'une double culture, voire une multiculture en symbiose, est enrichissante».

Centre Capillaire Pierre Inc.
• Établi à Montréal depuis 1957
• Traitements capillaires
• Renseignements sur la transplantation (greffe)
450 est, Sherbrooke, bureau 1101, Montréal (514) 288-3823 288-7378

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstituées, modèles récents
UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI B8 \$130.
Reg. SPÉC. \$630.
Editor 4: \$990. \$560.
Editor 3: \$725. \$425.
Portative neuve \$129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MtL
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Panfili
Montréal H3G 1X5, Tél. (514) 934-0272
Télex 05-268556, Cable MARION
Telexcopier international Xerox 400
Il est orné de Bernard Trudeau de comparaitre au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à son intention au greffe des Divorces, au Palais de Justice, au numéro 10 Est, St-Antoine, Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaître ou de produire telle comparution ou contestation dans le délai prescrit, la requérante procédera par défaut et jugement sera rendu, sans suite avis.
Montréal, ce 3 septembre 1980
Luc Pelouquin
Protonotaire adjoint, C.S.T.
Mes Vermette, Dutton & ass.
800 Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, Québec
Procureur de la demanderesse.

OPÉRATION LOGEMENTS CIDEM-HABITATION
Le comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le cadre de son programme Opération 10,000 logements, recevra de toute société intéressée des propositions pour la construction d'habitations sur les terrains illustrés au plan en vignette.
Le potentiel de logements de la présente proposition est de 8 logements. Les bâtiments qui peuvent être planifiés sont du type unifamilial isolé.
Les propositions pour le ou les terrains seront remises de main à main au secrétaire administratif, à son bureau, suite 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure du midi et seront ouvertes immédiatement après au bureau du greffier, suite 120, le 15 octobre 1980.
Le dossier d'invitation est disponible moyennant la somme non remboursable de \$15,00 pour chaque copie payable en argent ou par chèque visé, au 155 rue Notre-Dame est, à la réception de CIDEM, au deuxième étage, à compter du 10 septembre 1980.
Le Directeur — Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal
Pierre Shoener
Montréal 1980
VILLE DE MONTRÉAL

La Voie maritime The Seaway
Transports Canada Transport Canada
AVIS AUX ENTREPRENEURS
Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées «SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1697» relativement à la
MODIFICATION DE LA DÉFENSE DE TRANSITION MUR D'APPROCHE AVAL ÉCLUSE DE CÔTE STE-CATHERINE, (1981) VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST
seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heures avancées de l'Est, le mardi 30 septembre 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100,00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursé sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.
Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.
L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou tout autre soumission.
Le secrétaire, L.E. Beland
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 9 septembre 1980.

Construction de défense Canada
Defence Construction Canada
Projet: Reconstruction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur logements familiaux, b/c Montréal, St-Hubert (Québec)
Dossier: ML 068 10
Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est)
VENDREDI, le 26 septembre 1980
des soumissions sous pli cachetés, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné. Les plans, devis et les formules de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Montréal, Ville de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.
Seuls les entrepreneurs généraux pourront se procurer les documents de soumission en adressant leur demande à notre services des plans à l'adresse ci-dessus ou téléphoner l'indicateur régional 613 - 998-9549, ou télex 053-4231. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de \$100,00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée. Les documents constituant la soumission sont disponibles dans les deux langues officielles.
Un dépôt de garantie si nécessaire au montant indiqué aux documents devra accompagner chaque soumission.
W.J. Mulock, secrétaire,
Construction de Défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza,
12ième étage, Immeuble SB1
2323 Prom. Riverside,
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Un autre juge du Manitoba estime que l'article 133 de l'AANB s'applique exclusivement au Québec

par André-Yves Rompré
collaboration spéciale

WINNIPEG — L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui assure l'usage officiel du français et de l'anglais aux parlements d'Ottawa et de Québec et dans leurs cours de justice respectives, n'a jamais été amendé depuis 1867 et, pour cette raison, ne s'applique en rien aux autres provinces du Dominion.

Ce rappel vient d'être émis, par le juge en chef de la Cour provinciale du Manitoba, M. Harold Gyles, quand il a eu à trancher, en première instance judiciaire dans une cause qui prend l'allure, ici, d'une autre «affaire Forest»: il s'agit de celle du Franco-Manitobain Roger Bilodeau qui, à son tour, a intenté une poursuite contre cette province parce qu'on lui a remis, en mai dernier à Winnipeg, une contravention pour excès de vitesse rédigée uniquement en anglais.

Plus précisément, l'avocat de M. Bilodeau, Me Vaughan Baird, tente de démontrer que deux autres lois manitobaines, la loi sur la circulation routière et la loi sur les poursuites sommaires, sont inconstitutionnelles en vertu de l'Acte du Manitoba de 1870, un acte sanctionné par le parlement de Londres en 1871, dont la section 23 assurait la publication et l'impression des lois manitobaines dans les deux langues officielles de la province, l'anglais et le français. Cette section 23 fut abolie par la suite, en 1890, mais a reçu de nouveau, le 13 décembre dernier, force de loi, suite au jugement de la Cour suprême du Canada dans la désormais célèbre «affaire Forest».

Or, ce que vient d'émettre le juge Gyles dans son jugement, c'est que cette section 23 n'est pas valide puisque, même entérinée en 1871 par le parlement britannique, elle ne peut contrevenir à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 dont le fameux article 133 n'a jamais été amendé. Cet article 133 est on ne peut plus précis: «Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la

Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif. Mais, dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces deux langues. Les lois du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues».

Selon la lecture qu'en a fait le juge Gyles, ce article 133, jamais amendé, ne s'applique en rien aux autres provinces. De plus, le jugement Gyles émet l'opinion que seul un amendement à la constitution permettrait au Parlement canadien de modifier le texte de l'article 133. Il a rappelé sous ce rapport qu'un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adopté à Londres en 1949, autorise le parlement canadien à amender lui-même sa constitution dans divers domaines à l'exception de certains... dont celui de l'utilisation des deux langues, l'anglais et le français. Cette autorité, selon le juge Gyles, revient au parlement britannique.

Se référant au jugement Deschênes, dans l'affaire de la constitutionnalité de la loi 101 au Québec, le juge Gyles s'est montré solidaire de ce dernier quand il avait écrit: «c'est la constitution actuelle que le tribunal doit lire, interpréter et appliquer».

Dans son jugement, le magistrat en chef de la Cour provinciale du Manitoba a aussi fait référence au jugement Forest, en soulignant que la Cour suprême du Canada ne s'était pas arrêtée d'une manière spécifique à déterminer si la section 23 de l'Acte du Manitoba constitue, ou non, un amendement à l'AANB.

Aussitôt l'annonce du jugement faite, l'avocat du requérant a indiqué à la cour qu'il portait la cause de son client en appel. Cette autre ronde se déplacera à la Cour de comté de Saint-Boniface, et l'on estime que la procédure à suivre sur quelques semaines.

Dans la communauté franco-manitobaine, ce jugement a beaucoup surpris mais, comme l'a dit la présidente de la Société franco-manitobaine,

Gilberte Proteau, «il ne fallait pas s'attendre à ce qu'une cour de justice manitobaine mette en doute la constitu-

tionnalité de deux lois provinciales». Mme Proteau est d'avis que cette cause se rendra vraisemblablement à la Cour

suprême. Pour sa part, l'homme d'affaires Georges Forest, intéressé au plus haut point par la

cause de Roger Bilodeau, a déclaré qu'il trouvait le jugement «complètement absurde, surtout de la part d'un homme

qui est censé avoir compris les implications du jugement de la Cour suprême du Canada, le 13 décembre dernier. Il

semble que pour M. Gyles, seul l'AANB soit bon. Le reste, il le considère nul et sacrilège».

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS
VISA
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

APPARTEMENTS À LOUER

Rester en ville... ou vivre LaCité
Bienvenue au luxueux complexe d'habitation LaCité où les appartements climatisés vous offrent tout le luxe de la vie rêvée en fait de divertissements, conditionnement physique, magasinage et restaurants. Vraiment vivre, c'est vivre LaCité!

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur
angle avenue du Parc
Sur rendez-vous seulement
845-4173

10-9-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

RESIDENCE A OUTREMONT, déménagement prochain, vendons ameublements de qualité et antiquités québécoises. Avant 4h00: 866-6541, après 4h00: 738-2629 10-9-80

LIQUIDATION appartement de 6 pièces à Westmount, magnifique salle à manger Acajou griller 8 morceaux. Chambre à coucher avec lits jumaux, 2 tapis indien abricot et bleu 20 X 12, blanc et bleu 10 X 15, draperies rideaux, tables, fauteuils. Ménagère Birks Sterling (Saxon). Service à Poisson inclus 177 morceaux. Limoge avec roses, bibelots, etc... 250 ave Clark # 1001 de 10 à 7 h. 10-9-80

ANTIQUITÉS

RÉPARATION D'HORLOGES GRAND-PÈRE
Service à domicile
324-1021-689-2989
J.N.O.

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis (carte — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422 J.N.O.

DÉCAPAGE, RESTAURATION de tous genres, sur boiseries, portes et fenêtres. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. Après 5 h.: 521-5135. 12-9-80

Tableau, tapis, armoire, plante, lit, bibelot, etc... 677-1522 jour, 670-9937 soir. 457 Marmier Longueuil. 15-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRAL, 1 1/2, 2 1/2, entièrement meublés, propres et tranquilles. Appelez 282-1779. 12-9-80

CÔTE-DES-NEIGES, 1 1/2, 3 1/2, semi-sous-sol, propres, meublés, toutes dépenses payées, \$175 - 3 1/2, 4 1/2, grands, chauffés, équipés, propres, balcons, \$250 - \$325. 739-2913 22-9-80

3 1/2, chauffé, eau chaude, tapis mur à mur, garage, tranquille, près Université de Montréal, libre le 1er octobre, \$235 par mois. 737-6962 après 18h. 17-9-80

4 1/2 QUARTIER C.D.N. chauffé, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière, 15 sept. ou 1er oct. \$235. T.él.: 737-6864 après 4h. 10-9-80

EDOUARD-MONTPETIT 4955, 4 1/2 chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, à sous-louer, \$230. 274-4252. 739-3500 le soir. 11-9-80

OUTREMONT 1er octobre, 6 1/2, chauffé, rénové, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe, \$475 par mois. 272-6965. 12-9-80

À LOUER, avenue Des Pins nouvel édifice, bel appartement neuf, 1430 pieds, 2 chambres à coucher, salle à manger, cuisine équipée et dinette, 2 salles de bain céramique, laveuse, sècheuse, climatisé, tapis mur à mur, garage. Accès à piscine, sauna, bain turbin, gymnase, salle de fête de l'immeuble. 270-1584. 15-9-80

ST-LEONARD sous-louer grand 3 1/2 équipé disponible immédiatement. Appelez 729-4450. après 6h. lundi à jeudi. 10-9-80

GRAND 3 1/2 meublé, chauffé, complètement équipé, max 2 personnes, face Université de Montréal. 400/mois. 738-8532 10/09/80

AUTOS/MOTOS

Mercedes 450 S.L.C. 1979, complètement équipée, noir, intérieur velour noir. 25,000km. 4 michelins neufs. tout ouvrant. État neuf. \$43,500. Frais vins André: 418-524-4885. J.N.O.

CORDOBA 1980, 6,000 milles, cause départ, 677-1522, soir: 670-9937, 457 Marnier Longueuil. 15-9-80

BUREAUX À LOUER

ST-DENIS, bureau magnifique, 9 grandes pièces, boiserie de chêne, condition parfaite. Stationnement. Idéal pour avocat, médecin, architecte, professionnel. Superficie: 3,200 p.c. Sous-sol: possibilité de bureau, 2,500 p.c. FAUT VOIR: 255-5533, de 9h à 17h. 22-9-80

RUE ST-JACQUES, vue sur le fleuve et la ville, 6,800 p.c., 19 bureaux privés, vastes, lumineux, éclairés. Pour informations: Francine Adam Immeubles G.C. Gagnon Inc. 861-8395 12-9-80

SOUS-LOCATION, CENTRE-VILLE, édifice de prestige, 4,500 pieds carrés, tout équipé, bureaux privés, tapis et le reste. Aubaine. Pour informations: Francine Adam, Immeubles G.C. Gagnon Inc. 861-8395 12-9-80

CHALET À LOUER

MONT-ORFORD Jac truite, chalet suisse, 7 pièces, foyer, tout équipé, près du ski, de sept, à mal, \$500/mois. 1-819-843-5246. 484-6737. 09/09/80

STE-ADELE truite hôtel Chanteclerc, 4 chambres à coucher, foyer, chauffage central. \$3000 par saison. 523-1112, 767-5796, Eddy 22/09/80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200. 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 15-9-80

VAL MORIN, bord du lac Raymond, maison canadienne, 9 pièces, près des pentes de ski. 1er nov. au 1er avril. 352-5504 13-9-80

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
2,200 pieds carrés environ
Côte des Neiges
843-5245
J.N.O.

ST-HUBERT

PRÈS DE SHERBROOKE magnifique 4 1/2 complètement neuf, ultra chic, vente rapide. \$59,000.
Tél: 849-9864 / ou 656-3340
13-9-80

COURS

Pour hommes d'affaires et/ou futurs artistes: PHONÉTIQUE, DICTION, LECTURE ET INTERPRÉTATION RADIOPHONIQUE.
Cours privés et semi-privés.
489-2153 16-9-80

COURS DE PIANO

POUR ENFANTS 4-6 ANS Privé ou en petits groupes. Méthode dynamique. Formation musicale complète.
COURS PRIVÉS: Adultes et Enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimenté.
387-4490
16-9-80.

COURS DE PIANO étudiante de l'Université de Montréal, offre cours pour débutants de tous âges. Situé près l'Université — rue Edouard Montpetit. 738-6748. 12/09/80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTRE 15 ans d'expérience, ferait peinture \$6 l'heure, ou à contrat, travail soigné. 844-5630. 10/09/80

PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361 J.N.O.

OFFRE D'EMPLOIS

SECRETARIAT JURIDIQUE

Au moins deux ans d'expérience. Steno-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.
878-9381 J.N.O.

BUREAUX À LOUER

511, Place d'Armes UN RETOUR AUX SOURCES
Au cœur du quartier des affaires. Le premier gratte-ciel à Montréal.
Aucun autre édifice à bureaux n'offre autant d'élegance, style ancien, luxueux, confort moderne.
Superficie: 5,000 pi car / étage, \$8.95 le pi car.
Service d'un designer pour aménagement efficace.
Pour information:
Francine Adam
Service commercial
861-8395 10-9-80

LES IMMEUBLES G.C. GAGNON INC.

COURTIER

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL À LOUER 2811 Allard à Montréal, 750 pieds carrés, salle d'attente, chauffage et électricité compris. \$450/mois. Près métro Monk. S'adresser à
766-6061 15-9-80

DÉMÉNAGEMENTS

OFFRES D'EMPLOIS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ELECTRICIEN ouvrage garantie, 110, 220 Volts, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite, 24h/jour. 652-2890. J.N.O.

GARDERIE

Demande gardienne, enfant 18 mois, 1 jour/semaine à Notre-Dame-de-Grâce. 489-8323. 11-9-80

CHERCHE gardienne pour bébé de 9 mois à domicile, 3 jours par semaine. Secteur C.D.N.-Mont-Royal. Références. Tél.: 342-5509. Fin de semaine seulement entre 10 a.m. et 8 p.m. 10-9-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO à queue 5'6", très propre. 849-8788. 15-9-80

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G. 6 1/2 haut duplex, chauffé, très propre, foyer, garage, cuisinière, réfrigérateur, \$375, 1er octobre, après 6h 481-3284. 10/09/80

OUTREMONT grand 6 1/2, rez de chaussée, chauffé, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière, etc... Très propre. 384-2637. 10/09/80

3 1/2, bas, cour, \$130/mois, libre. Se présenter à: 2386, Louis-Veuillot. 13-9-80

LOGEMENT DEMANDE

Personne seule, cherche une maison ou appartement meublé pour une période d'environ 6 mois, secteur C.D.N. Peut fournir bonnes références. 435-7325 après 8 p.m. 12-9-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. J.N.O.

MAISONS À LOUER

N.D.G. magnifique résidence meublée, à louer pour 1 an. 15 oct. \$1,200 par mois. Tél.: 487-1053 15-9-80

WESTMOUNT cottage attaché (maison de ville), 9 pièces, \$600. Libre 1er octobre. 10-9-80

Maison à louer dans l'Estrie, 6 1/2 pièces, meublée, très grand terrain boisé, idéal pour ski de fond et raquette, proximité des centres de ski. 1er novembre 80/1er mai 81 \$600/mois, 514-532-2257 12-9-80

AHUNTSIC — Triplex semi-détaché avec bureau au sous-sol. Rez-de-chaussée et bureau libre à l'acheteur si désiré. Fleury près de Meilleur, prix \$115,000. J. Michel Martin 866-9641 ou 277-8687. Trust Général, Courtier 10-9-80

Entre St-Luc et Laprairie. Pour professionnel. Maison près rivière L'Acadie, 9 pièces, 2 foyers, salle familiale Unique Site enchanteur Jean-Louis Dallaire 347-5124, 671-5570. M.L.S. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 10-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Querbes près Bernard, 11 appartements entièrement rénovés; 2x2 1/2, 8x3 1/2 et 1 penthouse. Idéal pour co-propriété ou pour placement. Occupation immédiate. Prix \$280,000, comptant à discuter. A. Thomas 731-6307 et J. Michel Martin 277-8687.

Trust Général, Courtiers (866-9641)

DES ROSIERS
RIVE-NORD, somptueuse résidence pierre, 9 pièces, garage double. Terrain boisé 2,000,000 p.c. zonage résidentiel, taxes totales \$1,400. Vous recherchez l'exclusivité, un site incomparable et un placement rentable, j'attends votre appel. M.L.S. Lise D. Ferland 585-5441, 581-3790. 10-9-80

du TRUST GÉNÉRAL

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL — Bungalow situé sur Dupré 6 pièces, 3 c.c. air climatisé central. Magnifique jardin, garage. État impeccable. Prix \$56,500. J. Michel Martin, 866-9641 ou 277-8687. Trust Général, Courtier 10-9-80.

REPENTIGNY: Bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage, air climatisé central, climaturé, beaucoup d'extra. Occupation immédiate. Mlle A. Thériault, 254-4566, 354-7176, TRUST GÉNÉRAL, courtier. 10-9-80

PRES ST-JOVITE, bord de lac, grand terrain, aucune pollution, chalet bois rond et pierres des champs, 5 pièces, hiversé, foyer, chauffage électrique, sous-sol 6 1/2, chambre de bain moderne, véranda, \$52,000. (514) 348-2438 ou (514) 348-6116 à frais virés. Gens sérieux seulement. 19-9-80

AMASO: Service de rencontres, sériels. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

Ste-Clothilde, sud de Montréal, terre de 48 arpents boisés, sol de terre noire. 454-9046, 645-5847, 659-4614. 12-9-80

TERRES/TERRAINS

NON ZONE AGRICOLE Mont-Orford, ven panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski, \$0.12 à \$0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres \$12,000, 10 acres \$20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTSCROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

PROFESSEUR

pour enseigner MATHÉMATIQUES (avancé et rattrapage), 9 - 12 (4 périodes sur 6) à L'ÉCOLE SECONDAIRE TAGWI
Les demandes par écrit seront reçues par:
M. Doug Murray, Directeur, École secondaire Tagwi, R.R. 1, Avonmore, Ontario, K0C 1C0
Tél: (613) 346-2122 10-9-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

MAISON canadienne centenaire restaurée, endroit tranquille, St-Denis sur Richelieu. Rendez-vous: Germain Boivin 1-514-787-3204 (soir) 15-9-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ième Mille Léona Lagne, courtier, 486-1106 jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANTOINE SUR RICHELIEU: Face à la rivière, sur terrain 16,000 pieds, une maison qui vous séduira par son charme et son confort: grande, éclairée, 2 foyers, 2 salles de bain, construction tout brique, garage, nombreux extras. A voir. Yvan Boudanger 584-3456 467-1120 MONTREAL TRUST COURTIER 10-9-80

Horizontallement
1—Ou'il est possible d'importer.
2—Couvert de nuages. — Au Moyen-Âge, petit poème narratif ou lyrique.
3—Relatif aux membres inférieurs. — Qualité de ce qui est un.
4—Porte de bas en haut. — Fait lever la pâte du pain.
5—Poète grec de l'époque primitive. — Bienheureux.
6—Repli du corps du serpent. — Colère. — Dans.
7—Volontaire attaché au service d'un roi mérovingien.
8—Qui n'existe que dans l'imagination. — Fut égal.
9—Connu. — Graminée commune dans les prés et les cultures. — Manière d'être.
10—Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler. — Sans vêtements.
11—Venu au monde. — Rose.
12—Action de se ruer. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Troublé.

Verticallement
1—État de ce qui est incliné.
2—Prête à cueillir. — Avoir un mouvement sinueux.
3—Dénuement.
4—Géant vorace. — Sel de

Solution d'hier
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
FUSIBLE VEINT
ENCORE MENUE
RITENGEANTIE
REAITIÈRE
OMITAIGRE
NEABJURERAS
ICROUPERPSIC
CLOTURERPOIS
KAKITERPOIL
EVENTE AUTEIL
LIEMURGE
SURFAITXBER

Dorin

Suite de la page 16

</

SPORTS

Les Expos entreprennent ce soir un important séjour à domicile

Les Expos de Montréal auront l'occasion de consolider leur avance en tête de la section Est de la Ligue nationale à l'occasion d'un séjour à domicile au cours duquel ils affronteront les Mets de New York, les Cubs de Chicago et les Pirates de Pittsburgh au Stade olympique. Les Expos détiennent actuellement une priorité d'une partie devant les Phillies de Philadelphie, et de deux sur les Pirates. Ce soir, les joueurs de Dick Williams, forts d'un repos de 24 heures à la suite d'un périple de 11 parties en 10 jours sur la côte ouest, affronteront les Mets dans le cadre d'un programme double. Les Mets sont présentement en chute libre, ayant perdu leurs neuf derniers matches.

Le gérant Dick Williams s'est dit satisfait du séjour en Californie en dépit de la défaite de 6-3 subie dimanche contre les Giants de San Francisco. Les Expos ont complété un dossier de cinq victoires contre six revers malgré un départ désastreux à Los Angeles où ils ont subi quatre revers face aux Dodgers.

Les Expos présentent actuellement une fiche de 74-63 et accusent un retard de huit victoires par rapport à l'an dernier. On se souviendra qu'ils avaient été éliminés le dernier jour de la campagne en 1979.

«Il s'agit d'une lutte à trois cette saison avec les Phillies qui se sont joints à nous et aux Pirates dans la course au championnat, note un

porte-parole des Expos. C'est pourquoi nous aurons moins de victoires cette année».

Les Expos, qui affichent un palmarès de 42-26 à domicile, affichent une hausse de 46,411 spectateurs par rapport à l'an dernier après 63 programmes, et tout indique qu'ils amélioreront leur record de 2,102,173 personnes. Un porte-parole de l'équipe indique en effet qu'un nombre incroyable de billets ont été vendus pour les parties à venir.

«Contre les Pirates et les Phillies nous jouons peut-être à guichets fermés, affirme-t-il. Nos chances d'établir un nouveau record d'assistance sont excellentes.»

Les Expos termineront leur saison au Stade olympique contre les Phillies les 3, 4 et 5 octobre. Les Cards de St-Louis seront les visiteurs les 29 et 30 septembre, et le 1er octobre.

Les lanceurs droitiers Hal Dues et Steve Rater ont été rappelés par les Expos hier à la suite de l'élimination des Bears de Denver de l'Association américaine, rejoignant ainsi Jerry Manuel, Tim Wallach, Tim Raines, Brad Mills, et Bob Pate.

Il est possible que le voltigeur de droite Ellis Valentine retrouve son poste ce soir. Valentine est toujours ennuyé par un malaise à une hanche causé par le nerf sciatique, et une décision sera prise durant quelques minutes avant la rencontre. S'il n'est pas en mesure de

jouer, Valentine sera à nouveau remplacé par Rowland Office.

Office se révèle une précieuse acquisition et sa présence pourrait être déterminante dans les succès de l'équipe. Pourtant, la direction regretta presque l'embauche de ce voltigeur de centre après l'acquisition de Ron LeFlore, cet hiver. Office ne semblait plus avoir sa place à Montréal avec Andre Dawson, Valentine, LeFlore et Jerry White, ce dernier comme frappeur suppléant.

Office, heureusement, a compris la situation, et il s'est conformé aux directives de Williams, qui l'a relégué à un rôle d'auxiliaire. Comme frappeur d'occasion, Office n'a rien cassé. Mais depuis qu'il remplace Valentine, les Expos ont hérité d'un excellent joueur défensif et aussi d'un frappeur de qualité. Office a en effet haussé sa moyenne offensive à .290 au cours des derniers matches, contribuant ainsi aux succès de l'équipe. Rowland Office, un joueur qu'il ne faudra pas oublier lorsque viendra le temps de faire le bilan de la saison.

Le lanceur David Palmer, qui a fait une malheureuse sortie face aux Dodgers à Los Angeles, pourrait pour sa part lancer demain contre les Cubs. S'il ne peut lancer, Williams fera alors confiance au vétéran Fred Norman.

Ce soir, à 18 h, Bill Gullickson (7-4) et Steve Rogers (13-10) seront opposés à Pat Zachry (6-9) et Mike Scott (0-0).

Autre revers des Pirates, 6-2 devant Philadelphie

PHILADELPHIE (AP) — Un simple d'un point de Greg Luzinski en huitième manche hier soir a aidé les Phillies de Philadelphie à disposer des Pirates de Pittsburgh 6-2 et à ainsi permis aux Phillies de s'approcher à une demie partie des Expos de Montréal au sommet de la section est de la Ligue nationale de baseball.

Bake McBride a entrepris la huitième avec son quatrième coup sûr du match, un simple, et a filé au troisième quand Mike Schmidt a suivi avec un simple. Luzinski a alors obtenu son simple contre Enrique Romo, (5-5), pour pousser McBride au marbre.

Après un but sur balles à Garry Maddox, Larry Bona a obtenu un double contre Kent Tekulve pour pousser Schmidt et Luzinski au marbre. Un amorti du lanceur de relève Tug McGraw a ensuite poussé Garry Maddox au marbre.

McGraw, qui avait remplacé Bob Walk au monticule en septième, a mérité la victoire, sa première contre quatre défaites.

consécutifs de Dave Parker et Mike Easler en septième ont produit les deux points des Pirates.

En sixième, les Phillies ont marqué leurs deux premiers points. Schmidt a d'abord frappé son 37e circuit de la saison et Manny Trillo a suivi avec un double avant d'être poussé au marbre par le simple de Maddox.

À Atlanta, Frank Pastore et Tom Hume ont limité les Braves à six coups sûrs tandis que Pastore y allait d'un simple de deux points hier soir en permettant aux Reds de Cincinnati de l'emporter 6-1 sur Atlanta qui en était à son premier revers en huit matches.

Le simple de Pastore a couronné une poussée de cinq points dès la première manche avec une attaque de six simples aux dépens de Doyle Alexander, 13-8.

Les Reds y sont allés de cinq simples successifs, avant celui de Pastore.

Pastore, 11-6, a cédé sa place à Hume dans la 8e. Il a perdu son zéro dans la 2e à la suite du 29e circuit de Dale Murphy cette saison.

Dans la Ligue américaine, Rick Cerone a cogné un circuit de deux points et Bob Watson a couronné une poussée de quatre points avec un simple comme frappeur suppléant dans la 9e manche hier en permettant aux Yankees de New York de l'emporter 7-4 sur les Blues Jays de Toronto.

Le retour a permis à Tommy John de réaliser une deuxième saison de 20 gains, cette fois-ci avec l'aide de Rick Gossage, qui en était à son 23e triomphe protégé.

Tirant de l'arrière 4-3 au début de la 9e, Bobby Murcer, des Yankees, a cogné un double, puis Oscar Gamble a ajouté un triple pour le point égalisateur aux dépens de Dave Stieb, 12-11. Watson a suivi avec le simple victorieux avant le circuit de deux points de Cerone.

Les Jays ont marqué trois points dans la 4e avec un seul coup dans le champ extérieur. Deux simples et deux erreurs ont donné trois points aux locaux.

Murcer a cogné un circuit de deux points dans la 1ère manche.



Les joueurs de la Ligue de hockey junior majeure du Québec auront l'occasion de s'habituer au port d'une grille durant les matches d'entraînement, qui ont débuté il y a déjà plus d'une semaine.

Quel sera l'effet du port obligatoire de la grille dans la Ligue junior majeure?

Le port obligatoire d'une grille protectrice au hockey junior réduira-t-elle les risques d'accident ou sera-t-elle au contraire une nouvelle cause de violence?

Certains estiment que la grille permettra aux joueurs d'évoluer plus librement sur la glace sans crainte d'être blessé; d'autres, en revanche, croient que la grille sera une

invitation aux bâtons élevés, aux mises en échec sournoises et, ultimement, aux bagarres générales.

Le défenseur Serge Savard du Canadien de Montréal partage ce second point de vue.

«L'expérience a été tentée dans le midjet AAA l'an dernier et on me dit que les bâtons n'ont jamais été tenus aussi hauts, indique Savard. Il

en sera de même au hockey junior.»

La Ligue de hockey junior majeure du Québec a adopté ce règlement le mois dernier, cependant que les ligues de l'Ontario et de l'Ouest n'ont pas encore émis de loi.

Au Québec la grille est portée à tous les niveaux jusqu'au junior A depuis 1977 à la suite d'une recommandation contenue dans le rapport sur la vio-

lence au hockey présidé par Gilles Néron, aujourd'hui président de la Régie sur la violence dans les sports.

«On dit que la grille protégera les yeux, le nez, la bouche et le menton, explique Savard. Mais je crois que des joueurs profiteront d'une protection accrue pour porter leur bâton au-delà de la limite permise. Si j'ai tort, je serai le premier à crier bravo. Mais pour l'ins-

tant, je suis contre le port de la grille.»

Savard est d'avis cependant que la grille devrait être portée par les joueurs âgés de 14 ans et moins.

John Horman, le statisticien de la LHJMQ, a indiqué hier que la ligue ne tient pas compte des matches hors-concours et qu'il est impossible de savoir s'il y a eu une hausse dans les pénalités. Horman note avoir constaté moins de violence que par le passé dans les quelques parties qu'il a vues cette saison.

«Il n'y aura aucun problème si les arbitres appliquent les règlements comme ils le font actuellement, affirme Horman. Il y a eu des bâtons élevés et des cinglages mais les joueurs ont été punis comme il se doit.»

Le directeur exécutif du circuit, Paul Dumont, a réaffirmé pour sa part que le port d'une grille sera maintenu malgré l'opposition de certains joueurs et dirigeants.

«Nous n'avons pas pris cette décision à la légère, soutient Dumont. Le port d'une grille est obligatoire comme l'est la ceinture de sécurité dans une voiture. Les joueurs devront s'y conformer puisque le but premier est leur sécurité.»

Dumont rappelle qu'on avait fortement critiqué le port du casque à l'époque même si presque tous les joueurs professionnels en porte un aujourd'hui.

Les joueurs s'opposent à la prolongation

TORONTO (PC) — L'Association des joueurs de la LNHA a apposé son veto à la tenta-

tive du circuit d'imposer une période supplémentaire de cinq minutes après les matches nuls.

Le directeur Alan Eagleson a dit qu'il ne s'agissait pas d'antagonisme à l'endroit de la ligue, mais les joueurs ont l'impression qu'on n'avait pas procédé de la bonne façon.

La suggestion avait été faite par le comité des règlements en juin, en l'absence des représentants des joueurs Graig Ramsay et Brett Callighan.

Harold Ballard, du Toronto, s'était opposé à la mesure lors de la réunion du bureau des gouverneurs quelques semaines plus tard.

Les joueurs ont soutenu que le règlement avait été institué illégalement, car, selon eux, cette décision relevait de l'entente collective.

«Nous en discuterons de nouveau lors de la pose de la partie d'Étoiles, a dit Eagleson. Alors, nous pourrions insérer à notre entente collective en même temps que la compensation pour les agents libres, comme moyen d'échange.»

Eagleson a noté que certains clubs faibles étaient opposés à l'idée afin de ne pas perdre un point acquis contre un autre club grâce à un verdict nul.

D'autres joueurs, comme Marcel Dionne, étaient en faveur, parce qu'ils croyaient que la période supplémentaire aiderait à «vendre le sport». Une raison économique contre le règlement demeure le fait que le hockey est déjà trop longtempis à présenter sur les réseaux de TV américaines.

En ce sens, Phil Esposito a suggéré que le hockey soit présenté en deux demies de 30 minutes au lieu des trois périodes traditionnelles de 20 minutes.

QUÉBEC (PC) — À peine arrivé au camp d'entraînement des recrues des Nordiques de Québec, le jeune du contingent, Christian Tanguay, 18 ans, ne cesse d'impressionner la direction de l'équipe au point que celle-ci songe sérieusement à lui offrir un contrat.

Au cours de l'exercice d'hier après-midi, Tanguay a attiré l'attention de tout le monde par sa fougue, sa rapidité et son maniement du bâton et après la séance, l'adjoint au directeur général, Martin Madden, confiait aux journalistes que l'on décidera au plus tard le 19 septembre de proposer ou non un contrat au jeune ailier droit qui évoluait pour les Draveurs de Trois-Rivières de la Ligue junior majeure du Québec l'an dernier.

Il est vrai que le jeune homme originaire de Québec était bien entouré puisqu'il complétait un trio avec les frères Peter et Anton Stastny mais il a su se débrouiller fort bien et s'adapter au style préconisé par les Tchèque.

BASEBALL

Ligue Nationale		Cincinnati 6, Atlanta 1	
Dimanche		Chicago 6, St-Louis 2	
Aujourd'hui			
San Francisco 6, Montréal 3		New York, Zachry (6-9) et Scott (0-0) à Montréal, Rogers (13-10) et Gullickson (7-4), 18 h 05	
Los Angeles 6, Philadelphie 0		Pittsburgh, Candelaria (10-13) à Philadelphie, Walk (10-4), 19 h 35	
Atlanta 6, Pittsburgh 5		Cincinnati, Soto (8-5) à Atlanta, Boggs (9-8), 19 h 35	
St. Louis 2, Houston 0		Los Angeles, Reuss (16-5) à Houston, Andujar (2-5), 20 h 35	
San Diego 5, New York 2		San Francisco, Ripley (7-8) à San Diego, Curtis (7-8), 22 h	
Chicago 6, Cincinnati 4		Chicago, Capilla (2-5) à St. Louis, Martinez (4-9), 20 h 35	
Philadelphie 6, Pittsburgh 2			



Les frappeurs		Ligue Américaine	
pb	ca	Dimanche	
Bernazard	177 38 5 16 215	Toronto 3-7, Chicago 1-6	
Carier	452 116 22 75 251	Minnesota 3, Detroit 1	
Cromante	510 152 12 53 298	Oakland 5, Baltimore 2	
Dewson	474 145 14 75 306	Seattle 12, Boston 8	
Hutton	50 10 0 5 200	New York 4, Californie 1	
LeFlore	509 130 4 37 255	Kansas City 6, Cleveland 4	
Mach	103 31 1 8 350	Texas 7, Milwaukee 2	
Manuel	0 0 0 0 000	Hier	
Mills	58 18 0 0 278	Boston 10, Cleveland 4	
Montanez	6 0 0 0 000	New York 7, Toronto 4	
Office	217 63 8 27 290	Baltimore 9, Detroit 2	
Perrish	385 96 13 56 263	Kansas City à Californie	
Pate	32 9 0 0 281	Texas à Oakland	
Raines	17 1 0 0 059	Aujourd'hui	
Ramos	29 3 0 2 103	Texas, Figueroa (3-9) à Oakland, Kingman (7-16), 16 h 30	
Scott	474 112 0 37 226	New York, Perry (9-10) à Toronto, Todd (3-1), 19 h 30	
Speier	308 71 1 27 231	Boston, Eckersley (9-12) à Cleveland, Grimsley (4-4), 19 h 35	
Tamargo	46 11 0 8 239	Baltimore, McGregor (18-7) à Detroit, Schatzeder (9-10), 20 h	
Valentine	298 94 13 65 315	Seattle, Honeycutt (8-15) à Chicago, Baumgarten (2-9), 20 h 30	
Wallach	4 1 1 1 250	Milwaukee, Sorrenson (10-8) à Minnesota, Zahn (11-18), 20 h 35	
White	133 33 4 10 246	Kansas City, Splitteroff (11-9) à Californie, Tanana (7-10), 22 h 30	

LIGUE NATIONALE				
Section Est				
MONTREAL	74	63	540	diff.
PHILADELPHIE	73	63	537	1/2
PITTSBURGH	72	66	522	2 1/2
ST-LOUIS	61	75	449	12 1/2
NEW YORK	59	78	431	15
CHICAGO	54	82	397	19 1/2
Section Ouest				
LOS ANGELES	79	58	577	—
HOUSTON	77	60	562	2
CINCINNATI	75	63	543	4 1/2
ATLANTA	71	66	518	8
SAN FRANCISCO	67	70	489	12
SAN DIEGO	60	78	435	19 1/2

LIGUE AMERICAINE				
Section Est				
NEW YORK	85	51	624	—
BALTIMORE	80	55	593	4 1/2
BOSTON	73	60	549	10 1/2
DETROIT	71	64	526	13 1/2
MILWAUKEE	73	66	525	13 1/2
CLEVELAND	70	65	519	14 1/2
TORONTO	58	78	426	27
Section Ouest				
KANSAS CITY	87	50	635	—
OAKLAND	86	68	500	18 1/2
TEXAS	88	70	493	19 1/2
MINNESOTA	80	79	432	28
CHICAGO	57	78	422	29
CALIFORNIE	52	82	368	33 1/2
SEATTLE	50	86	368	36 1/2

en bref...

■ Larouche blessé à un genou

La direction du Canadien de Montréal est inquiète de la santé de ses joueurs de centre. Outre l'absence de Pierre Mondou, qui s'est infligé une vilaine blessure au pied gauche en jouant au raquet-ball pendant l'été, voilà que la blessure qu'a subie Pierre Larouche lors des séries de fin de saison ferait surface. Larouche, qui a participé à des essais d'équipements sportifs pendant une semaine, s'est plaint que sa blessure le gêne encore. Des examens sommaires n'ont rien révélé de troublant pour l'instant, mais Larouche devra subir d'autres tests aujourd'hui ou mercredi pour s'assurer d'une guérison complète. Si le genou de Larouche ne passe pas les examens médicaux, le Tricolore sera privé de deux excellents joueurs de centre lors du début de son camp d'entraînement le 16 septembre. La direction du Canadien de Montréal tente par ailleurs d'échanger le défenseur Gilles Lupien. Les dirigeants du Tricolore considèrent Lupien comme le huitième défenseur de l'équipe et ils pourraient le perdre pour un rien lors du repêchage du 8 octobre. Les Kings de Los Angeles, les Rockies du Colorado et les Nordiques de Québec se sont montrés intéressés aux services de Lupien.

■ Lorne Worsley intronisé

TORONTO (CP) — Trois anciens joueurs de la Ligue nationale de hockey ont fait leur entrée au Temple de la renommée hier. Il s'agit des gardiens Lorne «Gump» Worsley et Harry Lumley, et de Lynn Patrick. Worsley, qui a remporté le trophée Vézina à deux reprises, a porté les couleurs des Rangers, des North Stars et évidemment du Canadien de Montréal. De son côté, Lumley a évolué pour Toronto, Detroit et Chicago et il a gagné le trophée Vézina une fois. Enfin, Patrick a joué pour les Rangers dans les années 40, en plus de diriger les Bruins de Boston avant de devenir directeur-gérant des Blues de St. Louis. L'ancien président de la Ligue américaine de hockey, Jack Butterfield, est pour sa part entré au Temple de la renommée dans le domaine des bâtisseurs. Maurice Richard représentait le Canadien à cette cérémonie.

■ Kuhn contre Jenkins

ARLINGTON, Texas (AP) — Le commissaire du baseball Bowie Kuhn a sommé le lanceur Ferguson Jenkins des Rangers du Texas d'interrompre ses activités de joueur, avec solde, jusqu'à ce qu'il collabore avec le bureau du commissaire relativement à des accusations de possession de drogues au Canada. Kuhn a fait parvenir une lettre à Jenkins, qui accompagne l'équipe à Oakland. Jenkins, originaire de Chatham, Ont., a été arrêté à Toronto le 25 août dernier en possession de quelques grammes de marijuana, de cocaïne et de hashish. Il doit subir son procès en décembre.

■ George Brett, pas de fracture

ANAHEIM, Californie (AP) — Les rayons X effectués hier sur la main droite du troisième-but des Royals de Kansas City, George Brett, n'ont démontré aucune fracture. Brett, qui tente de devenir le premier joueur en 39 ans à conserver une moyenne au bâton supérieur à .400, s'est blessé samedi lors du match contre les Indians de Cleveland. Brett, qui affiche présentement une moyenne de .396, sera de retour avec l'équipe aujourd'hui. Le dernier frappeur à conserver une moyenne supérieure à .400 a été Ted Williams avec une moyenne de .406 en 1941.

■ Flushing Meadow en chiffres

FLUSHING MEADOW (AFP) — Le détail chiffré de la finale de l'Open des États-Unis de tennis, disputée dimanche à Flushing Meadow, prouve à quel point Borg l'a encore plus perdue que McEnroe ne l'a gagnée. En effet, le Suédois a commis 104 erreurs non provoquées, alors que l'Américain n'en a fait que 66. Ce chiffre est à comparer avec les coups gagnants: Borg, 68, McEnroe 46.

FOOTBALL

Ligue Nationale		Hier	
Dimanche		Dallas à Washington	
Green Bay 12, Chicago 6	N.-Angleterre 34, Cleveland 17	Ligue Canadienne	
Minnesota 24, Atlanta 23	Pittsburgh 31, Houston 17	Samedi	
Buffalo 17, Miami 7	Buffalo 17, Miami 7	Montreal 35, Toronto 24	
Giants de NY 41, St. Louis 35	San Francisco 26,	Dimanche	
N.-Orléans 23	Tampa Bay 17, Cincinnati 12	Ottawa 31, Saskatchewan 21	
Baltimore 17, Jets de NY 14	Philadelphia 27, Denver 6	Samedi	
Detroit 41, Los Angeles 20	Oakland 27, Kansas City 6	Montreal à Hamilton	
San Diego 34, Seattle 12	San Diego 34, Seattle 12	Edmonton à C.-Britannique	

LIGUE CANADIENNE						
Section Est						
OTTAWA	9	9	0	193	10	10
HAMILTON	9	4	4	175	184	9
MONTREAL	9	4	5	166	192	8
TORONTO	9	3	6	150	200	6
Section Ouest						
EDMONTON	9	8	1	294	137	16
C.-BRITANNIQUE	8	5	2	186	154	11
WINNIPEG	9	5	4	208	217	10
CALGARY	9	4	5	212	214	8
SASKATCHEWAN	9	1	8	170	254	2

Étudiants et enseignants

Faites-vous un DEVOIR de recevoir

CHAQUE JOUR

LE DEVOIR

ENRICHISSEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE

- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

TARIFS D'ABONNEMENT	
6 mois.....	\$38.00
7 mois.....	\$43.00
8 mois.....	\$48.00
9 mois.....	\$53.00
10 mois.....	\$59.00

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus \$..... pour un abonnement scolaire de.....
 mois à compter du.....
 Nom.....
 Adresse.....